NEUCHATEL — No 199 (20 PAGES) UN NUMÉRO 30 CENTIMES JEUDI 28 AOUT 1969

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

RUE SAINT-MAURICE 4 ● PARAIT TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE DIMANCHE ● TÉLÉPHONE (038) 56501

LE PLUS ANCIEN JOURNAL DE LANGUE FRANÇAISE • FONDÉ EN 1738

Nouvel avion de combat : l'incertitude demeure

Berne choisira le «Corsair 37» ou le «Fiat 91»

Le «Mirage-Milan» et le «Jaguar» conservent toutefois des chances

De notre correspondant de Berne par intérim :

Officieuse depuis plusieurs mois, la décision est maintenant officielle : chargé de choisir un nouvel avion de combat, le département militaire a retenu deux « finalistes » : le « Corsair » A-37 américain et le « Fiat » G-91 italien. Le Conseil fédéral a approuvé ce choix et a chargé le département de poursuivre les travaux d'évaluation.

Le « Fiat ». (Keystone)

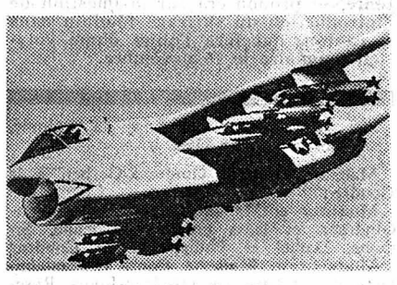

Le « Corsair 37 ». (Keystone)

M. Gnaegi a déclaré d'emblée que la préférence donnée aux deux modèles ne signifie pas qu'on exclut définitivement les autres. C'est ainsi que le « Mirage-Milan » et le « Jaguar » conservent des chances, car le développement technique se poursuit et de nouveaux facteurs peuvent encore modifier la décision.

UN NOUVEAU

Le Conseil fédéral a tranché, mais l'incertitude demeure. C'est un peu l'impression que l'on conserve, après la conférence de presse que tenait, hier à Berne, le chef du département militaire, M. Rudolf Gnaegi. INTERIM

(Lire la suite en avant-dernière page)

C'EST HORS DE PRIX

Ces douze paires de jambes appartiennent à douze Anglaises qui participeront aujourd'hui à un curieux concours. La jeune fille qui aura les plus belles jambes, selon un jury recevra un contrat d'assurance d'un million de dollars valable un an pour le cas où ses jambes seraient victimes de quelque accident. La propriétaire des jambes ne sera pas pour autant oubliée, car elle recevra un prix de 3600 dollars, plus un contrat de mannequin qui lui rapportera 2400 dollars. Un détail, toutes ces jolies filles devront porter des culottes-bas.

(Téléphoto AP)

LES IDÉES ET LES FAITS

La 5me Suisse

LA cinquième Suisse n'est pas une cinquième colonne. Tout au contraire. Laissons l'utilisation politique de concitoyens expatriés aux dictatures noires, brunes ou rouges. La méthode a été abondamment utilisée par l'Allemagne hitlérienne, l'Italie fasciste et l'URSS, celle-ci travaillant par le truchement des partis communistes du cru, qui défendent à chaque occasion la cause très nationaliste de la « patrie des travailleurs ».

Les choses se présentent très différemment pour la Suisse. Notre pays vit en grande partie de ses exportations et de ses relations extérieures. Elle doit pouvoir compter sur des points d'appui de confiance à tous les azimuts. Les représentants diplomatiques et consulaires rendent à cet égard des services précieux. Cependant, errants des temps modernes, ils changent trop souvent de poste et ne peuvent s'enraciner suffisamment profondément pour connaître les tenants et aboutissants des pays où ils sont accrédités.

Il en va tout autrement avec les Suisses établis hors du pays, souvent depuis des générations. Ils sont vraiment acclimatés à tous points de vue et connaissent les us et coutumes, les qualités et les défauts des gens au milieu desquels ils vivent, et qui leur fournissent par ailleurs leurs moyens d'existence. Par la force des choses, ils deviennent donc des « connaisseurs », des spécialistes, des experts.

~ ~ ~

Tient-on un compte suffisamment judicieux du trésor de connaissance accumulé avec les années par les Suisses à l'étranger ? C'est la question qui va être débattue du 29 au 31 août à Montreux, lors du congrès des Suisses à l'étranger que mènera le conseiller aux Etats Louis Guisan, en sa qualité de président de la commission des Suisses à l'étranger de la Nouvelle Société helvétique. Le thème principal de ces réunions roule sur les rapports entre les Suisses à l'étranger et l'économie suisse. Des discussions se dérouleront entre hommes d'affaires et industriels de chez nous et compatriotes fixés à l'étranger. Elles ne peuvent être que fructueuses.

La mise à contribution de nos compatriotes expatriés apparaît sous divers aspects et dans divers domaines. Les industries axées sur l'exportation, les commerces, les entreprises de services (assurances, banques) recourent souvent à l'emploi de collaborateurs formés à la maison mère et catapultés à l'extérieur. Ils offrent ainsi des garanties sérieuses pour l'employeur, mais leur rendement ne peut pas être immédiat. C'est un risque à courir. Il ne serait pas plus grand si l'on s'adressait plus souvent à des agents recrutés sur place, tout au moins en qualité de conseillers. Bien des fautes psychologiques, des hésitations, des faux investissements, seraient ainsi évités. Il serait également raisonnable d'appeler des Suisses de l'extérieur à accomplir des stages de formation en Suisse, surtout des éléments jeunes. René BOVEY

(Lire la suite en dernière page)

EMBARGO PROVISOIRE SUR LES EXPORTATIONS DE PILATUS-PORTER A DESTINATION DES ETATS-UNIS

Enquête ouverte : de tels avions ont-ils été mis illégalement en action au Viet-nam ?

(Lire en avant-dernière page)

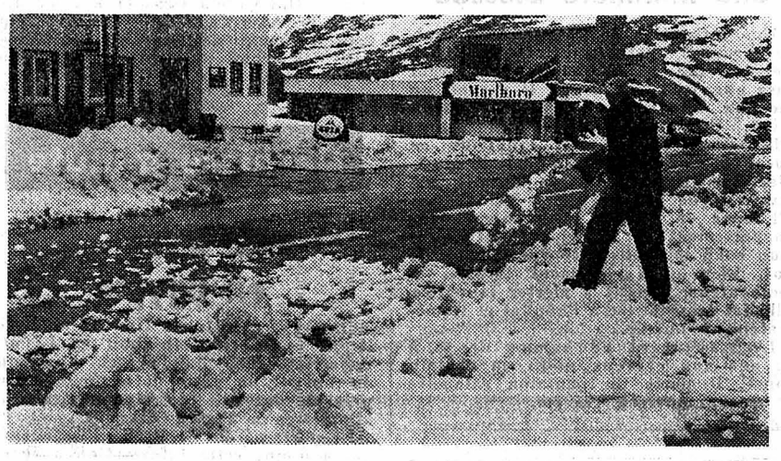

Notre photo (Keystone) montre le col du Grimsel où les pelles à neige sont déjà nécessaires.

L'opérée du Cap

Nous avons annoncé comment une petite Italienne d'Induno-Olona, près de Milan, avait subi, au Cap, une opération hors série sous la direction du professeur Barnard, qui lui a greffé des artères artificielles entre le cœur et les poumons. Voici une photo de Giovanna Bon, qui devra peut-être la vie à la solidarité de la population de son village.

(Téléphoto AP)

Un mois en brr...

Nous sommes en été. C'est vrai. Il faut le croire. D'ailleurs, un calendrier ne saurait mentir. Et pourtant on ne peut pas dire qu'il fasse à Neuchâtel une température... très... très élevée. Et il ne semble pas qu'il faille attendre une amélioration prochaine. La météo n'est pas optimiste. D'ailleurs, en raison des chutes de neige de la nuit de mardi à mercredi, le col du Grand-Saint-Bernard a été momentanément fermé. L'hiver a aussi fait son apparition au Saentis. En effet, dans la nuit de mardi à mercredi, il est tombé 53 centimètres de neige sur ce sommet

Au Saint-Gothard on annonce 10 cm de neige fraîche. Sur le Plateau, notamment en Argovie, où la chute d'un arbre sur la ligne à haute tension a interrompu le trafic ferroviaire entre Aarau et Zofingue de 2 à 8 heures du matin, on a aussi enregistré de fortes pluies accompagnées de rafales.

Il «neige» sur la Tchécoslovaquie

Prague : la prison pour Smrkovsky ?

Cernik met Dubcek en accusation

Il avoue son double crime

Agnès, 14 ans, à gauche, et sa sœur Odile, 11 ans, ont été trouvées étranglées, dimanche, près du village de Crespin dans le nord de la France. Un berger, Alphonse Delattre, a reconnu son forfait et a été écroué à la prison de Valenciennes.

(Téléphoto AP)

(Lire nos informations en dernière page)

VARSOVIE (ATS-AFP). — D'importantes personnalités politiques tchécoslovaques seraient en état d'arrestation à la suite des incidents qui se sont déroulés en Tchécoslovaquie les 20 et 21 août derniers. C'est ce qui ressort d'une correspondance datée de Prague publiée par le journal « Zolnierz Wolnosci », organe de l'armée polonaise.

L'envoyé spécial à Prague du quotidien de Varsovie, dans un commentaire consacré aux arrestations opérées par la police tchécoslovaque écrit : « On apprend de sources très bien informées, que parmi les personnes arrêtées se trouve aussi une partie des leaders spirituels des derniers incidents — personnages qui, au cours de ces journées d'août, cachés dans des chalets ou maisons de repos, voire même dans d'autres établissements de ce genre situés loin des grandes villes, influaient sur le déroulement des événements ».

(Lire la suite en dernière page)

Chronique régionale : pages 2, 3, 6, 7 et 8

Auto service : page 11
Sports : pages 12 et 14

Carnet du jour - Programmes radio-TV - Bourses : page 17

Actualité suisse : page 19

Hockey : amitié et retrouvailles pour Young Sprinters au Chanet (Page 12)

Un faux billet de 100 francs à la poste de la Coudre (Pages neuchâteloises)

Automobilistes, les ceintures de sécurité seront obligatoires (Page 19)

Ni baguette, ni sifflet

Les patrons ne sont pas tous des négriers. Ils n'ont pas pour unique préoccupation de faire suer le burnous à leur personnel. Il y en a même qui ne se contentent pas de payer à leurs ouvriers et employés un salaire honorable. Au-delà d'un gagne-pain, ils voudraient aussi leur assurer un bon équilibre moral et leur offrir la chance de progresser sans cesse.

On trouve le reflet de cette louable tendance dans un organe précisément patronal, le « Journal des imprimeurs suisses », qui se fait l'avocat résolu d'un « nouveau style de commandement ». Reconnaissant que l'Eglise, l'Etat, l'armée et la famille ont cessé de jouer le rôle dirigeant (voire dominant) dans la conduite des individus, et que l'époque est passée où le chef d'entreprise pouvait faire marcher son personnel à la baguette ou au sifflet, le journal fait état de la théorie de la motivation du travail suivant laquelle cinq niveaux de besoins fondamentaux animent chaque homme. Ce dernier est d'ailleurs incapable de s'intéresser à un niveau supérieur tant que les besoins des niveaux inférieurs ne sont pas satisfaits.

Quels sont donc ces cinq niveaux fondamentaux ? A la base se trouvent bien entendu les besoins physiques : faim, repos, protection contre les intempéries, etc... Au deuxième étage se situent les besoins de protection : contre le danger physique, contre les risques auxquels sont exposés les biens matériels acquis par l'homme, sa place dans l'édifice social, etc... La constitution de réserves alimentaires, l'épargne, des contrats divers d'assurances matérialisent ce besoin.

Vient ensuite le besoin social, s'exprimant par le désir de faire partie d'une communauté et par la recherche de l'amitié, de l'affection et de l'amour. Le besoin d'affirmation du « moi » constitue le quatrième niveau. Il se manifeste surtout par la volonté de s'affirmer en se donnant à soi-même des buts élevés et par l'effort de domination de ses propres instincts.

Epanouissement de la personnalité, recherche d'une vie créatrice et perfectionnement de la culture générale figurent au cinquième et dernier étage des préoccupations, non avouées mais profondes et ferventes, de tout salarié.

C'est un peu théorique, simpliste, idéaliste peut-être. Mais peut-on nier, dans le fond, que ces aspirations forment le moteur de toute activité humaine constructive, à quelque niveau social que l'on se trouve placé par le destin ?

R. A.

VIGNOBLE – VIGNOBLE

Audience du tribunal de police de Boudry

Il vole une voiture, boit un litre de rouge et se livre à la police

De notre correspondant :
Le tribunal de police du district de Boudry a tenu une audience mercredi après-midi sous la présidence de M. Blaise Galland, juge suppléant, assisté de Mlle Danièle Jeanneret, remplissant les fonctions de greffier.

Des trois affaires inscrites à l'ordre du jour, deux ont été renvoyées. Seule la dernière a été jugée.

M. P., ouvrier agricole d'Yverdon, est prévenu d'ivresse au volant et de plusieurs infractions à la loi sur la circulation. Le prévenu avait déjà été condamné pour toute une série de vols d'usage de voitures et également plusieurs fois pour ivresse au volant. Cette fois-ci, il comparaît devant le tribunal pour le vol d'usage de deux voitures. Dans la nuit du 27 au 28 juin, il a dérobé une automobile qui était stationnée dans un parc privé aux Draizes à Neuchâtel et n'était pas munie de plaques. C'est pourquoi M. P. a encore soustrait des plaques qu'il a ensuite appliquées à la voiture volée. Puis, il est parti à Lausanne. Là, il a circulé plusieurs jours avec la même voiture et, lorsque celle-ci ne voulut plus obéir, il s'est emparé d'une autre. Il s'est ainsi promené jusqu'au 3 juillet sans être en possession d'un permis de conduire, car ce dernier lui avait été retiré pour une époque indéterminée. Le 2 juillet M. P. s'est acheté un litre de vin rouge et il l'a bu tout en mangeant du pain et deux tommes et en continuant sa balade en automobile. Tout à coup, pris de remords, le prévenu a abandonné la voiture et est allé se livrer à la police. Bien qu'ayant avoué devant le juge d'instruction avoir circulé étant en état d'ébriété, il le conteste à l'audience. Le tribunal estime que s'il avait consommé un litre de vin dans un laps de temps de trois heures, le prévenu devait avoir plus de 0,8 ‰ d'alcoolémie dans le sang au moment où il conduisait la voiture ; il se serait ainsi rendu coupable d'ivresse au volant. Par contre, l'expertise médicale déposée dans les dossiers du prévenu déclare le prévenu incapable de déterminer ses actes ; ce dernier, étant irresponsable, présente un danger incontestable pour la société. C'est pourquoi le tribunal renonce à toute peine, mais il prononce l'internement de M. P. dans un hôpital psychiatrique pour une durée indéterminée. Les frais de la cause fixés à 200 francs sont mis à la charge du prévenu.

C'est préférable...

Le conducteur de l'automobile qui a endommagé la barrière métallique entre Areuse et Boudry dans la nuit du 26 au 27 août 1969 est prié de s'annoncer au poste de gendarmerie de Boudry (038 6 40 21) ainsi que les témoins.

MARIN-ÉPAGNIER

Chalet endommagé à la Tène

Le vent qui a soufflé avec violence au cours de la nuit de mardi à mercredi a provoqué la chute d'un arbre à la Tène. Une grosse branche a atteint le chalet de M. Büttikhofer, endommageant la toiture qui a été percée à plusieurs endroits.

SAINT-BLAISE

Marcheurs, à vos semelles !

(c) Comme nous l'avons annoncé, c'est le samedi 13 et le dimanche 14 septembre prochains, que se déroulera, à partir du terrain des Fourches, la marche populaire organisée par le Football-club de Saint-Blaise. Avec grand plaisir, les organisateurs de cette manifestation ont accepté que notre journal accorde son patronage et sa collaboration efficace.

Déjà les inscriptions vont bon train. Il en arrive non seulement de la région, mais de districts et de cantons voisins.

Le délai d'inscription échoit le lundi 1er septembre. Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du président M. Paul Hirschi, tél. 3 10 53, Moulins 21, Saint-Blaise. On peut s'inscrire aussi en versant la finance d'inscription au compte de chèques No 20-1360.

Et souhaitons, que cette dynamique expédition puisse se faire en de bonnes conditions...

Les P.S. à Saint-Blaise pour un fourneau en feu

Hier, à 15 h 15, les premiers secours de Neuchâtel, commandés par le major R. Habresaat, se sont rendus à Saint-Blaise chez Mme Renée Nydegger, impasse de la Croisée 8. Un fourneau alimenté par une bonbonne de gaz s'est enflammé à la suite d'une défectuosité du tuyau de raccordement.

L'extincteur à poudre des pompiers eut rapidement raison de ce sinistre qui s'est soldé par la mise hors d'usage de l'ustensile.

Nouveau garde-police

(c) Pour remplacer M. André Schnegg, affecté au service de la voirie, le Conseil communal de Saint-Blaise a nommé au poste de garde-police communal M. Aimé Banderet, qui exerçait les mêmes fonctions à Bevaix. Le nouveau garde-police entrera en fonctions le 1er septembre prochain.

ÉTAT CIVIL DE NEUCHÂTEL

NAISSANCES. — 24 août. Degoumois, Thierry, fils de François-René, ferblantier à Neuchâtel, et de Nicole-Denise, née Vuille. 25. Vanoli, Roberto, fils de Luigi, maçon à Neuchâtel, et de Luigia, née Rota ; Remy, Cédric-Olivier, fils de Gilbert-André, ouvrier de fabrique à Cortaillod, et de Margaretha, née Siegenthaler ; Waerder, Debora, fille de Günter-Otto, vendeur à Colombier, et d'Alida-Fortunata-Antonietta, née Primon ; Beltrando, Ivan, fils d'Antonio, ouvrier de fabrique à Fontaines, et de Maria, née Caroppo ; Duport, Séverine, fille de Blaise-Florian, professeur à Coffrane, et d'Anne-Marie-Andrée, née Robert-Nicoud.

PUBLICATIONS DE MARIAGE. — 25 août. Martin, Francis-René, employé postal à Neuchâtel, et Bumbacher, Thérèse-Elisabeth, à Boudry ; Borel, Jean-Claude-Alain, technicien en automation à Morges, et Babouhot, Josette-Françoise-Simone, à Gevrey-Chambertin. 26. Einberger, Norman-Wolfgang, professeur aux Ponts-de-Martel, précédemment à Neuchâtel, et Chanson, Elsy-Dora, à Lausanne ; Braun, Segismundo-Jorge, et Retamoso, Maria del Pilar, les deux à Neuchâtel.

DÉCÈS. — 24 août. Wirz, Armin, né en 1893, ancien gérant à Neuchâtel, époux de Madeleine, née Bargetzi.

NAISSANCES. — 25 août. Capaldi, Sonia, fille de Modestino, maçon à Marin, et de Gloria, née Iafrate ; Fuhrer, Patricia, fille de Claude-Emile, maraîcher à Cudrefin, et de Gertrud-Theresia, née Gnädinger ; Rupil, Manuela, fille de Lieto, ouvrier de fabrique à Neuchâtel, et d'Antonietta, née Clauter.

DÉCÈS. — 25 août. Racine née Lœffel, Rose-Emilie, née en 1887, ménagère à Bôle, épouse de Louis-François.

La C.C.A.P.
garantit l'avenir de vos enfants
Tél. (038) 5 49 92 Neuchâtel
Agent général: Chs Robert

AVIS TARDIFS
2 fr. par millimètre de hauteur

Pour cause de deuil
Fiduciaire G. Faessli et Cie
sera FERMÉE
vendredi 29 août 1969

L'avis de double ristourne COOP ne concerne pas les trois pharmacies coopératives

Nous cherchons, pour entrée à convenir, une
vendeuse qualifiée
Faire offres ou se présenter à l'alimentation Geiser, Maladière 18, Neuchâtel. Tél. 5 32 54.

RAISIN
REGINA et CHASSELAS
moins double ristourne 15 c.
coop
Fr. 1.10
le kg Fr. 1.25

La bijouterie
Ed. Michaud
sera FERMÉE du 4 au 20 septembre

Restaurant des Vieux-Prés
par Chézard, J.-P. Vauthier
VACANCES
du 29 août au 9 septembre
Tél. (038) 7 15 46

XAMAX FCC
Stade de Serrières
SAMEDI 30 AOUT
A 17 HEURES
XAMAX - LUCERNE
Match des réserves à 15 heures

GENÈVE

AGRESSION À GENÈVE

Une infirmière blessée

Une infirmière de 27 ans, Mlle Janine Granges, Valaisanne, demeurant à Genève, rue de la Violette, rentrant chez elle, prit l'ascenseur. Il y avait un inconnu. Elle rentra dans son appartement. Un moment après on sonna, elle ouvrit et reconnut l'individu en question. Comme elle attendait le plombier elle demanda à ce dernier s'il s'agissait de lui. Ce n'était pas le cas. L'homme en profita pour entrer dans l'appartement et frappa l'infirmière d'un coup de couteau-tournevis dans le dos. Bien qui grièvement blessée, la malheureuse réussit à alerter la police. Elle fut transportée à l'hôpital et immédiatement opérée.

L'agresseur est un homme de 18 à 22 ans aux cheveux noirs ou châtain foncé. Il porte un pantalon salopette et mesure environ 175 cm.

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel 27 août. — Température : Moyenne : 11,5 ; min. : 9,8 ; max : 14,0. Baromètre : Moyenne : 718,4. Eau tombée : 12,1 mm. Vent dominant : Direction : ouest ; force : faible à modéré. Etat du ciel : couvert, pluie jusqu'à 3 h, puis par intermittence.

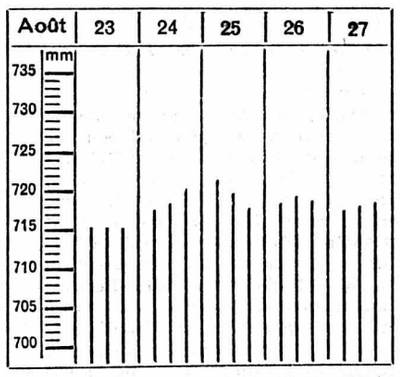

Niveau du lac du 27 août à 6 h 30 : 429,41
Température de l'eau : 19 ½ °

Prévisions du temps. — nord des Alpes, Valais, nord et centre des Grisons : le temps demeurera très nuageux, avec des éclaircies dans l'ouest. Quelques averses se produiront encore dans le centre et l'est du pays, le long des Alpes surtout.

La température sera comprise entre 16 et 20 degrés l'après-midi dans l'ouest, entre 12 et 16 dans le centre et l'est.

Vent du secteur nord-ouest, modéré à fort en montagne, où la température s'élèvera peu à peu.

Evolution pour vendredi et samedi : nord des Alpes, très nuageux ou couvert avec précipitations intermittentes. Eclaircies samedi, à partir de l'ouest.

Température en hausse à partir de samedi.

Naissances

Monsieur et Madame Félix BERNOULLI et Anne ont la joie d'annoncer la naissance de
Daniel
25 août 1969
Clinique Siloah, Gümligen — Alte Bernstrasse 43, 3075 Rüfenacht

Monsieur et Madame Derrick PEPIN, Philippe et Stephen ont la grande joie d'annoncer la naissance de
Lucille
26 août 1969
Maternité Pourtalès, Neuchâtel — Corcelles, Av. Soguel 21

Monsieur et Madame Francis ZAUGG-DELAY et leur fille Corinne sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils
Michel
27 août 1969
Maternité Pourtalès — Les Isles Areuse

Affaires cantonales

BREVETS

Dans sa séance du 20 août, le Conseil d'Etat a délivré le brevet spécial du type « A » pour l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles du canton à Mlle Ursula Gassner à Neuchâtel et le brevet spécial du type « B » pour l'enseignement des travaux à l'aiguille dans les écoles du canton à Mme Suzanne Thiel-Wyss, à Chézard.

Dernière minute

Raid israélien en Egypte

TEL-AVIV (AFP). — Une unité israélienne a pénétré cette nuit en Egypte, dans la vallée du Nil, et a attaqué au mortier un poste de commandement près de la ville de Munkaba à huit kilomètres à l'ouest d'Arsuit.

Le porte-parole de l'armée israélienne qui a donné cette information a également précisé que l'unité est rentrée à sa base sans avoir subi de pertes.

Le père de Fantomas est mort

PARIS (AFP). — Marcel Allain, l'un des créateurs du personnage légendaire de Fantomas, est mort le lundi 25 août à Saint-Germain en Laye, des suites d'une hémorragie cérébrale.

Né en 1885, à Paris, Marcel Allain avait collaboré à de nombreux journaux avant de rencontrer Pierre Souvestre avec lequel « dans le métro », il devait inventer le terrible Fantomas.

FRIBOURG – FRIBOURG

Entourés des autorités locales, M. et Mme Max Sauteur.

Léchelles a pris congé de son instituteur

Une grande manifestation de reconnaissance s'est déroulée récemment à Léchelles où la population a témoigné sa gratitude à M. et Mme Max Sauteur, instituteur. Ce pédagogue vient d'être mis au bénéfice de la retraite après 40 ans d'enseignement à Rueyres-les-Prés, Fétigny et Léchelles-Chandon. A la sortie de l'office religieux, plusieurs personnalités civiles et religieuses adressèrent à M. Sauteur des remerciements chaleureux pour son dévouement en faveur des enfants. On entendit MM. le Rd Père Hubert Paratte, curé de la paroisse, Alfred Pillonel, inspecteur scolaire, Robert Kolly, président de paroisse, Marius Barras, président du choeur-mixte et Léon Ducotterd, syndic de la localité.

Dernier moment

(c) A la fin de ce mois, expirera le délai imparti pour le dépôt de modèles réduits faisant l'objet d'un concours ouvert à l'occasion du 5me comptoir de Fribourg. Le jury, présidé par M. Michel, directeur du technicum cantonal, attribuera des prix dont la valeur pourra atteindre 3300 francs. Les modèles seront ensuite exposés au comptoir.

Mécontentement à Morat

Une vague de mécontentement se marque, paraît-il, chez les commerçants et restaurateurs de la ville de Morat, le charmant et historique chez-lieu du district du Lac, où l'autorité communale a décidé une augmentation des taxes-terrasse, sur les trottoirs et sous les arcades de la cité. A la suite d'une réunion qui vient de se tenir, quelque 50 commerçants et restaurateurs ont adressé des recours à la Commission cantonale des impôts, estimant que cette décision équivaut précisément à une augmentation de leurs impôts.

L'entretien des arcades, qui font le charme de la Grand-Rue, incombe aux propriétaires et c'est là une charge assez lourde. Dans ces conditions, les recourants demandent, en contre partie de cette aggravation des taxes, que la commune assume, de son côté, une part de ces frais d'entretien. Ils regrettent, par ailleurs que le Conseil communal ait pris cette décision sans les avoir consultés, ainsi que l'autorité l'avait antérieurement fait entendre.

Collision à Morat

(c) iHer vers 8 h 45, un véhicule agricole attelé d'une remorque circulait de Morat en direction du carrefour du pont du Bœuf. A la route de Berne, il obliqua à gauche alors qu'un automobiliste le dépassait. La collision fit pour quelque 3500 francs de dégâts.

Radicaux : oui à la loi

De notre correspondant :
(c) Le comité cantonal du parti radical-démocratique fribourgeois, après avoir entendu un rapport de M. Gérard Glasson, conseiller national, a décidé à l'unanimité moins une voix de recommander aux électeurs d'approuver le projet d'articles constitutionnels sur le droit foncier et l'aménagement du territoire.

Sur proposition de M. Fernand Masset, député, le comité décida de recommander l'acceptation de la loi sur les jours fériés du 22 novembre 1968.

Une assemblée extraordinaire des délégués du parti, qui aura lieu le 17 octobre, se prononcera sur la question de l'introduction du suffrage féminin dans le canton, qui fera l'objet d'une votation populaire le 16 novembre.

AUTOUR DU MONDE EN QUELQUES LIGNES

La forêt varoise est toujours en feu : malveillance certaine

SAINT-RAPHAEL (AP). — Quelques jours après les Alpes maritimes, angoisse dans le Var où des incendies, qui pourraient bien être catastrophiques, ravagent les forêts depuis le milieu de l'autre nuit, dans la région de Lorgues - Taradeau et les Arcs, de part et d'autre de la voie ferrée Nice-Marseille et de la RN 7.

De nombreuses villas et plusieurs campings ont été évacués, la plupart des occupants se sont réfugiés en pleine nuit dans les cafés des Arcs qu'il a fallu réouvrir.

Le mistral souffle avec une rare violence, poussant des pointes à 100 km/h et provoquant des tourbillons de flammes qui débordent bien souvent les sauveteurs.

Hier après-midi, on enregistrait une nouvelle recrudescence des incendies, notamment dans le secteur des Arcs dont les premières maisons du quartier de Franque-Serre étaient menacées et évacuées. On peut malheureusement craindre que les sauveteurs se trouvent provisoirement impuissants à maîtriser les feux qui progressent dans la direction de Sainte-Roseline, région riche en vignes, et plus loin dans la direction de Draguignan.

L'hypothèse de l'origine criminelle de ces nouveaux incendies paraît très vraisemblable.

Les touristes en Grande-Bretagne

LONDRES (ATS-AFP). — Pour la première fois depuis plus de 20 ans, la Grande-Bretagne a enregistré l'an dernier un excédent dans sa balance des échanges touristiques. Les dépenses des touristes étrangers sur son territoire se sont, en effet, accrues de plus de 20 % en 1968 et ont atteint 282 millions de livres, tandis que celles des touristes britanniques à l'étranger ont légèrement diminué : 271 millions de livres contre 274 millions en 1967. La balance accuse ainsi un petit solde créditeur de 11 millions de livres contre un déficit de 39 millions en 1967.

« Boom » dans l'industrie ouest-allemande

WIESBADEN (ATS-AFP). — L'industrie de la République fédérale d'Allemagne a augmenté son chiffre d'affaires de 22,1 % en juin dernier par rapport au même mois de 1968, ou de 7 milliards de DM pour le porter à 39 milliards, ont annoncé les services fédéraux de statistique à Wiesbaden.

Avis de remerciements en page 13

HENNIEZ LITHINÉE ¼ ½
La boisson sécurité

HENNIEZ-LITHINÉE S.A. Sources minérales

f 53604 ou 31720
POMPES FUNÈBRES
Evard-Flühmann
Neuchâtel Toutes formalités
Transports en Suisse et à l'étranger

Avis mortuaires

Madame Edmond Gendre - Perrinjaquet ;
Monsieur et Madame Henri Montandon-Gendre et leur fille Danièle, à Genève ;
Monsieur et Madame Jean-Pierre Gendre et leurs enfants Jean-Philippe et Martine, à Serrières ;
les familles Gendre, Ischenko, Mühlematter, Moritz, Indermühle, à Lausanne, à Bevaix, à Neuchâtel et à Paris ;
les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Edmond GENDRE
retraité T.N.

leur cher époux, papa, grand-papa, frère, beau-frère, oncle, parent et ami, que Dieu a rappelé à Lui, dans sa 83me année, après une pénible maladie.

2000 Neuchâtel, le 27 août 1969.
(Rue de Bourgogne 62)

C'est vers Toi, Seigneur,
que se tournent mes yeux.
C'est auprès de Toi
que je cherche un refuge.
Ps. 141 : 8.

L'incinération aura lieu vendredi 29 août.

Culte à la chapelle du crématoire, à 17 heures.

Domicile mortuaire : pavillon du cimetière de Beauregard.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Je suis la lumière du monde ; celui qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres ; mais il aura la lumière de la vie.
Jean 8 : 12.

Monsieur André Werner, à Bâle ;
Monsieur et Madame Gérald Werner, à Bâle ;
Mademoiselle Mariette Werner et son fiancé, Monsieur Albert Meier, à Bâle ;
Monsieur et Madame Laurent Martinetti et leur fille, à Lausanne ;
Monsieur et Madame Emile Martinetti et leur fille, à Neuchâtel ;
Madame Rita Martinetti et son fils, à Bâle ;
Monsieur et Madame Gino Martinetti et leur fille, à Couvet ;
Madame Yolande Fuhrmann et Madame Albert Fuhrmann, à Mendrisio ;
Madame Marguerite Werner, à Hauterive ;
Monsieur et Madame F. Werner et leurs fils, à Neuchâtel ;
Monsieur Paul-Henri Werner, à Berne ;
les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

Madame
Marie - Louise WERNER - MARTINETTI

leur très chère et regrettée épouse, maman, sœur, belle-fille, belle-sœur, tante, cousine, que Dieu a rappelée à Lui, après une courte maladie, à l'âge de 55 ans.

4000 Bâle, 26 août 1969.
(Nasenweg 24)

Culte en l'église française de Bâle-Holbeinplatz, le 29 août 1969, à 14 heures.

Domicile mortuaire : pavillon du cimetière du Hörnli, à Bâle.

Madame Ernest Portner-Pauli ;
Monsieur et Madame Claude Portner-Müller et leurs enfants, à Santiago-du-Chili,
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont le profond chagrin de faire part du décès de

Madame Frédéric PAULI
née Marie SCHNEEBERGER

leur très chère mère, grand-mère, arrière-grand-mère, parente et amie, que Dieu a rappelée à Lui, à l'âge de 93 ans, après quelques heures de maladie.

2000 Neuchâtel, le 27 août 1969.
(Côte 22)

Car les années qui me sont déterminées s'en vont et j'entre dans le sentier d'où je ne reviendrai plus.
Job 16 : 22

L'incinération aura lieu vendredi 29 août.

Culte à la chapelle du crématoire, à 16 heures.

Domicile mortuaire : pavillon du cimetière de Beauregard.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Enseigne-moi à faire ta volonté, car tu es mon Dieu.

Madame Edouard Gindraux-Gerber, à la Coudre ;
Monsieur et Madame Albert Bodenmann-Gindraux et leurs enfants, Lucienne, Simone, Daniel et Philippe, à la Coudre ;
Monsieur et Madame Henri Haldemann-Gindraux et leurs enfants Jean-Louis, Rosemarie et Claudine, à Epagnier,
de même que les familles parentes Gindraux, Bourquin, Vaucher, Martin, Gerber, Jeanneret, alliées et amies,
ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur
Edouard GINDRAUX

leur bien cher époux, papa, grand-papa, frère, beau-frère, oncle, parent et ami, que Dieu a repris à Lui, dans sa 82me année, après une pénible maladie courageusement supportée.

Neuchâtel, le 27 août 1969.
(Dîme 24)

L'enterrement aura lieu au cimetière de Saint-Blaise, vendredi 29 août.

Culte au temple de la Coudre, à 14 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

IN MEMORIAM

Marceline Christen-Duruz
1968 - 1969

Un an déjà. Nous sommes toujours en pensées avec toi.

Famille Roger Rubeli-Duruz
Famille André Giroud, Champagne.

La direction et le personnel des Fabriques de tabac réunies ont le pénible devoir d'annoncer le décès tragique de

Monsieur Jean-Daniel CALAME

leur jeune et aimable collaborateur. Ils garderont de lui un souvenir ému et reconnaissant.

Pour les obsèques, prière de se référer à l'avis de la famille.

Monsieur et Madame Georges Faessli et leurs enfants ;
Monsieur et Madame Claude Faessli, à Cornaux ;
les enfants et petits-enfants de feu Fritz Zweiacker ;
Madame Gottfried Zweiacker à Hauterive, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants ;
les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Samuel Robert-Zweiacker ;
Madame William Gutknecht-Faessli ;
Madame Edgar Kaltenrieder-Faessli à Peseux, ses enfants et petits-enfants ;
Monsieur et Madame Jacques David-Faessli, à Arlesheim (Bâle) ;
Madame Ernest Christen-Faessli à Schönenwerd (SO), ses enfants et petits-enfants ;
Monsieur et Madame Max Dübach-Ducommun à Lucerne, leurs enfants et petits-enfants ;
Mademoiselle Marthe Balimann, à Colombier ;

les familles parentes et alliées,

ont le chagrin de faire part du décès de

Madame George FAESSLI
née Marthe ZWEIACKER

leur chère mère, grand-mère, belle-sœur, tante, parente et amie, que Dieu a rappelée à Lui, dans sa 81me année, après une courte maladie.

2000 Neuchâtel, le 26 août 1969.
(Maladière 18)

Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés.
Jean 13 : 34.

L'incinération aura lieu vendredi 29 août.
Culte à la chapelle du crématoire, à 14 heures.
Domicile mortuaire : pavillon du cimetière de Beauregard.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Un faux billet de 100 fr. à la poste de la Coudre

A-t-il été remis au guichet par des faussaires ou par un de leurs exécutants ?

A-t-il été déposé par un honnête habitant du quartier au cours d'un paiement ? A-t-on choisi la poste de la Coudre à dessein ou est-ce un hasard ? Il est encore impossible de répondre à ces questions mais l'enquête de la police fédérale permettra vraisemblablement d'élucider prochainement le mystère du faux billet de la Coudre.

Tout a commencé voici quelques jours lorsqu'une liasse de billets de 100 fr. quitta les caisses du bureau de la poste de la Coudre pour être envoyée à l'arrondissement principal de Neuchâtel I. C'est là que les piles de billets sont traitées mécaniquement. Recoupées, les liasses prirent le chemin de Berne où des contrôles sont opérés par la Banque nationale. La vérification minutieuse des billets devait alors révéler que l'un d'entre eux était faux. Il s'agissait d'une excellente imitation que seules les machines électroniques avaient réussi à mettre en évidence. Malgré les multiples manipulations subies avant d'arriver à Berne, le billet fautif n'avait pu être découvert plus tôt, même pas par des préposés des guichets. Dieu sait pourtant que ceux-ci ont l'habitude de «flairer» les faux entre le pouce et l'index...

Les constatations de la Banque nationale permettent d'affirmer que le faux billet écoulé à la Coudre est de fabrication anglaise. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que des billets de ce genre sont découverts à Berne. Il semble que les faussaires ou leurs victimes aient une prédilection pour les bureaux de poste ou les magasins. Il est vrai que postiers et commerçants brassent d'importantes sommes d'argent. Selon un petit calcul de probabilités, il est normal que la Banque nationale découvre davantage de faux billets dans les liasses provenant de ces deux sources.

Le directeur de l'arrondissement des PTT de Neuchâtel a été mis au courant de cette découverte et il a donné des consignes particulières au personnel des guichets pour qu'il soit sur ses gardes. Mais le service à la clientèle passe avant tout. Si tous les billets étaient revus au microscope, d'impressionnantes files ne tarderaient pas à se former sur les trottoirs près des postes les jours de paiement.

Lorsque un tel cas se présente, les PTT qui disposent d'une autoassurance puisent dans leurs réserves pour compenser la perte... qui n'en demeure pas moins sèche pour autant.

P. Lc.

Le plongeur japonais apportait un message destiné à tous les hommes

M. OSAKI, entouré de MM. von Büren père et fils, admire un des instruments utilisés par les plongeurs neuchâtelois, sous l'œil attentif de Mlle Ruth Peter, secrétaire du club neuchâtelois. (Avipress Baillod)

M. Eishin Osaki a quitté le Japon avec sa valise. Il est parti pour accomplir un tour du monde, en curieux. Car il est président de la Fédération japonaise des sports subaquatiques, et ses compatriotes savent que l'on peut apprendre beaucoup en rendant visite à d'autres plongeurs. Il a quitté le Japon avec sa valise, dans laquelle il n'y avait aucun vêtement de plongée, sans matériel... Pourtant, il savait qu'il allait plonger, lors de son périple. Mais il savait aussi qu'il allait rencontrer beaucoup d'amis qui lui prêteraient le matériel nécessaire. Comme Willy Haag, qu'il devait rencontrer hier soir...

M. Osaki a fait de la plongée un idéal humain. Il a vécu le bombardement atomique d'Okinawa, lors duquel plusieurs milliers de ses amis ont été tués. « C'étaient tous mes amis, dit-il, bien que je n'en aie connu que quelques-uns. C'était des amis, car ils étaient engagés comme moi dans cette guerre absurde. Je hais la guerre... »

Et M. Osaki sait que le monde est fait de guerriers, de fils de fer barbelés, d'interdictions. Mais au fond de la mer, au fond de l'eau, il n'y a plus de frontières, tous les plongeurs sont des frères, ils ne peuvent plus se faire la guerre...

— Cette Maison du plongeur de Neuchâtel est un exemple. Tous les plongeurs du club peuvent s'y rendre et devenir de véritables amis. Ils noueront dès liens d'amitié avec des plongeurs d'autres clubs et d'autres pays. C'est une possibilité de communication, de fraternité.

Il propose d'ailleurs des échanges de plongeurs entre pays différents.

Bien sûr, M. Osaki est venu voir le travail qu'accomplit la Fédération suisse des sports subaquatiques, et l'équipement modèle dont on lui avait parlé, celui de la Maison du plongeur de Neuchâtel.

« J'ai visité 45 pays, dit-il, et je dois constater que la plongée, en Suisse, est en avance sur les autres pays européens. Mais je n'ai jamais vu, dans aucun pays, un tel nombre de perfectionnements techniques et un équipement aussi parfait que celui que j'ai vu ici, aujourd'hui. Et il précise : « Même aux Etats-Unis. » Le Centre de recherches dynamiques d'étanchéité (CREDE) l'a particulièrement impressionné. Il ne pensait pas que des montres destinées à la plongée subaquatique puissent être soumises à des essais aussi rigoureux...

M. Osaki n'a pas plongé, à Neuchâtel. Mais il a apporté son message qui sort du monde subaquatique, son message d'homme, qui ne concerne pas que les plongeurs...

J.-P. N.

Le ministère public n'avait pas été informé

LA COUR DE CASSATION PÉNALE CASSE UN JUGEMENT DU TRIBUNAL DE POLICE

La Cour de cassation pénale a siégé hier sous la présidence de M. J. Cornu, assisté de MM. R. Ramseyer, J. Hirsch, J.-C. Landry et J. Biétry, conseillers. M. H. Schubpach représentait le ministère public et M. Ch. Lambert assumait les fonctions de greffier.

Le 9 juillet 1968, G. V. circulait à bord de sa voiture, le long du faubourg de l'Hôpital, et s'arrêta au stop avant de s'engager sur l'avenue du 1er-Mars. Un motocycliste arrivait au même moment de la rue de la Maladière, en direction de la ville et ce fut la collision. Le tribunal de Neuchâtel avait condamné l'automobiliste G. V. à 80 fr. plus les frais.

CHACUN SON TOUR

G. V. allègue à l'appui de son pourvoi qu'il a respecté le stop et qu'une fois celui-ci passé, ce sont les règles de la priorité de droite qui s'appliquent.

La Cour de cassation ne suivra pas l'avis de ce dernier et fera remarquer que, lorsque l'on se trouve à l'intersection de trois routes, et que différents signaux prescrivent l'ordre de passage, cet ordre suit une hiérarchie. Ce sera tout d'abord l'automobiliste circulant sur la route principale, puis celui passant sous le signe « céder le passage » et enfin celui qui quitte le stop. A l'unanimité, la cour déclare alors le pourvoi mal fondé.

M. P., ressortissant italien, a été condamné le 7 janvier 1968 à 10 jours d'emprisonnement par le tribunal de police de Neuchâtel. Le prévenu était accusé du vol d'un briquet qu'il avait gardé pendant une année avant de le donner en gage pour garantir une dette de jeu.

Le recourant, pour sa défense, allègue qu'il n'y avait pas dessein d'enrichissement et qu'il ne voulait faire qu'une farce à la victime.

Le tribunal devant ce recours a une attitude sans équivoque ; à l'unanimité, elle rejette le pourvoi, met les frais de 120 francs à la charge du recourant et fustige l'avocat pour la témérité de son recours.

IVRESSE OU NON ?

R. I. avait été condamné le 31 mars 1969 à un mois de prison pour lésions corporelles graves, par négligence et ivresse au volant, par le tribunal de police du Val-de-Travers.

Le 17 mars, à 23 heures, P. J. circulait sur la route entre Couvet et Môtiers. La nuit était sombre et il pleuvait. L'automobiliste rattrape un convoi sur la route et le dépasse à une vitesse de 70 km/h. Ce faisant, il renverse un piéton qui marchait au bord de la route.

Le recourant conteste qu'il était en état d'ivresse, du fait que le résultat de l'analyse indiquait une alcoolémie de 1 ‰ à 24 h., et de 1,2 ‰ lors de la prise de sang, un certain temps plus tard. En effet, d'après lui, la courbe est ascendante, et il affirme, de ce fait, qu'il n'était pas ivre au moment de l'accident. D'autre part, il demande le sursis, considérant que sa faute était légère.

La Cour de cassation ne suivra pas l'avis du prévenu, et confirmera, une fois de plus, la jurisprudence du tribunal en la matière.

Recours du ministère public dans une cause d'ivresse au volant : J.-C. R. circulait le 18 mars 1969 à 0 h 15 dans une rue de Neuchâtel. Il perd la maîtrise de son véhicule et tamponne une voiture en stationnement qui va emboutir deux autres voitures arrêtées au bord de la route. Le prévenu ne viendra s'annoncer au poste de police que le lendemain vers 10 h. Il ne sera donc plus possible de déterminer son alcoolémie.

C'est pour des raisons de procédure que le procureur recourt contre le jugement du tribunal de police. En effet, lors de l'audience, un expert médical a été nommé pour juger de l'état d'ivresse du prévenu sur la base de ses déclarations. L'art. 156 du code de procédure pénale exige que toutes les parties soient renseignées quand il y a une nomination d'expert. En l'espèce, le ministère public n'avait pas été informé. Aussi à l'unanimité, la cour de cassation casse le jugement et renvoie la cause au tribunal de police pour un nouveau jugement.

C'est ici que chantera Gilbert Bécaud

M. Gilbert Bécaud est-il membre du Cercle de la Voile de Neuchâtel ? S'il n'en fait pas partie, bernique, il ne pourra pas chanter demain soir dans notre ville. La salle qui l'accueillera se situe au Nid du Crô. Or, hier après-midi, une énorme affiche se balançait dans le hangar : « Cercle de la Voile. Entrée interdite. Contremarque obligatoire »...

Ce panneau se voyait d'autant mieux que les bateaux ont déserté la terre ferme. Seuls quelques-uns sont encore entassés dans le fond, notamment un « Maraudeur » qui souhaite certainement d'assister au programme en resquilleur. Sa joie sera de courte durée : tous les coins et recoins de l'immense hangar seront réservés uniquement aux gens qui désirent passer une agréable soirée en compagnie de ce chanteur combien sympathique.

Une équipe d'ouvriers est déjà à l'oeuvre. Les bâches vont être tendues tout autour du hangar, non seulement pour couper la vue des resquilleurs éventuels, mais pour couper l'entrée et au bruit et au vent si ces deux éléments désiraient être de la fête.

Aujourd'hui encore et demain, les sièges seront installés. Cela est indispensable puisque plus des deux-tiers des places étaient déjà vendus hier soir. Nous dévoilons peut-être un secret, mais nous conseillons vivement à tous ceux qui désirent entendre Gilbert Bécaud de prendre leurs précautions ; sinon, rebernique, ils se contenteront d'admirer les bateaux qui, sur la grève, ont cédé leurs places aux gens prudents !

De toute manière, le déplacement au Nid du Crô vaut la peine d'être entrepris. On peut ainsi constater comment, en quelques heures, il est possible de monter une salle de spectacle pouvant abriter deux mille personnes. Ça aussi, c'est un record !

RWS

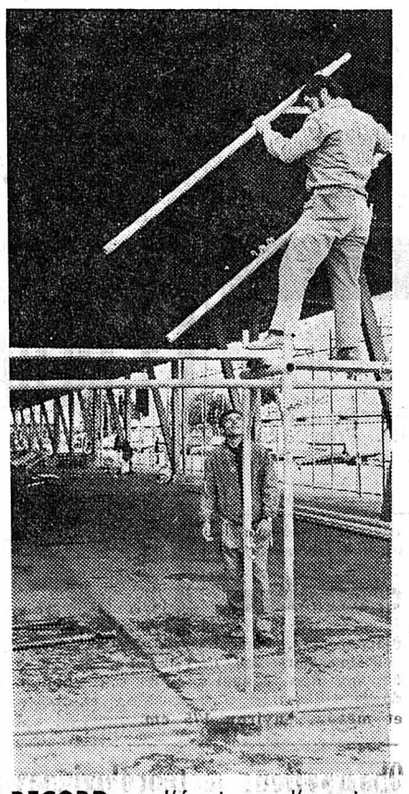

RECORD : l'équipe d'ouvriers qui est occupée à transformer le hangar du Nid-du-Crô en salle de spectacle en réalise un ! (Avipress Baillod)

Le vent souffle : l'arbre tombe

La tempête qui a sévi l'autre nuit a fait au moins une victime : l'un des derniers polovnias de Neuchâtel. L'arbre s'est abattu à deux heures du matin sur une voiture en stationnement à proximité de l'immeuble Jeanne-de-Hochberg 28. En chemin, la masse de bois avait défoncé un grillage d'enceinte du jardin. Le propriétaire du véhicule qui habite une villa proche du jardin avait été réveillé par le bruit du vent soufflant en rafales. Parce qu'un autre arbre de cette propriété, un frêne cette fois, menace sa maison, l'homme tendait le dos. Il y eut soudain un grand bruit : le polovnia, variété dont les branches cassent facilement, venait d'être coupé net à la hauteur du sol.

(Avipress - C.W.)

TOUR DE VILLE

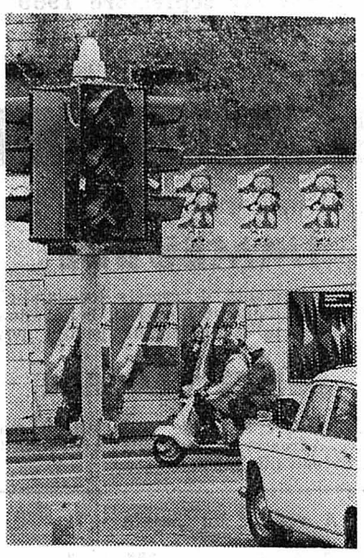

(Avipress J.-P. Baillod)

Feu vert pour les... feux du Vauseyon : lundi prochain

● LE ROND-POINT du Vauveyon, centre névralgique où aboutissent quatre routes dont celle, très importante, des Montagnes neuchâteloises et la liaison Neuchâtel - les Verrières - Pontarlier, est désormais doté d'une installation de signalisation par feux.

Après des mois de travaux, la mise en service de ces signaux aura lieu lundi prochain, en fin d'après-midi. Nous y reviendrons.

Refus de priorité et collision

● COLLISION hier à 18 h 40 sur la place Numa-Droz, entre une voiture conduite par M. C. P., de Reconvilier, qui circulait rue du Musée, et une autre automobile conduite par M. H. M., de Boudry, qui n'accorda pas la priorité de passage au premier véhicule. Les dégâts sont importants de part et d'autre. Pas de blessé.

Cycliste motorisé blessé

● **ROULANT sur l'avenue du Premier-Mars en direction de Saint-Blaise au volant de son automobile, hier à 21 h 45, M. Georges Chardonnens, de Boudry, qui se trouvait sur la piste de gauche, a eu sa route coupée à la hauteur de la signalisation lumineuse de la rue Jean-Jacques-Lallemand, par un cycliste motorisé qui a subitement pris la direction de la rue de l'Orangerie. Il s'agit de M. Michel Despont, de Neuchâtel, qui a été légèrement blessé et transporté à l'hôpital Pourtalès.**

Pour les 50 ans de la Fédération des sapeurs-pompiers du canton

Cortège et démonstrations à Neuchâtel

La commémoration du cinquantième anniversaire de la Fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel, qui se déroulera le samedi 13 septembre, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, revêtira le caractère d'une grande manifestation dont voici les lignes générales :

Le matin, dans la salle du Grand conseil, aura lieu l'assemblée générale annuelle de la fédération, sous la présidence du capitaine Max Haller, de Fontainemelon, séance qui sera suivie d'un apéritif servi par l'Etat à la Salle des chevaliers, au Château.

L'après-midi, sur la place du Port, diverses manifestations sont prévues : présentation des délégations communales, du bataillon de sapeurs-pompiers du chef-lieu par son commandant le major René Habersaat, présentation de matériel ultra-moderne pour la lutte contre le feu et les hydrocarbures.

Puis, ce sera un grand cortège au centre de la cité, suivi d'intéressantes démonstrations sur la place du Port ou les Nouvelles Rives.

Déjà, le capitaine Willy Zwahlen, de Saint-Blaise, président, et son comité d'organisation, dont font partie outre le président de la fédération, des officiers de tous les districts, se sont attelés aux derniers préparatifs de cette grande rencontre jubilaire de tous les corps de sapeurs-pompiers neuchâtelois.

AVANT D'INTERVENIR PRÈS DE MORAT

Marches, contre-marches pour le bataillon PA 5

Le travail du chalumeau découpeur.

Parti hier matin de la région Anet - Siselen - le Landeron, le bataillon PA 5, commandé par le major Coutaz, a donné la mesure de ses moyens lors du grand exercice d'intervention qui s'est déroulé, dès midi, à Montilier, dans la banlieue moratoise.

La matinée avait été occupée par des exercices de mobilité variés, eux-mêmes précédés, la veille, d'annonces de bombardements sur les villes de Zurich, Bienne et Sion qui devaient justifier le degré de préparation avancé où se trouvait la troupe depuis le milieu de la nuit.

RADIO-ACTIVITÉ DANGEREUSE

A 8 heures le matin, alors que tout le bataillon se trouvait en rase campagne, les services de détection atomiques donnaient l'alarme. Il s'est agi alors de mettre — rapidement — les masques de protection, de se couvrir de sa toile de tente, et d'espérer que le nuage radio-actif venu de Berne sur laquelle était tombée une bombe nucléaire aurait bientôt passé...

Les plus consciencieux ont transpiré deux heures durant sous leur couvre-face de caoutchouc, jusqu'à la fin de l'alerte, et les plus malchanceux sont subitement tombés en panne près de Witzwil, avec l'obligation de dénicher un mécanicien.

Au gré des changements de situation dictés par les arbitres, le bataillon est finalement arrivé à Morat sans s'être laissé désarçonner par une valse-hésitation motorisée de plus de quatre heures.

MORAT BOMBARDÉ

La protection civile de la ville, qui avait subi elle aussi des bombardements, parvenait à accomplir sa tâche seule dans Morat même, mais à Montilier, l'intervention de la PA était nécessaire : des centaines de personnes bloquées dans des abris en feu ne pouvaient être sauvées qu'avec les moyens lourds dont dispose l'armée.

Aucune difficulté n'a été ménagée aux deux compagnies, qui ont dû mettre en œuvre successivement tous leurs engins : motopompes en « direct » puis en relais, chalumeaux découpeurs, compresseurs et marteau pneumatique ou pompe aspirante, échelles, brancards et planches de sauvetage.

Les incidents techniques, bien sûr, n'ont pas manqué, qui sont venus parfois modifier le cours de l'exercice ou qui sont restés, plus souvent, dans le domaine de l'anecdote. Mais si les courses ne sautaient jamais, si les liaisons radio étaient toujours parfaites, si les camouflages des véhicules ne réservaient jamais de surprises, à quoi serviraient les cours de répétition ?

Lors de la critique dirigée par le lieutenant-colonel Max Haller, commandant du rgt PA ad hoc 14, il s'est révélé qu'à l'exception de quelques détails, l'instruction de la troupe était bonne et son application évidente. Du haut en bas de l'échelle, les ordres ont été correctement transmis. Le bilan est donc largement favorable, ce qui n'aura pas manqué de réjouir le colonel Philippe Mayor, de Neuchâtel, commandant de la région territoriale I/II, lequel a assisté à tout l'engagement de Montilier.

A. B.

Ligoté sur une planche de sauvetage, un blessé est évacué d'un silo à herbe promu au rang d'abri à moitié détruit.

Informations horlogères

Les cinq domaines que devrait recouvrir une future législation horlogère

Sous le titre « L'industrie horlogère suisse et l'échéance à fin 1971 du statut actuel de l'horlogerie », M. F.-P. Walthard, chargé d'affaires des questions industrielles nationales et de l'horlogerie auprès du département fédéral de l'économie publique, a rédigé un article dont Ebauches S.A. a diffusé la traduction. Cet article regroupe d'ailleurs les principaux thèmes d'une conférence que M. Walthard donna lors de l'assemblée des délégués de la Chambre suisse de l'horlogerie. Nous avons déjà donné de longs extraits de l'étude de M. Walthard et voici aujourd'hui ses conclusions.

Quelle devrait être la forme d'une législation horlogère moderne et aussi libérale que possible après le 31 décembre 1971, date à laquelle le statut actuel viendra à échéance ? En résumé, on constate que, pour maintenir et améliorer sa position sur les marchés mondiaux, l'industrie horlogère suisse a besoin, **même après 1971,** d'un certain nombre de mesures que des dispositions de droit strictement privé ne suffiraient pas à assurer dans les domaines suivants :

● Déjà, en ce qui concerne le maintien et le renforcement de la bonne réputation de la montre suisse par la reconduction d'une réglementation de droit public du contrôle technique (contrôle de qualité) et par l'incorporation dans la loi de la nouvelle définition du « swiss made ».

● Ensuite, la prévention d'une trop large émigration à l'étranger de l'industrie horlogère suisse en maintenant une certaine réglementation très souple des exportations sous forme de dispositions de droit potestatif.

● Egalement par des mesures d'organisation facilitant une plus grande coopération au sein de l'industrie horlogère lors de la promulgation et de l'application d'une éventuelle législation de droit public après 1971.

● Enfin, par la promotion des activités de recherche et de développement dans l'industrie horlogère par la création d'une société de développement à laquelle l'Etat pourrait participer sous une forme à déterminer ultérieurement.

Toutes les autres dispositions du statut actuel de l'horlogerie ne paraissent plus justifiées face aux réalités d'après 1971. Dans ces circonstances, on peut se demander si les quelques domaines dans lesquels une réglementation de droit public paraît encore nécessaire devront faire l'objet d'un statut spécial ou s'ils pourraient être introduits dans un autre cadre juridique.

Aussi a-t-il été décidé, à l'occasion de la conférence de Berne de décembre dernier, de limiter les questions devant faire l'objet d'une future législation horlogère aux cinq domaines suivants :

● **contrôle technique des montres ;**

● **incorporation dans la loi de la définition du « swiss made » ;**

● **promotion de la recherche et du développement ;**

● **reconduction d'une très souple réglementation des exportations ;**

● **questions relatives au droit constitutionnel et à l'organisation.**

Grâce aux travaux intensifs et jusqu'à présent très satisfaisants menés en commun par la Chambre suisse de l'horlogerie et les associations et organisations de l'industrie horlogère, la rédaction d'une législation horlogère moderne, libérale et dynamique, a pu être commencée. La procédure de consultation devrait démarrer avant la fin de cette année et dès le printemps 1969, on pourra s'atteler à une synthèse des commentaires et échos reçus par l'avant-projet. Le message du Conseil fédéral pourrait alors être soumis aux chambres au début de 1971.

AVIS OFFICIELS

VILLE DE NEUCHATEL

ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS

Reprise des cours

lundi 1er septembre 1969

Le directeur : Fl. Werner

IMMEUBLES

A vendre à PESEUX

IMMEUBLE

11 appartements + grands locaux, près du centre. Confort moderne, belle situation, tranquille. Paiement partiel possible en

RENTE VIAGÈRE

Affaire exceptionnelle pour raison majeure. Adresser offres écrites à B. R. 2034 au bureau du journal.

A vendre au Tessin

fabrique d'horlogerie ancre

à goupilles et Roskopf (Société anonyme). Immeuble bien situé. Possibilité d'agrandissement.
Personnel qualifié.

Ecrire sous chiffres H 155,515, Publicitas, 6901 Lugano.

A LOUER

A louer

à Neuchâtel, locaux pour bureaux, cabinet médical, au centre de la ville. Pour visiter, s'adresser à l'étude Uhler & de Perrot, tél. 5 71 21.

A louer pour le 1er septembre 1969
APPARTEMENT MEUBLÉ de 2 pièces
cuisine, salle de bains, balcons, vue, tout confort, près du centre.
Téléphoner dès 10 heures au 4 06 42.

Bureau moderne 2 pièces, confort, central, W.-C., env. 20 m2. Libre dès le 24 septembre 1969.
A. Christen, Louis-Favre 6, Neuchâtel. Tél. 5 41 32.

A louer, au centre de la ville,
studio meublé
Tél. 5 57 57.

CHAMBRES

A louer au centre de la ville,
chambre meublée
Tél. 5 57 57.

A louer immédiatement à jeune homme
chambre
indépendante, chauffée, eau chaude, douche, dans le haut de Saint-Blaise.
Tél. 3 27 54, dès 18 heures.

CHAMBRE ou STUDIO
à 2 lits, avec confort, pour un ingénieur marié. S'adresser à **Calorie S.A.**, Prébarreau 17, tél. 5 45 86.

DEMANDES A LOUER

Etudiant à l'Université cherche
chambre ou studio meublé
chauffés, pour le mois de septembre, à Neuchâtel ou aux environs.
Ecrire sous chiffres E 308,795, à Publicitas, 6901, Lugano.

On cherche, à Neuchâtel ou aux environs, un
studio
pour le 15, septembre ou le 1er octobre.
Tél. (O30) 3 17 67.

CISAC S.A.
FABRIQUE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
2088 CRESSIER
cherche à CORNAUX ou CRESSIER
1 appartement
4 chambres
avec ou sans confort.
2 appartements
3 chambres, avec ou sans confort.

Faire offres à la Direction, tél. (038) 7 74 74, interne 25.

OFFRES D'EMPLOIS

Bureau d'ingénieur civil, à Neuchâtel, cherche, pour entrée immédiate ou pour date à convenir,

un ingénieur

expérimenté en béton armé. Semaine de cinq jours. Travail intéressant et indépendant.
Faire offres manuscrites avec curriculum vitae et prestations de salaire, sous chiffres P 900,208 N, à Publicitas S.A., 2001 Neuchâtel.
Renseignements par téléphone (038) 6 76 49.

Particulier cherche à acheter
MAISON
de 2 à 5 appartements, vue sur le lac, région Auvernier - Saint-Blaise.
Faire offres sous chiffres FA 2076 au bureau du journal.

On cherche
terrain à bâtir
bien situé, vue sur le lac, région Saint-Blaise à Auvernier.
Faire offres sous chiffres GB 2077 au bureau du journal.

Maison à vendre

à Neuchâtel, 8 pièces, véranda, tout confort, jardin, garage. Faire offres sous chiffres P 300538 N à Publicitas S.A., 2001 Neuchâtel.

A toute demande de renseignements, prière de joindre un timbre pour la réponse.

Feuille d'avis de Neuchâtel.

Nous cherchons
représentant
en alimentation avec bonnes connaissances de la branche et si possible introduit auprès de la clientèle, pour les cantons de Fribourg et Neuchâtel et pour le Jura bernois.

Prière d'adresser offres manuscrites, avec curriculum vitae, photo et références, sous chiffres 13 - 5352, Publicitas S.A., 7002 Coire.

Nous cherchons :
un ferblantier-appareilleur
un appareilleur
un aide ou manœuvre
Rétribution intéressante à ouvriers qualifiés. Faire offres à G. Sydler, ferblanterie-installations sanitaires, Tertre 30, Neuchâtel. Tél. 5 15 15.

Entreprise industrielle de Neuchâtel engage pour le 15 septembre ou pour date à convenir,

employée de bureau

de langue maternelle française, ayant de bonnes notions d'allemand.
Travail autonome, intéressant et varié, pour personne au courant des affaires, capable d'assumer des responsabilités.
Place stable, bien rétribuée, ambiance agréable. Semaine de 5 jours.
Faire offres manuscrites, avec photo et prétentions de salaire, sous chiffres CK 1959 au bureau du journal.

Petite entreprise cherche, pour entrée à convenir,
1 MÉCANICIEN
aimant travailler de manière indépendante dans atelier moderne. Travail varié. Ambiance agréable. Quelques années de pratique. Discrétion assurée.

Faire offres sous chiffres OX 1953 au bureau du journal.

L'hôtel Terminus, Neuchâtel, engagerait pour le 1er septembre ou date à convenir,

portier-tournant

Faire offres à la direction.

Nous cherchons
OUVRIER CAVISTE
sérieux et robuste. Entrée immédiate ou à convenir. Semaine de 5 jours. Place stable.
Fred Meier - Charles S. A., 2000 la Coudre / Neuchâtel.
Tél. (038) 3 25 15.

CLAUDE DUCOMMUN
ingénieur-électricien EPZ
CHERCHE :
monteurs-électriciens qualifiés
aides-monteurs
Entrée immédiate ou à convenir. Faire offres ou se présenter. Orangerie 4 - Neuchâtel.

Nous cherchons pour entrée immédiate,
fille de buffet
ou
garçon de buffet
ainsi que
sommelier
ou
sommelière
S'adresser à L. Gétaz, buffet de la Gare, Neuchâtel.
Tél. 5 48 53.

Buffet de la Gare Neuchâtel
Téléphone 038 5 48 53

PEINTRES

sont cherchés pour tout de suite ou date à convenir. Se présenter à la plâtrerie-peinture A. Perrin, Brandards 42, Neuchâtel.

Dame âgée
complètement handicapée, cherche pour un mois, à Château-d'Oex, personne soignante. Appartement confortable. Salaire selon entente.
S'annoncer sous chiffres AS 64,494 N, Annonces Suisses SA 2001 Neuchâtel.

On demande
sommelière
Hôtel du Dauphin Serrières.
Tél. 5 12 83.

On cherche
boulanger-pâtissier
pour le 1er octobre.
Nourri, logé. Congé le dimanche. Vie de famille assurée.
S'adresser à Paul Wehrli, 2017 Boudry, tél. (038) 6 40 95.

La boulangerie-pâtisserie Etienne BIDAL, Neuchâtel, Ecluse 33, tél. (038) 5 11 48, cherche

BOULANGER-PÂTISSIER

Nourri, logé, blanchi. Congé le dimanche. Entrée immédiate ou à convenir.

On demande :
1 JEUNE CUISINIER
1 GARÇON DE CUISINE
1 FILLE D'OFFICE
dans réfectoire d'usine moderne. Conditions de travail agréables. Jolies chambres à disposition. Congés samedi-dimanche.
Faire offres à **M. Käch, Foyer Paillard, 1400 Yverdon.**

PAPETERIES DE SERRIÈRES S. A.
Nous engageons immédiatement ou pour date à convenir des
OUVRIERS
pour le travail d'équipe ou le travail de jour ;
MÉCANICENS ET TOURNEURS QUALIFIÉS
pour les réparations et l'entretien des machines.
Les personnes intéressées, de nationalité suisse ou étrangère avec permis d'établissement, voudront bien écrire ou se présenter à la Direction de Papeteries de Serrières S. A., 2003 Neuchâtel-Serrières.
Tél. (038) 5 75 75.

Usine de moyenne importance cherche
UN (E) EMPLOYÉ (E) DE COMPTABILITÉ
Poste à responsabilités. Entrée immédiate ou date à convenir.
Faire offres manuscrites à MARC SANDOZ
Fabrique d'outils de précision et de meules diamantées, 25, rue Stavay-Mollondin, 2300 la Chaux-de-Fonds, tél. (039) 3 15 02.

On cherche
jeune homme
de 15 à 17 ans, honnête et propre, comme
porteur de pain
Bonne occasion d'apprendre la langue allemande. Vie de famille. Entrée immédiate ou à convenir. Libre le dimanche.
S'adresser à **W. Birri, restaurant et boulangerie,** 4332 Stein (AG). Tél. (064) 63 12 31.

ETUDE de la place cherche
SECRÉTAIRE
Préférence sera donnée à personne ayant expérience de la gérance immobilière. Faire offres manuscrites à case postale 714, Neuchâtel.

Nous cherchons, pour entrée immédiate,
un retraité, ou personne pouvant travailler à la Chaux-de-Fonds, principalement pour des colis d'horlogerie.
Les personnes au courant des expéditions postales et ferroviaires, de nationalité suisse ou au bénéfice du permis C, sont priées de faire des offres sous chiffres R 920,783 - 18, Publicitas, 1211 Genève 3.

Fabrique de machines
STOCKER & CIE
Avenue de la Gare 11
2013 COLOMBIER (NE)
Tél. (038) 6 20 96
cherche un
dessinateur de machines
Nous demandons un collaborateur ayant la capacité et la volonté de s'engager dans notre bureau technique et de faire tous les travaux relatifs à une entreprise de mécanique de 22 personnes.
Caisse de retraite. Semaine de 5 jours.

coop NEUCHATEL engage pour l'OFFICE COMPTABLE
jeune employé (e) de commerce
ayant de bonnes connaissances de la comptabilité et, si possible, de la pratique.
Semaine de 5 jours.
Avantages sociaux d'une grande entreprise.
Adresser offres détaillées à l'Office du personnel, Portes-Rouges 55, Neuchâtel.

La vitrerie Marc Schleppy, Charmettes 16. Tél. 5 21 68 cherche pour entrée immédiate ou pour date à convenir
2 OUVRIERS
Eventuellement, manœuvre serait formé.
Faire offres ou se présenter.

On cherche
garçon (fille)
de cuisine
Renseignements : Restaurant D.S.R., fbg du Lac 17, Neuchâtel.
Tél. 5 15 74. Samedi fermé.

Fabrique Maret, Bôle, tél. 6 20 21, cherche pour entrée immédiate
ouvrières
pour travaux fins. Se présenter.

Précision Electronique S.A.
cherche pour ses départements de fabrication et de montage :
MANŒUVRES
OUVRIERS
OUVRIÈRES
JEUNES FILLES
JEUNES GENS
pour travaux faciles et propres. Ambiance agréable, horaire à convenir.
Se présenter ou faire offres à Précision Electronique S. A., chemin des Jardillets 18, Hauterive. Tél. (038) 3 18 23.

Raffinerie de Cressier S.A.
2088 CRESSIER / NEUCHATEL
Nous cherchons un
ISOLEUR FERBLANTIER
expérimenté, pouvant s'occuper de l'entretien et des nouvelles constructions des isolations de nos tuyauteries, vannes et instruments.
La personne engagée bénéficiera de la formation qui lui sera nécessaire pour compléter ses connaissances et les adapter aux exigences du poste.
Les intéressés de nationalité suisse, ou étrangers libérés du contrôle, sont invités à nous demander une formule d'inscription en téléphonant au (038) 7 75 21 (interne 245) ou en adressant le talon ci-dessous à notre département du personnel.

— - — - — - — - — - —

Nom et prénom :
Poste Isolateur ferblantier
Adresse :
Age :
Nationalité : « FAN »

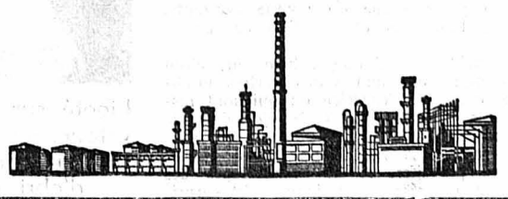

On cherche, pour le 15 septembre ou pour date à convenir, un
ouvrier confiseur-pâtissier
Nourri et logé dans la maison.
S'adresser à la confiserie Zurcher, à Colombier.
Tél. (038) 6 34 12.

Nous cherchons
CHAUFFEUR
pour fourgon 1 ½ t., sérieux, dynamique et de toute confiance, pour la place de Neuchâtel.
Un bon salaire, un travail intéressant, semaine de 5 jours et caisse de retraite sont offerts.
Les personnes intéressées, de nationalité suisse ou au bénéfice du permis C, sont priées de faire des offres sous chiffres S 920,784 - 18, Publicitas, 1211 Genève 3.

On cherche
MANŒUVRE EN BOUCHERIE
Entrée immédiate ou à convenir.
Faire offres à la boucherie E. Dubois, Colombier.
Tél. 6 34 24.

Fête des Vendanges 1969
les 3, 4 et 5 octobre
RESTAURANT LA PRAIRIE
organisateur du village neuchâtelois.
On cherche :
employées auxiliaires
barmaids
serveuses
hommes
pour différents travaux.
S'adresser à J. Robatel
Grand-Rue 8, Neuchâtel
Tél. 5 57 57.

Nous cherchons pour entrée immédiate ou à convenir, une
employée de bureau
pour travaux divers. Haut salaire.
Faire offres ou se présenter chez Lutz-Berger, fabrique de timbres, 2000 Neuchâtel.

On cherche
barmaid
(débutante acceptée).
Téléphoner, après 11 heures, au 5 74 98.

Jeune fille Suissesse romande, trouverait place
d'aide familiale
en Angleterre, avec rémunération hebdomadaire. Excellentes conditions d'habitat. Possibilité d'apprendre parfaitement l'anglais.
Demander l'adresse du No 2087, au bureau du journal.

Un budget de publicité bien étudié augmente le rendement de votre propagande et vous économise de l'argent. Les 18 succursales et agences des
ANNONCES SUISSES SA « ASSA »
réparties dans les villes de Suisse les plus importantes, sont à votre disposition pour vous fournir tous renseignements et devis, sans engagement de votre part et sans frais. N'hésitez donc pas à les consulter. Elles vous répondront avec rapidité et compétence !

ASSA

PERLES

Réparation d'outils électriques

de toutes marques par personnel spécialisé, avec pièces d'origine,

prompte et soignée, avec garantie!

Conditions avantageuses.

Les outils seront cherchés à votre atelier. Devis sur demande pour réparations importantes.
Téléphonez à la plus proche succursale PERLES:

BIENNE, Quai du Haut 38	032 2 12 44
GENEVE, R. du Cendrier 6	022 32 76 33
LAUSANNE, Croix-Rouges 6	021 23 72 44
NEUCHATEL, Fbg du Lac 31	038 5 49 60
SION, Dent Blanche 10	027 2 52 90

PERLES OUTILS ELECTRIQUES ET MOTEURS S. A. 2542 PIETERLEN / BIENNE

ENSA ENSA ENSA ENSA ENSA ENSA ENSA

CALCULEZ FROIDEMENT et bénéficiez...

... de tous les avantages d'un congélateur A.E.G.

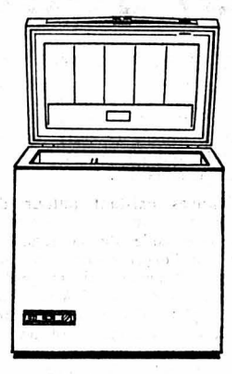

140 l. - Fr. 548.-
255 l. - Fr. 698.-
300 l. - Fr. 848.-
420 l. - Fr. 1048.-
500 l. - Fr. 1198.-

... d'un service après vente impeccable.

congélateurs AEG
dépannage JOUR et NUIT
APLIM S.A. · 021-22 29 36
en dehors des heures de bureau :
021-32 70 32

conseils et vente par

ENSA

Electricité neuchâteloise S.A., tél. 5 77 51
NEUCHATEL

ENSA ENSA ENSA ENSA ENSA ENSA ENSA

Prêt comptant

GARANTIE DE NOUVEAU RÉDUCTION D'INTÉRÊTS

★ de Fr. 500.– à Fr. 25 000.–, si vous avez une situation financière saine
★ remboursable jusqu'à 60 mois
★ accordé dans les 48 heures
★ basé uniquement sur la confiance, contre votre seule signature
★ garantie d'une discrétion absolue

Contre l'envoi du bon ci-joint, vous bénéficierez d'une réduction de 20% sur le coût total des intérêts autorisés.
Notre «service-express», téléphone 071 23 39 22, vous donne chaque soir de 19 à 21 h. tous les renseignements désirés sur nos prêts comptant.

Nom
Rue
Domicile A/344

Banque Rohner+Cie.S.A.
9001 St-Gall, Neugasse 26, ℗ 071 23 39 22
8021 Zurich, Strehlgasse 33, ℗ 051 23 03 30

DISCOUNT TEXTILES

RUELLE DUBLÉ 3

VESTES IMITATION DAIM

chaudement doublées écossais

POUR GARÇON toutes tailles **15.-**

POUR HOMME **20.-**

coop

Choix Qualité Prix

Une ouverture qui fait du bruit...

La boutique en vogue à la Belette
Sous les Arcades Neuchâtel Tél. 5 20 18

Poissons frais
du lac de Neuchâtel
Mesdames, profitez de la saison
Filets de perches (petits)
Palées et filets de palée
ainsi que notre arrivage frais de poissons de mer
Lehnherr frères
POISSONNERIE Tél. 5 30 92
Place des Halles Neuchâtel

Baux à loyer
à vendre à l'imprimerie de ce journal

René Schenk
VELOS, MOTOS, SPORTS
CHAVANNES 15 NEUCHÂTEL
℗ 5 44 52
Moto SUZUKI 50-125 et 250 cm3

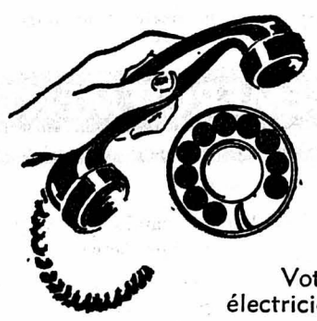

Votre électricien

Vuilliomenet & Cie S.A
INSTALLATIONS ELECTRIQUES NEUCHATEL
TÉL. 5 17 12 GRAND-RUE 4

69.144.5 f

migraines

maux de tête, maux de dents, névralgies, rhumatismes, grippe, douleurs menstruelles

soulage vite

SPALT

Comprimés efficaces contre les douleurs

Pour un budget bien équilibré...

Cet ameublement mérite un superlatif par son élégance de bon aloi et son prix incroyablement avantageux.

Une chambre à coucher de ligne résolument moderne avec vaste armoire à 4 portes, lit et entourage.
Fr. 1085.— (sans literie)

Un salon où l'on a envie de s'installer!
Paroi-bibliothèque de 227 cm avec niche TV. Canapé transformable et fauteuil sur roulettes grand confort, tissu à toute épreuve. Table basse de dimensions parfaites.
Fr. 1835.—

meubles meyer
neuchâtel
faubourg
de l'hôpital
tél. 038/5 75 05

grande exposition sur 6 étages 30 vitrines

Coupon

Envoyez-moi votre catalogue sans engagement et sans frais.

Nom
Prénom
Profession
Rue et No
Localité et No postal
Je m'intéresse à

CHRONIQUE DU VAL-DE-TRAVERS

115me ANNÉE DU COURRIER DU VAL-DE-TRAVERS

PATRONNÉE PAR NOTRE JOURNAL

La marche de Jean des Paniers aura lieu les 11 et 12 octobre prochains

Encore une nouvelle marche, dira-t-on ! Une de plus dans la liste de celles qui s'organisent maintenant dans tous les coins de notre pays. Il n'est pas de dimanche, en effet, sans que l'une de ces manifestations attirent des centaines de personnes. Heureusement pourrait-on ajouter ; c'est une occasion de faire connaissance avec son pays, avec des contrées qu'on ne découvrirait jamais ; un retour aux sources qu'il ne faut pas dédaigner.

Le Ski-Club des Cernets et Verrières — dont la renommée s'étend hors des frontières neuchâteloises — organisera « sa » course, les samedi 11 et dimanche 12 octobre prochains. Elle se nommera « Marche de Jean des Paniers » dont la légende est fort connue dans la région, c'est-à-dire aux Bayards, aux Verrières et aux Cernets et au Val-de-Travers aussi. Cette marche d'environ 20 kilomètres se prépare dans le but que nous formulions en début de cet article mais pour une deuxième raison qui est celle de soutenir les coureurs de fond de la société, et spécialement les jeunes fondeurs de la Société qui font ou qui vont faire partie de l'équipe nationale de fond et entrer comme candidats à l'équipe nationale.

Il n'est pas question que le bénéfice de la Marche de Jean des Paniers serve à payer en espèces trébuchantes et sonnantes les coureurs du Ski-Club des Cernets et Verrières. Qu'on ne se méprenne pas sur les intentions exactes des responsables de cet actif groupement. Il s'agit d'aider Robert Fatton, membre de l'équipe nationale A, Fritz Keller, junior, candidat à l'équipe nationale, Marcellin Garin, jeune candidat à l'équipe nationale et d'autres jeunes fondeurs, à se procurer le matériel nécessaire pour pratiquer leur sport favori.

La marche de Jean des Paniers devrait connaître le succès qu'elle mérite. Pour cela, les deux principaux organisateurs, MM. Alexis Garin et Jean-Marc Matthey se sont mis au travail depuis quelques semaines déjà. Une magnifique médaille (que nous aurons l'occasion prochainement de présenter à nos lecteurs) récompensera tous ceux qui ont pris part à la marche. Le programme des journées des 11 et 12 octobre est à l'impression et donnera tous les renseignements nécessaires sur cette manifestation. Pour l'instant, ceux qui voudraient s'inscrire peuvent le faire en payant 10 fr. au C.c.p. 20 - 9194 (enfants en dessous de 14 ans : 8 fr.) Les demandes de renseignements sont à faire aux numéros de téléphone ci-après : 9.34.70 et 9.32.65. Enfin, signalons qu'un cross avec départ en masse se déroulera le dimanche matin 12 octobre dès 10 h 30. L'inscription, dans ce cas aussi, est de 10 fr.

Souhaitons bon succès au Ski-Club des Cernets, à ses deux responsables, MM. Garin et Matthey (notre photo), dans leur tentative de rendre service à une noble cause sportive, celle de développer le ski de fond dans notre région.

Fyj

MM. Alexis Garin (à gauche) et Jean-Marc Matthey (à droite) préparent la Marche de Jean des Paniers qui se déroulera aux Verrières, les samedi 11 et dimanche 12 octobre prochains.

(Avipress Fyj)

Le froid persiste

(c) Le froid ne semble pas vouloir lâcher facilement prise et non seulement en montagne mais dans le fond de la vallée, il est déjà vif pour la saison.

Les agriculteurs sont en panne pour la récolte des moissons et des regains et les pluies abondantes qui tombent à intervalles réguliers n'arrangent pas les affaires.

Appartements, bureaux, fabriques, écoles doivent être chauffés et sur la montagne il semble qu'on a passé d'un coup et sans transition de l'été à l'arrière automne.

BOVERESSE

Des projets... à l'eau !

(c) Comme nous l'avons brièvement annoncé dans notre édition d'hier, les membres du comité du CNSVT ont dû, une nouvelle fois, renvoyer le championnat interscolaire de natation et de plongeon du Val-de-Travers. Cette rencontre, patronnée par la FAN, avait été pourtant fort bien préparée. Mais, il était plus sage de la renvoyer plutôt que d'obliger des enfants et des adolescents à se tremper dans une eau à 16°.

« Prévenir vaut mieux que guérir », ce proverbe a été appliqué par les responsables du CNSVT. Ces derniers n'ont pourtant pas renoncé à mettre sur pied leur manifestation sportive. Si le temps se remet au beau, le championnat interscolaire de natation et de plongeon, aura lieu le mercredi 3 septembre prochain. Nous aurions, alors, l'occasion d'en reparler en détail. Le cours de natation, prévu pour cette semaine aux Combes, a lui aussi, dû être renvoyé.

Sous le patronage de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

Les meilleurs coureurs neuchâtelois et jurassiens s'affronteront dimanche en circuit fermé à Fleurier

De notre correspondant régional :

Dans le cadre du championnat de l'Union cycliste neuchâteloise et jurassienne, quatre épreuves ont déjà été disputées : la course de côte à Boncourt, la course contre la montre au Locle, la course de vitesse et celle de fond à la Chaux-de-Fonds.

A la suite du classement de cet omnium, restait encore à courir un circuit fermé. « Le Cyclophile » de Fleurier a été chargé de l'organiser, dimanche après-midi et « La Feuille d'avis de Neuchâtel » patronnera la manifestation.

Celle-ci réunira quelque vingt-cinq coureurs, soit les meilleurs des catégories « élite », « amateurs » et « juniors » après quatre classements préliminaires. Ce sera donc, dans « le village des fleurs et la fleur des villages » l'apothéose de la saison de l'Union cycliste neuchâteloise et jurassienne. Le comité d'organisation de la course de dimanche est présidé par M. Willy Rougemont.

UN PARCOURS SÉLECTIF

« Le Cyclophile » a choisi un parcours très sélectif. En effet, les coureurs auront à boucler cent fois le circuit rues Daniel-Jeanrichard, Ecole d'horlogerie et des moulins, soit 80 kilomètres au total avec plusieurs virages en épingle à cheveu.

Bien entendu, le circuit sera, avec l'autorisation du département cantonal des travaux publics, fermé à la circulation. Le classement s'effectuera aux points, voire au temps si un concurrent prend une avance appréciable.

L'année passée, « Le Cyclophile » avait renoncé à son « Grand Prix de Fleurier ». Dimanche, le public retrouvera cette ambiance particulière des circuits fermés et, le pavillon de Namur étant installé à l'exposition, les partants vont-ils sans doute, du moins certains d'entre eux, tenter de jouer à leur petit... Merckx, les Grivel et Biolley par exemple.

Tous les amateurs de cyclisme et de sport bù l'on se bat encore pour l'honneur, ne manqueront pas de suivre la lutte pacifique mais ardente où vont s'affronter les coureurs les plus combattifs de notre canton et du Jura.

G. D.

A l'association de la piscine du Val-de-Travers : joies et soucis

Le Comité de l'Association de la piscine du Val-de-Travers (qui se compose de 10 membres) a tenu une longue séance, à l'hôtel Central de Couvet, sous la présidence de M. Frédy Juvet. Ce dernier a souhaité la bienvenue à M. Paul Born, de Couvet, qui remplira les fonctions de secrétaire aux verbaux. Le chef d'exploitation Denis Gysin des Verrières et le gardien des Combes, Floria Otz ont présenté chacun un premier rapport sur l'activité de la piscine en 1969. Il ressort de ces déclarations que les entrées depuis le 12 juin ont atteint le nombre de 27 à 28,000. La régénération de l'eau a posé des problèmes. Pendant 4 semaines 800 à 1000 personnes se sont baignées chaque jour. 23 classes seulement (totalisant 483 élèves) sont entrées aux Combes ce qui représente l'effectif le plus réduit de ces 10 dernières années. M. Léo Roulet, caissier, a passé en revue les problèmes financiers actuellement en suspens. M. Jean-Claude Landry, vice-président, a parlé des panneaux de signalisation (commandés) qui seront posés aux points névralgiques du Val-de-Travers et à quelque distance ouest et est de la piscine. Enfin, dans cette suite de rapports, le président en charge a parlé des places de parcs aménagées grâce au soutien financier de l'Etat et des communes du Vallon, ainsi que du goudronnage du chemin d'accès au bassin, dont le travail sera effectué au début 1970.

A QUAND LA FERMETURE DE LA PISCINE ?

Le mauvais temps causa bien des soucis aux responsables de la piscine. Faut-il fermer le bassin de suite ? Et si le soleil daignait se montrer à nouveau ? Pour l'instant, ce sera au gardien et au chef d'exploitation de décider d'un commun accord si la piscine devra être fermée les jours maussades.

DES TRANSFORMATIONS NÉCESSAIRES

Le problème du chauffage de l'eau, de l'installation d'un nouveau système de la régénération de l'eau, de la construction de nouveaux vestiaires, d'un restaurant-buvette, de l'agrandissement des abords immédiats du bassin, ont fait l'objet de la discussion de la seconde partie de la séance. M. Jean-Marc Busigny, architecte à Fleurier, a été mandaté par le comité pour présenter des projets et s'occuper des plans à établir. Les présidents de commissions chargées de l'étude de la modernisation de la piscine des Combes, MM. Denis Gysin (technique bassin), Jean-Louis Baillod (construction), Jean-Claude Landry (finances), ont fait chacun un rapport sur l'avancement des travaux de leur commission respective. Des offres sont déjà parvenues de différentes maisons. Elles devront être étudiées en fonction des besoins de la piscine des Combes à Boveresse. Un plan de travail a été dressé pour une coordination des études afin que le comité puisse se réunir à nouveau le jeudi 25 septembre prochain et être en possession des éléments qui lui permettront de faire le point de la situation.

Les pédiluves existant autour du bassin sont nettement insuffisants. Cette question, de même que celle de la régénération de l'eau, ont fait l'objet d'une lettre du service cantonal de l'hygiène qui demande instamment que le Comité de l'Association de la piscine du Val-de-Travers entreprenne des améliorations d'ici l'ouverture de juin 1970. Il existe donc une nécessité, pour les responsables de la piscine, que la modernisation de ses installations soit faite de suite, sinon on risquerait de ne pas pouvoir ouvrir le bassin aux baigneurs dès l'année prochaine.

Signalons que MM. Albert Fontana de Couvet et Roland Leuba de Fleurier ont accepté de faire partie de la commission de construction et que pour terminer cette longue séance de trois heures d'horloge, il a été décidé que les membres du comité visiteraient les piscines de la région neuchâteloise et du Nord vaudois afin d'être en mesure de se faire une opinion de ce qui existe ailleurs et qui pourrait être retenu pour la piscine des Combes.

COUVET - COUVET

Vers la réorganisation de l'administration communale

Dans l'ordre du jour du prochain Conseil général de Couvet figure un point ayant trait à des communications du Conseil communal à l'adresse du pouvoir législatif covasson. Ces communications portent sur les sujets suivants :

COLLÈGE RÉGIONAL

En remplacement de M. Pierre Jacopin, démissionnaire, le Conseil communal a désigné, lors de sa séance du 14 juillet dernier, M. Gilbert Bourquin, délégué de la commune de Couvet au Collège régional de Fleurier.

TRAITEMENTS DU PERSONNEL

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du Conseil général du 10 mars 1967, concernant la revalorisation des traitements du personnel communal, le Conseil communal a décidé de porter l'allocation de renchérissement de 5 à 10 % dès le 1er juillet 1969, comme le Conseil d'Etat l'a décidé envers les magistrats et fonctionnaires de l'Etat et le personnel des établissements d'enseignement public.

CHEMIN DE PLANCEMONT

A la suite de la discussion intervenue au Conseil général lors de sa séance du 23 mai 1969, au sujet de la motion déposée par M. Jean-Pierre Chételat et consorts pour l'amélioration de la sécurité au Chemin de Plancemont, le Conseil communal a fait procéder à la réparation du chemin et à la réfection d'un trottoir délimité par une bordure de pavés. En outre, un signal « Cédez le passage » à la sortie supérieure de la rue Jean-Jacques Rousseau et un disque d'interdiction de circuler (sauf pour les bordiers) ont été posés. Ces améliorations ont apporté une sécurité accrue pour la circulation sur ce chemin particulièrement dangereux jusqu'ici.

RÉORGANISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Conseil communal, se référant à son rapport du 14 avril dernier, ainsi qu'à la discussion intervenue au Conseil général lors de sa séance du 23 mai dernier, se basant d'une part sur le refus du corps électoral pour l'engagement d'un administrateur communal et d'autre part, afin d'éviter l'engagement d'un nouvel employé, a décidé de réorganiser l'administration communale selon le plan de répartition suivante :

Secrétaire : Conseil général - Conseil communal - Commissions du feu et de l'EMEC - Assistance - AVS-AI - Assurance maladie - Tutelles - Curatelles - Etat civil (registre des familles) - Chef de section - Protection civile - Contrôle des chevaux - Dossiers mobilisation de guerre - Ravitaillement - Archives.

Comptabilité : Procès-verbaux du Conseil communal - Correspondance du Conseil communal, des travaux publics, des domaines et bâtiments, de la police (en bref tout ce qui concerne le Conseil communal sauf les rapports au Conseil général et les oeuvres sociales) - Plans de construction - Abri P.A. - Cadastre.

Caisse : En plus du travail habituel : paiement des fournisseurs S.I. - Réception des 2 comptes de chèques et contrôle des débiteurs.

Police des habitants et état civil : Réception des téléphones - Police des habitants - Etat civil - Pompiers.

Services industriels et dactylographie : Factures électricité trimestrielles et mensuelles - Machines à laver - Eau - Contrôle des débiteurs - Dactylographie et classement.

Magasin des SI : Réception des clients et téléphones - Facturation des travaux d'installation - Devis - Commandes et petite correspondance - Transposition des fiches de pose compteur sur livre de relevé.

Agents de police : Polycopiage, photocopie - Agrafage comptes et budgets et tous travaux de reliage, expédition du courrier, affranchissement, affichage des plans pour mise à l'enquête - Fichiers des citernes - Adressage de formules.

TITULAIRES DES FONCTIONS

Les fonctions de ces différents services de l'administration communale ont été réparties de la façon suivante : Le secrétariat à M. Pierre Descombaz, Conseiller communal et secrétaire du Conseil communal ; la comptabilité à M. Jean-Jacques Aeberhard, chef du personnel de l'administration communale et à Mme Nelly Hamel-Rossi (jusqu'ici responsable de la police des habitants et qui au vu de son excellente formation professionnelle devient la collaboratrice et secrétaire de M. J.-J. Aeberhard) ; la caisse à M. Paul Borel-Vuille ; la police des habitants et l'état civil à M. Alain Hotz ; les services industriels et la dactylographie à Mme Nelly Hamel-Rossi ; le magasin des SI à M. Jean-Hugues Schulé. Les agents Paul Risse et Gérard Isoz feront le travail indiqué sous « agents de police ».

BUREAUX

La nouvelle répartition des charges a impliqué une modification des bureaux ; dorénavant, le personnel est groupé dans les deux premiers bureaux et la répartition de ces derniers se présente comme suit :

Bureau No 1 : comptabilité communale et comptabilité SI ; secrétariat du Conseil communal ; caisse-impôts ; police des habitants, état civil, chef de sections AVS, AI.

Bureau No 2 : bureau de réception du Conseil communal - services sociaux.

Bureau No 3 : appareils et économat (sans accès au public).

Bureau No 4 : police et divers.

Le public a dorénavant accès principalement au bureau No 1, éventuellement au bureau No 2 ou No 4. Cette réorganisation a été décidée à titre d'essai, pour une période de 6 mois.

F. Jt

Nouvelles financières

Paillard ouvre un atelier à Romainmotier

L'entreprise « Paillard SA» fabrique de machines à écrire d'Yverdon, ouvrira le 1er septembre un atelier de montage à Romainmôtier. Cet atelier occupera en principe des personnes désireuses de travailler quelques heures par jour seulement. Selon « Paillard SA », la création de petits ateliers dans le genre de celui qui s'ouvrira lundi prochain à Romainmôtier peut se révéler bénéfique dans des villages qui connaissent un dépeuplement continu.

VAUD

YVERDON

Arrestation d'un voleur

(c) La police de sûreté a arrêté un représentant d'une entreprise d'Yverdon qui avait dépensé pour ses besoins personnels une somme d'argent qu'il avait encaissée pour le compte de son employeur. Il a été incarcéré dans les prisons d'Yverdon, à disposition du juge informateur.

Intéressante initiative

(c) Deux cent dix-sept bénéficiaires de l'aide sociale complémentaire communale d'Yverdon avaient été invités par la municipalité pour un après-midi de vacances sur le lac de Neuchâtel. Cent dix ont répondu « présent » et ont passé un après-midi mémorable suivi d'une collation. Cette initiative qui mérite d'être soulignée, peut être le point de départ d'autres réalisations sociales indispensables pour garder intégrés dans l'existence moderne ceux du troisième âge.

Incinération des ordures : les plans n'ont soulevé aucune opposition

(c) L'usine de destruction des ordures ménagères sera construite, comme on le sait, sur le territoire de la commune de Couvet, au lieu dit « la Rochetta, dans l'entrée du vallon des Cambudes. Au sujet du terrain sur lequel l'usine sera édifiée, le Conseil communal de Couvet avait pris la décision de le vendre au syndicat intercommunal d'incinération des ordures ménagères, créé en date du 9 juillet dernier et dont le président de l'assemblée est M. Arthur Flückiger, de Travers, et le président du Conseil de direction, M. Claude Emery, de Couvet. La vente du terrain sis à la Rochetta figure à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

Mais, entre-temps, d'autres dispositions ont été prises par l'autorité exécutive de Couvet. Cet objet sera retiré de l'ordre du jour après une communication du président du Conseil communal, M. Claude Emery. Ce dernier nous a déclaré qu'il ne s'agira pas d'une vente, mais d'une location de terrain au syndicat intercommunal d'incinération des ordures. Dans ce cas, la décision est du ressort du Conseil communal et non plus du pouvoir législatif.

PAS D'OPPOSITION

Les plans déposés, il y a quelques semaines, à l'hôtel communal de Couvet, concernant l'usine d'incinération qui sera construite à la Rochetta, n'ont soulevé aucune opposition. Ces plans de même que le règlement du syndicat ont été envoyés au Conseil d'Etat pour sanction.

Si le travail dans le terrain — qui comprendra des creusages de fondation et du remblayage de même que le goudronnage du chemin d'accès à l'usine — n'a pas encore commencé, celui en usine a lui débuté. La construction de l'appareillage est en cours de même que le débitage des poutrelles d'acier qui formeront l'armature du bâtiment.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION

La rue Saint-Pierre a été recouverte, au complet, d'un tapis d'enrobé dense, tapis qui lui faisait bien besoin. Des surfaçages vont prochainement avoir lieu aux rues du Progrès, de la Sauge (depuis la Pénétrante jusqu'à la rue du Quarre) et au chemin des Pins. Ces travaux termineront, pour cette année, le programme du dicastère des travaux publics dans le domaine de l'amélioration et de l'aménagement de nombreuses rues et trottoirs du village de Couvet.

ABORNEMENTS

Ces derniers temps, le géomètre cantonal a procédé à des abornements de rue et de terrains ; c'est ainsi que le prolongement de la rue du Midi a été aborné pour permettre l'établissement du plan de division, le terrain étant transféré au domaine public communal. Le nouvel hangar des pompes et le terrain le jouxtant ont également été abornés.

CARNET DU JOUR

CINÉMA. — **Colisée (Couvet)**, 20 h 30 : L'Etrangleur de Boston.

EXPOSITION. — **Musée d'Ornans :** Gustave Courbet.

Pharmacie de service : Delavy (Fleurier).

Permanences médicale et dentaire : votre médecin habituel.

REMERCIEMENTS

La famille de

Madame Germaine EVARD

née Von Aesch

très touchée des nombreuses marques de sympathie reçues, remercie sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à son grand chagrin, et les prie de trouver ici l'expression de sa profonde gratitude.

Couvet, août 1969.

AVIS DIVERS

Nous cherchons

bons ouvriers

suisses ou étrangers avec permis C. Salaire élevé.
S'adresser à la
Fonderie Reussner & Donzé S.A., Fleurier. Tél. (038) 9 10 91.

L'annonce
reflet vivant du marché
l'annonce dans la
Feuille d'Avis de Neuchâtel

FAN

Partons en vacances !

Mais n'oublions pas de souscrire
un abonnement «spécial-vacances»
si agréable et si avantageux, à la

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

d'une durée minimum de 12 jours, il ne coûte que

	en Suisse :	à l'étranger :
pour 2 semaines	3.50	4.—
pour 3 semaines	4.50	6.—
pour 1 mois	5.50	8.50

BULLETIN DE COMMANDE A ENVOYER A LA
Feuille d'avis de Neuchâtel
Service des abonnements, 2001 NEUCHATEL

Veuillez me servir un abonnement de vacances à la « Feuille d'avis de Neuchâtel »
pendant la période du au à l'adresse suivante :

NOM PRÉNOM

Hôtel, pension, etc.

No et RUE

LOCALITÉ No postal

Pays : Dépt / Province

* Paiement à votre bureau de réception / * facturer à mon retour de vacances,

le par carte perforée

(* Souligner ce qui convient)

Domicile pour le paiement :
NOM, PRÉNOM :

No et rue LOCALITÉ No postal

Prière de ne pas utiliser cette formule pour les changements d'adresses, en dehors du « spécial vacances »

Correction de la route de la Vue-des-Alpes

Un projet de mini-tunnel à l'étude

Il y aura peut-être un tunnel sous la Vue-des-Alpes. Oh ! certes, ce ne sera pas celui réclamé par quelques habitants de la Chaux-de-Fonds mais néanmoins, dans le cadre de la correction de la route Pré-de-Suze - Vue des Alpes, les travaux publics ont établi un projet de mini-tunnel, ou plus exactement de tranchée couverte qui permettrait de franchir allégrement le sommet de la Vue-des-Alpes.

Ce projet, s'il venait à être réalisé — ce qui est loin d'être certain, le coût de la réalisation entrant en ligne de compte — permettrait de résoudre, d'une part les difficultés de circulation rencontrées au sommet de la Vue-des-Alpes, mais surtout, il faciliterait grandement le parcage des véhicules l'hiver, le dimanche particulièrement. Mais quel que soit le projet retenu la correction apportée à la route notamment, au virage du Chamois, améliorera grandement la circulation l'hiver. Des remblayages ont d'ailleurs déjà été exécutés et les travaux de correction définitive devraient débuter au printemps prochain. Notre photo montre une vue de la route actuelle, dernier tronçon qui reste à corriger.

AUJOURD'HUI
DANS LES MONTAGNES

● A LA CHAUX-DE-FONDS

CINÉMAS. — **Corso :** L'Odyssée d'un sergent.
Eden : Les Liaisons dangereuses.
Plaza : Guerre et paix.
Scala : Elle veut tout savoir.
Ritz : Ta femme, cette inconnue.
EXPOSITION. — **Galerie ADC :** Tendances de la jeune photographie française.
VARIÉTÉS. — **Cabaret 55,** programme de variétés internationales.
Pharmacie d'office : pharmacie Bernard, avenue Léopold-Robert 21.
Permanences médicale et dentaire : le 2 10 17 renseignera.

LE LOCLE

Etat civil du Locle du 25 août

Naissances : Deck, Pierre-Jean-Claude, fils de Michel-Robert, technicien, et de Noëlle-Gisèle, née Gautrot.

Promesses de mariage : Morabito Vincenzo, mécanicien sur autos et Boichard, Ginette-France-Lucine ; Maire, Jacques, directeur et Bieri, née Ratto, Yvonne.

Et la priorité ?

(c) Une voiture française conduite par Mlle H. C. du Russey, qui circulait hier en début d'après-midi rue de l'Abeille, à la Chaux-de-Fonds n'a pas accordé la priorité au camion de D. C. qui roulait rue de la Serre. La collision a été violente. Si l'on ne déplore aucun blessé, en revanche, le véhicule français a de gros dégâts.

Plus de freins

(c) Hier à 13 h 30, une voiture française conduite par J. D. est entrée en collision avec l'arrière du véhicule de J.-D. B. La collision s'est produite à la hauteur du numéro 106 de l'avenue Léopold-Robert. Le véhicule français n'avait plus de freins et on peut même se demander, vu l'état du véhicule, s'il en a jamais eu. Un exemple à ne pas suivre...

Collision

(c) Hier à 13 h 30, sur l'avenue Léopold-Robert, à la hauteur du magasin « Le Printemps », M. B. de Saint-Imier n'a pas pu arrêter sa voiture à temps derrière une file de véhicules qui venait de stopper. Il a embouti avec sa voiture l'arrière d'une automobile des PTT conduite par V. S. Dégâts matériels.

Les Neuchâtelois de l'extérieur vont créer un chalet aux Gollières

Entre les sections de Bâle - Berne - Bienne-Genève - Lausanne - Reconvilier - Vevey et Yverdon, les Neuchâtelois de l'extérieur se comptent plus de 1200. Dimanche, aux Gollières où, traditionnellement, ils reprennent contact avec le sol du canton, ils étaient fort nombreux à avoir bravé les éléments et dégusté une torrée, bien du terroir.

L'association des Sociétés des Neuchâtelois de l'extérieur — à laquelle n'appartient pas la Société de Berne — a des buts bien définis : en particulier établir et entretenir un contact étroit avec les sociétés et leurs comités et en tout bien, tout honneur, maintenir la tradition et l'esprit neuchâtelois.

Pour concrétiser cette union, il a été décidé de créer un chalet aux Gollières comme lieu de rassemblement et de séjour pour tous les Neuchâtelois disséminés en Suisse et à l'étranger. Le chalet, pour la construction duquel une campagne financière a été lancée, sera construit sur le terrain des Gollières soit sur la commune des Hauts-Geneveys, terrain mis à disposition par le département des travaux publics neuchâtelois. Si le conseiller national et maire de la Chaux-de-Fonds, M. André Sandoz, ainsi que le conseiller d'Etat, Béguin, assistaient à la réunion de dimanche, le conseiller d'Etat, Carlos Grosjean a apposé son nom à la signature de tutelle du compte pour la création du chalet.

Evidemment, la réalisation de ce chalet n'est pas pour demain. Il faudra d'abord récolter les fonds nécessaires à la construction. Mais le mouvement est en marche. Dans quelques années, les Neuchâtelois de l'extérieur auront en plus d'un coin de terrain un bout de toit. Ce sera là la première étape à de plus ambitieux projets.

MM. André Sandoz et Jacques Béguin, aux Gollières. (Avipress Bernard)

Avec les joueurs de boules

Le vendredi 22 et le samedi 23 août 1969 s'est joué, sur le jeu des Convers, la manche d'été d'un challenge, compétition qui se dispute par équipe de 4 joueurs, jouant chacun 2 essais puis 25 coups sur jeu neuchâtelois.

En voici les résultats : 1. Erguel 1 avec 558 quilles ; 2. Val-de-Ruz 531 quilles ; 3. Erguel 2 515 ; 4. Epi 2 505 ; 5. Epi 1 498 ; 6. Val-de-Ruz 2 483 ; 7. Chaux-de-Fonds 1 481 ; 8. Chaux-de-Fonds 2 399.

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

du lundi 25 août

Promesses de mariage : Wisard, Gérard-Robert, appareilleur-sanitaire et Carnal Josiane-Evelyne.

Décès : Erard, Louise-Edwige, ménagère, née le 23 mars 1904, Crêt 10 ; Paupe, née Jobin, Suzanne-Marie-Appoline, ménagère, née le 7 novembre 1901, veuve de Paupe, Charles-Gustave, dom. les Bois ; Perret-Gentil, Emile-Henri, magasinier, né le 14 octobre 1909, époux de Lucia-Emma, née Crotanti, dom. Ld.-Robert 148 a ; Marzetta, née Ammann, Erna, ménagère, née le 13 juin 1912, épouse de Marzetta, Josef-Ricardo, dom. Bouleaux 15 ; Fasnacht, Maurice-Albert, horloger, né le 2 août 1901, époux de Lilianne-Germaine, née Frieden, dom. les Hauts-Geneveys.

du mardi 26 août

Promesses de mariage : Cassard, Christian-Lucien-Albert, monteur électricien, et Chevrier, Josiane-Catherine. Wüthrich, Michel-Ernest, employé postal, et Juillerat, Michèle-Désirée. Grunder, Otto, boucher, et Schnyder, Ruth.

Mariage civil : Matthey-de-l'Endroit, technicien horloger, et Perrinjaquet, Denise.

du mercredi 27 août

Naissances : Vuilleumier, Thierry-René, fils de Michel-René, typographe compositeur et de Danielle Raymonde, née Wittmer ; Mastroianni, Stefania-Carmen, fille d'Umberto, peintre et de Olimpia, née Monacelli ; Hofstetter, Sandrine-Nathalie, fille de Roger-Alfred-Albert, mécanicien et de Sylvia-Esther, née Amstutz ; Muster, Lucas-Christophe, fils de Raymond-Henri, employé postal et d'Eugénie, née Domi ; Bourquin Judith, fille de Roland, industriel et de Gudrun-Maria, née Stoll ; Guyot, Emmanuelle-Julie, fille de Jacques-Alfred, professeur de dessin et de Rosemarie, née Hausheer ; Montandon, Jean-Pascal, fils de Jean-Pierre et de Eliane-Micheline, née Schwab.

Promesses de mariage : Steiner, Claude-Charles, technicien-mécanicien et Christ, Paula-Cécile ; Maire, Jacques, directeur et Biéri, née Ratto, Yvonne.

Décès : Rezzonico, née Crotta, Marosa, ménagère, née le 23 juillet 1882, épouse de Rezzonico, Amaranto Battista, dom. Ld. Robert 147a ; Heuri, Henri, employé de bureau né le 15 décembre 1913, époux de Marguerite-Alice, née Bilat, dom. le Locle ; Pierrehumbert, née Kuffer, Bertha-Jeanne, ménagère, née le 13 juin 1892, épouse de Pierrehumbert, Edmond, facteur, dom. Eclair 14 ; Thiébaud, née Cartier, Marthe-Hélène, ménagère, née le 17 juin 1891, veuve de Thiébaud, Fritz-Henri, dom. Général Dufour 6 ; Michelin, Louis-Ernest, directeur de banque retraité, né le 4 janvier 1897, époux de Edwige-Elsa, née Drechsel, dom. les Hauts-Geneveys.

Au tribunal de police de la Chaux-de-Fonds

Le tribunal de police de la Chaux-de-Fonds a tenu une audience, mercredi, sous la présidence de M. Daniel Blaser, assisté du greffier, M. Jean-Claude Hesse, substitut.

Le 16 octobre 1968, J. M. a été condamné, par défaut, pour s'être soustrait à la pension de son ex-femme et de ses deux enfants. Il quitta la pays pour se rendre en Tunisie. Actuellement remarié, sa femme avec laquelle il a eu un enfant, habite l'Italie. J. M. doit 18,207 fr. 80 de pension arriérée. En ce moment, il réalise un gain mensuel de 1200 francs et se trouve, en conséquence, dans une situation difficile. Il prend néanmoins l'engagement de faire une proposition pour effectuer des versements. Le tribunal juge l'attitude du prévenu peu sympathique. Il le condamne à 3 mois d'emprisonnement, avec le sursis pendant 5 ans, au paiement des frais de 150 francs et d'une indemnité de 200 francs à la plaignante.

Le 27 février 1969, un accident de la circulation s'est produit à la rue Fritz-Courvoisier. P. S., au volant de sa voiture, désirant bifurquer à gauche, a été tamponné par J. L. cherchant à le dépasser. Ne parvenant pas à s'arranger, les deux automobilistes portèrent plainte l'un contre l'autre. Cinq témoins apportent leur version sur les circonstances de l'accident. Le tribunal rendra son jugement le 10 septembre prochain.

A. C., au cours d'une soirée tumultueuse dans un cercle, proféra des menaces à l'égard de Mme C. M. Le tribunal propose aux parties de s'arranger. A une question du président, le prévenu répond : « Je reconnais plus ou moins les faits. » Mme C. M. accepte finalement de retirer sa plainte. A. C. payera les frais de la cause s'élevant à 10 francs.

J.-P. B., H. J. et J.-F. P., sont prévenus de s'être montrés injurieux à l'égard de R. K. et de sa femme, qui déposèrent plainte. Les plaignants ne peuvent admettre la grossièreté des prévenus qui déclarent maintenant présenter des excuses. Le président fait remarquer qu'un délit de ce genre ne se poursuit que sur plainte. R. K. accepte l'arrangement proposé et recevra une indemnité de 60 francs pour les dommages subis par un vêtement. Les prévenus s'acquitteront également des frais s'élevant à 5 fr. pour chacun.

L'histoire d'un chien ayant mordu trois personnes retient assez longuement le tribunal. A. B., actuellement malade, et Mme L. N. sont l'objet d'une plainte déposée par Mlle T. C. au sujet d'un chien qui incommode la maison ; du 20 au 24 juin 1969, il n'a cessé d'aboyer pendant toutes les nuits. Le gérant de l'immeuble, qui a résilié le bail, fait part qu'il s'agit d'un animal dangereux. Un agent de la police déclare qu'il est rendu sur les lieux, à la suite d'une plainte au sujet d'une marmite d'eau lancée d'une fenêtre. Mme L. N. conteste néanmoins les faits et se montre agressive. Le président doit élever la voix pour l'inviter à se taire. Les prévenus sont condamnés chacun à une amende de 15 francs et aux frais s'élevant à 15 francs.

D. C. est prévenu d'infraction à la loi sur la circulation routière. Au volant de sa voiture, en changeant de piste sur l'avenue sud de l'avenue Léopold-Robert, il heurta une automobile qui subit de légers dégâts. D. C. commit l'imprudence de ne pas s'arrêter et de quitter les lieux. Le tribunal convaincu de sa faute, le condamne à une amende de 120 francs et aux frais de 30 francs.

J. M. est prévenu d'infraction à l'arrêté fédéral sur les loyers des biens immobiliers. Au moment de l'audition des témoins, l'avocat du prévenu demande au préposé à l'office des logements, cité par la plaignante, s'il est en possession d'une procuration de l'autorité communale. Négative étant la réponse, le tribunal renvoie la cause.

F. C., actuellement détenu, est prévenu d'avoir volé en 1966, avant son départ pour l'Italie, des disques et des vêtements dans une chambre. Il nie les faits, dit qu'au moment où il quitta la ville, il ne manquait pas d'argent. Le tribunal estime qu'il existe un doute sur sa culpabilité et le libère. Le président invite F. C. à demander la levée de l'expulsion prononcée contre lui à la suite de la condamnation dont il a été l'objet.

OFFRES D'EMPLOIS ★ OFFRES D'EMPLOIS ★ OFFRES D'EMPLOIS

CENDRES ET MÉTAUX S. A.

Nous cherchons pour notre atelier de bijouterie :

GRAVEURS pour travaux en relief
SERTISSEURS
BIJOUTIERS

exclusivement pour des travaux neufs.
Les intéressés sont priés de se mettre en rapport avec notre service du personnel qui les orientera volontiers sur le genre d'activité et les conditions d'engagement.
CENDRES ET MÉTAUX S.A.
Route de Boujean 122, BIENNE.
Tél. (032) 44 51 51.

Portescap
Le Porte-Echappement Universel SA
Service du Personnel
La Chaux-de-Fonds Suisse
165, rue Numa-Droz
Téléphone 039 34267

cherche pour son département de production :

MÉCANICIEN DE PRÉCISION

expérimenté pour exécuter des travaux variés au sein de son atelier mécanique ;

AIDES-MÉCANICIENS

connaissant si possible le métal dur pour usinage d'outils de coupe de petite dimension.

Une formation peut être donnée en usine pour ce poste.

Les candidats suisses ou étrangers se présenteront ou téléphoneront à Portescap, 157, rue Jardinière, 2300 la Chaux-de-Fonds.

CARACTÈRES S. A., NEUCHATEL
cherche

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Nous demandons :
— Personne de langue maternelle française
— Maturité commerciale ou baccalauréat
— Capable de correspondre en
français
anglais
allemand
éventuellement italien

Nous offrons :
— Place stable avec travail varié et intéressant.
— Avantages sociaux.

Date d'entrée à convenir.

Adresser offres écrites à Caractères S.A., rue du Plan 30, 2000 Neuchâtel.

ÉBAUCHES S.A.

Département Oscilloquartz

cherche un

OUVRIER

pour différents travaux d'ajustement et de mesure, ainsi qu'une

OUVRIÈRE

habile et consciencieuse pour des travaux d'assemblage et d'ajustement.
Etrangers avec permis C acceptés.
S'adresser à Ebauche S.A., département Oscilloquartz, Brévards 16, 2001 Neuchâtel, téléphone (038) 5 85 01, interne 22.

Aimeriez-vous venir à Zurich ?

Nous cherchons pour notre magasin bien connu, à la Bahnhofstrasse, une bonne et gentille

vendeuse

pour notre rayon verrerie et porcelaine, ainsi que pour les articles de ménage.

Nous offrons : travail varié et indépendant, semaine de 5 jours, du mardi au samedi.

Adressez votre offre à

Séquin-Dormann

Bahnhofstr. 69a, 8021 Zurich 1. Tél. (051) 23 86 23

KUSTNER FRÈRES & Cie, S. A.
fabrique de machines automatiques, Vernier - Genève,
cherche :

MÉCANICIENS
FRAISEURS
TOURNEURS
CONTRÔLEURS
PEINTRES

Faire offres, se présenter ou téléphoner au (022) 41 45 50.

Nous cherchons, pour notre nouveau département de fabrication de boîtes spéciales pour câbles téléphoniques,

3 OUVRIÈRES

connaissant si possible le soudage d'appareils électriques. Ouvrières douées peuvent éventuellement être mises au courant.

Places stables et bien rétribuées.
Semaine de 5 jours. Contingent à disposition pour étrangères.

Prière de se présenter ou d'écrire à :
BACHMANN & Cie S. A.

Division mécanique de précision et électromécanique
2105 Travers. Tél. (038) 9 63 17.

FABRIQUE DE MONTRES AVIA
Degoumois & Cº S. A.

cherche, pour son atelier de réglages :

VISITEUSES
COMPTEUSES
CONTRÔLEUSES
PITONNEUSES
REMONTEUSES DE FINISSAGES

Faire offres ou se présenter à l'Ecluse 67, 1er étage, Neuchâtel.

BIENNE - BIENNE - BIENNE

Libres opinions • Libres opinions • Libres opinions

Bienne entre Berne et le Jura: une position inconfortable

LA spectaculaire volte-face du gouvernement bernois dans l'affaire jurassienne est digne d'admiration. Renonçant aux traditions de grandeur, de puissance (et d'obstination) dont il s'inspirait il y a peu d'années encore, le voilà qui met les Jurassiens au pied du mur : « A vous de jouer, déclare-t-il, à vous de décider, de dire ce que vous voulez être. » Réaliste, reconnaissant le droit des populations de se prononcer sur leur destin, il propose une suite de votations qui devraient permettre de déterminer quels sont les véritables désirs des Jurassiens.

Dangers d'une confrontation

Certes, dans l'état d'esprit actuel, un plébiscite peut provoquer des troubles. Les polémiques à propos de tout et de rien ont créé un climat explosif, qu'une campagne politique risquerait de détériorer encore. D'autre part, en scindant le Jura en deux, on ne mettrait certainement pas fin à l'agitation, et la suppression de l'unité jurassienne — si instable qu'elle puisse parfois sembler — serait un malheur. On comprend donc que les représentants de la « troisième force » souhaitent que la mise au point d'un statut jurassien et une votation à son sujet précèdent tout plébiscite.

La seule solution logique est évidemment la création d'un nouveau canton ou demi-canton formé de tous les Jurassiens de langue française, le Laufonnais étant pour sa part rattaché au futur canton de Bâle. Je crois personnellement qu'à plus ou moins longue échéance on y parviendra. Je pense à la vigoureuse dénonciation de Denis de Rougemont sur l'absurdité des frontières politiques, nées du hasard des guerres, des traités, de l'intérêt des grands, qui, si souvent, n'ont plus aucune raison d'être et devraient être remaniées en vertu des besoins de notre temps, sur la base de critères ethniques, géographiques, économiques, etc.

Un pied en l'air et l'autre sur rien

Mais que deviendra Bienne dans cette affaire ? Dans l'éventualité de la formation d'un canton du Jura-nord, le sud restant attaché à Berne, Bienne jouerait sans doute plus nettement encore son rôle de pont, d'agent de liaison entre le Jura et l'ancien canton.

Mais qu'adviendrait-il si, d'ici à quelques années, le Jura tout entier se séparait de Berne ? Les quelque 23,000 Romands biennois formeraient à ce moment au sein du canton une minorité infime, et ne se sentiraient sans doute guère à l'aise. Toute la ville d'ailleurs se verrait singulièrement isolée à l'extrême frontière du canton amputé.

A ce propos, lors d'une récente discussion entre parlementaires biennois, M. Raoul Kohler relevait avec raison une lacune évidente dans le programme des consultations populaires successives proposé aux députés.

Est-ce un oubli !

A l'article 5 des « Nouvelles dispositions constitutionnelles relatives au Jura », il est dit qu' « un cinquième des électeurs du district de Laufon peut demander... une consultation populaire sur la question de savoir s'il entend continuer à faire partie du canton de Berne, se rattacher à un autre canton ou constituer un nouveau canton ».

Mais, en bonne logique, Bienne ne devrait-elle pas également pouvoir demander l'organisation d'un vote de ce genre ?

On pourrait imaginer — nous sommes pour l'instant dans le domaine de la pure spéculation — que la ville de Bienne, séparée de son hinterland jurassien, se sente tellement esseulée qu'elle désire à son tour changer de statut, se rattacher au canton du Jura ou constituer avec sa zone d'influence un canton de Bienne. Pour l'instant, la question peut paraître purement académique. On aurait tout de même pu en tenir compte. On a déjà vu des choses plus surprenantes.

En tout état de cause, on constate que la guerre de position a fait place à une guerre de mouvement, et que des milieux de plus en plus larges luttent en faveur d'une solution équitable du problème.

Quelle magnifique démonstration de la valeur de nos principes démocratiques si l'on pouvait aboutir à une telle solution, fondée sur la volonté des populations en cause, sur le bon sens, la bonne foi et la bonne volonté de chacun !

R. WALTER

Quatre affaires au tribunal de district

De notre correspondant :

Le tribunal du district s'est occupé, dans sa séance hebdomadaire d'hier, de quatre affaires. La première a été traitée à huis clos. Vu la personnalité de l'accusé, la presse n'avait pas accès à l'audience. La seconde a été renvoyée pour complément d'enquête.

Quant à la troisième, il s'agissait de condamner le nommé L. M., d'origine autrichienne, né en 1929, récidiviste, totalisant quelques dix ans de prison, accusé de tentatives de vols. Il a été condamné à quatre mois de prison ferme, dont à déduire 79 jours de préventive, et aux frais de la cause. Le quatrième cas voit à la barre le nommé M. M. qui a volé 16,500 francs en France. Le tribunal l'a condamné à dix mois de prison ferme dont à déduire 85 jours de préventive, les frais de justice se montent à 1030 francs.

Après un vol dans un grand magasin

(c) Après le vol du magasin Bouldoires, la police confirme ce que nous annoncions hier matin. Le ou les voleurs se sont emparés d'une centaine de sacs de toile de couleur grise contenant la monnaie destinée aux caisses du magasin. Dans un coffre, ils ont soustrait de la monnaie et des billets de banque, au total 15,000 francs. Au stand de la bijouterie, les cambrioleurs se sont emparés de bijoux en or 18 carats, soit colliers, plusieurs pièces serties, des anneaux, des bracelets, des bracelets de montres, des broches, des boutons de manchettes à l'effigie de Kennedy, des épingles de cravates. Le montant de ce cambriolage est, comme nous le disions, estimé à environ 30,000 francs.

Une déménageuse prend feu

(c) Hier, à 15 heures, une déménageuse anglaise qui empruntait le passage sous-voies de la route de Mâche, a accroché le fil de la ligne électrique du trolleybus. A la suite du court-circuit, le toit de la déménageuse, entièrement en aluminium, a pris feu. Les meubles de style qu'elle transportait ont été en grande partie détruits ou endommagés. Les dégâts sont évalués à 20,000 francs. La déménageuse mesurait 3 m 95 de haut, alors que le passage sous voies ne mesure que 3 m 80.

M. Bourquin fête ses 95 ans

(c) C'est aujourd'hui 28 août que Georges Achille Bourquin, domicilié au chemin des Vignes 41, entre dans sa 95me année. Originaire et né à Villeret, Jura bernois, il y fit sa scolarité terminée, un apprentissage d'horloger. Une crise horlogère le fit s'expatrier avec sa famille en Allemagne où il exploita une ferme. Il demeura à Koenigsberg durant 32 années. C'est en 1924 qu'il rentra au pays où il occupa divers emplois, de crieur public à facteur en passant par commissaire. Depuis une douzaine d'années il vit de ses rentes. Malgré ses jambes qui le font souffrir M. Bourquin est en bonne santé. Il aime encore fumer un bon cigare et rappeler ses vieux et chers souvenirs.

Collision

(c) Hier, à 16 h 20, une collision s'est produite entre deux automobiles à la rue du Jura - quai du Haut. Dégâts matériels 8000 francs.

Notre sélection quotidienne

CINÉMAS :

Apollo (tél. 2 31 23), à 15 h 15 et 20 h 15 : Die Fœrsterchristel, jusqu'au 2 septembre.

Capitole (tél. 2 25 47), à 20 h 15 : samedi et dimanche à 15 h 15 : Les Misérables.

Cinéac (tél. 3 67 97), à 15 h et 20 h 15 : Les Enfants du paradis, jusqu'au 31 août.

Lido (tél. 3 66 55), à 15 h et 20 h 15 : Sous le signe du taureau, jusqu'au 2 septembre.

Métro (tél. 2 28 87), à 20 h ; mercredi, samedi et dimanche à 15 h : La Vengeance de Ringo - Ni vu... ni connu..., jusqu'au 2 septembre.

Palace, (tél. 2 32 22), à 15 h et 20 h 15 : Ta femme, cet être inconnu.

Rex (tél. 2 26 25), à 14 h 45 et 19 h 45 : Le Jour le plus long, jusqu'au 2 septembre.

Roxy (tél. 2 11 77), à 15 h et 20 h 15 : Le Serment de Robin des Bois - Lorna, trop pour un seul homme, jusqu'au 31 août.

Scala (tél. 2 29 45), à 15 h et 20 h 15 : Le Contrat de fer, jusqu'au 2 septembre.

Studio (tél. 2 17 37), à 15 h 15 et 20 h 15 : A l'est d'Eden.

EXPOSITIONS :

Galerie Moser, Hermrigen : exposition permanente du peintre Bernard Moser.

Tea-room Milord, la Neuveville : exposition de collages, gouaches, encre de Chine de Will Klunker, jusqu'au 31 août.

Galerie Lydie Ray, Ring 5 : exposition du sculpteur Ernest Jordi, jusqu'au 4 septembre.

Galerie Pot-Art, rue Basse : exposition de batiks de Jean Latour, jusqu'au 17 septembre.

Salle Farel : concert dans le cadre du congrès voué à l'éducation musicale, Jacques Chappuis, piano, Anne Scalbert, violon, Gérard Scalbert, violoncelle, interprètent des œuvres de Haydn, Schubert et Brahms.

Pharmacies d'office :

Service de nuit et du dimanche :
Jusqu'au samedi 30 août : pharmacie Dr M. Hilfiker, place de la Gare 10, tél. 2 24 83.

Service permanent du jeudi après-midi :
Pharmacie de la Gare, avenue de la Gare 36, tél. 2 52 57 ; pharmacie Centrale, Dr J. Jolissaint, rue de l'Union 16, tél. 2 41 13 ; pharmacie Stern, rue des Marchaux 9, tél. 2 40 05.

DIVERTISSEMENTS :

Parc de la ville : tous les lundis, mercredis, vendredis et samedis à 20 h 30 : concerts de l'orchestre d'été de Bienne (par beau temps).

L'EXPRESS

Président du conseil d'administration : Marc WOLFRATH

Rédacteur en chef : Jean HOSTETTLER

JURA - JURA - JURA

La nouvelle église de Noirmont Audacieuse sans être d'avant-garde

De notre correspondant :

Si les restaurations d'églises sont nombreuses dans le Jura depuis quelques années, il est en revanche très rare qu'une paroisse décide la construction d'un sanctuaire absolument nouveau. Ce fut le cas, à notre connaissance, à Vicques en 1956, plus récemment à Moutier et au Noirmont où la nouvelle église, dédiée comme l'ancienne à Saint-Hubert, sera consacrée ce dimanche par Mgr Antoine Hänggi évêque de Bâle.

Cette consécration, qui s'entourera, on l'imagine, de cérémonies liturgiques grandioses, est l'aboutissement d'un lent et patient effort, autant spirituel que financier. Construite en 1884, l'ancienne église était devenue insuffisante pour 1600 paroissiens.

En outre, elle se trouvait en mauvais état, sans valeur architecturale ou historique, minée par l'humidité provenant de cours d'eau souterrains. Il ne valait donc pas la peine de la rénover.

Un architecte, consulté à ce propos, n'avait-il pas déclaré que, pour la restaurer, il fallait commencer par la démolir ? C'est aussi ce que pensait Mgr von Streng, qui conseilla l'abandon de ce sanctuaire désuet au profit d'une construction nouvelle.

GÉNÉROSITÉ SANS FAILLES

L'idée n'était d'ailleurs pas nouvelle, puisque c'est au premier jour de l'an 1942 que fut constitué un fond de construction. Démarrant avec une première somme de 888 fr., il atteignait près de 700,000 fr. en 1964, au moment où l'assemblée paroissiale décida de passer à la réalisation. Il sera proche d'un million et demi au soir de la consécration, dimanche prochain. C'est dire que les paroissiens du Noirmont — sans négliger l'effort missionnaire puisqu'ils se sont placés plusieurs fois au premier rang lors de collectes et quêtes pour les missions ou le tiers monde — se sont montrés d'une générosité extraordinaire. En 1968 par exemple, ce n'est pas moins de 170,000 fr. qui allèrent alimenter le fonds de construction. La nouvelle église coûtant environ 2,475,000 fr., la dette finale à la fin de cette année sera encore de 925,000 fr., déduction faite de tous les montants reçus pour le fonds de construction. La paroisse peut compter sur un amortissement annuel de 60,000 fr., si bien que, compte tenu de la diminution des intérêts, on peut admettre que la dette totale sera éteinte au bout de douze années. Ce gros effort financier, la majorité des paroissiens du Noirmont l'accomplissent sereinement, persuadés qu'ils sont de la vérité de ce mot de Saint-Exupéry, cité l'autre jour lors de la conférence de presse organisée par les autorités paroissiales : « En travaillant pour les seuls biens matériels, nous bâtissons nous-mêmes notre prison. »

C'est donc en 1964 que fut prise la décision de construire. Précédemment plusieurs architectes avaient été invités à soumettre des avant-projets et c'est celui de Pierre Dumas, de Fribourg, qui avait été retenu. Il n'est pas nécessaire de présenter longuement cet architecte qui est un spécialiste de ce genre de constructions. Il est l'auteur notamment des églises de Vicques, de Cottens, de Clarens, de Belfort (Sainte-Thérèse), des Trois-Epis (Colmar), de Renens, de Grenoble (Saint-Martin), de Bethoncourt, de Verbier-Village. Il a également construit des centres paroissiaux au Laos et en Tansanie.

UNE ÉGLISE FONCTIONNELLE

Le projet présenté était audacieux, sans être d'avant-garde. Il répondait aux exigences définies par les paroissiens du Noirmont : sol incliné, pas de piliers, etc. Bien que précédant le concile, il s'inspirait de principes liturgiques nouveaux et permettait une véritable participation des fidèles aux offices religieux. Pierre Dumas, qui se range lui-même parmi les architectes fonctionnels, n'est pas parti d'une forme qui aurait été adaptée ensuite à une fonction. Au contraire, sa démarche a débuté par un examen approfondi d'une fonction qu'il a réalisée, ensuite par des structures. Le résultat en a été la forme qu'il a remodelée dans la mesure du possible pour qu'elle soit belle.

Ainsi est née cette église de lignes très modernes, qui sera consacrée dimanche. Elle se compose d'un chœur couvert d'un petit voile de béton et d'une nef couverte d'un grand voile de même matière, d'une portée de 50 mètres, sans tirants intérieurs ni contreforts extérieurs, et qui s'appuie uniquement sur deux angles renforcés de l'édifice. Le chœur est surmonté d'une grande verrière d'où il reçoit indirectement sa lumière. Les deux murs latéraux sont faits de blocs de béton superposés et laissant entre eux des ouvertures par où pénètre une lumière blanche.

Il n'y a pas et il n'y aura pas de vitraux, parce qu'on a voulu une église qui soit un lieu de paix et de calme, un havre de tranquillité et non plus un livre d'images comme les cathédrales du Moyen âge, qui répondaient à des besoins différents de ceux de notre époque. L'architecte s'est inspiré de cet axiome latin : « ad unum lumen », « vers une lumière unique ». Il a voulu que tout tende vers un même point d'attraction situé au chœur. Cette recherche se manifeste par la déclivité du sol, par les murs latéraux de lumière, dont la dimension augmente vers le chœur en même temps que l'intensité lumineuse, par l'élévation vers l'avant du plafond dont le revêtement en planches dressées indique la convergence. Enfin, la lumière éclate au chœur, venue de la verrière supérieure, et ce chœur se ferme par un grand mur de pierres naturelles inspiré par le symbolisme chrétien des pierres vivantes qui constituent l'Eglise.

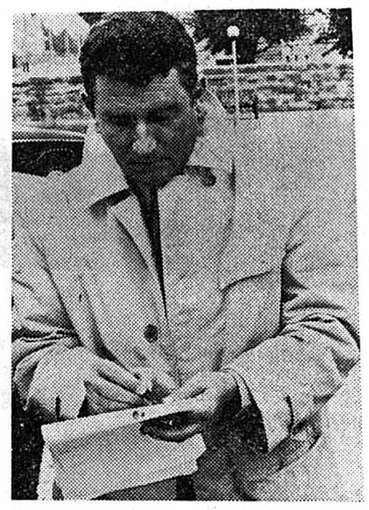

L'architecte Pierre Dumas, de Fribourg.

Lisons encore que le nouveau sanctuaire contient 800 places assises, qu'il possède une tribune de 120 places, que le dallage du chœur est en marbre bleu de Savoie et le mobilier liturgique en marbre blanc de Naxos. Enfin, qu'il se prolonge par un baptistère circulaire et qu'en son sous-sol il est possible d'aménager une chapelle de semaine ainsi que plusieurs salles pour les sociétés paroissiales. La tour est séparée de l'église d'une trentaine de mètres. Elle abrite 6 cloches et ses angles sont pourvus d'ailerons imposés par des nécessités d'ordre statique.

La nouvelle église du Noirmont est d'ores et déjà à inscrire dans l'itinéraire des amateurs d'art sacré, cet itinéraire jalonné de tant de belles réalisations dans le Jura, et qui passe par Moutier, Vicques, Courfaivre, pour ne citer que trois noms.

BÉVI

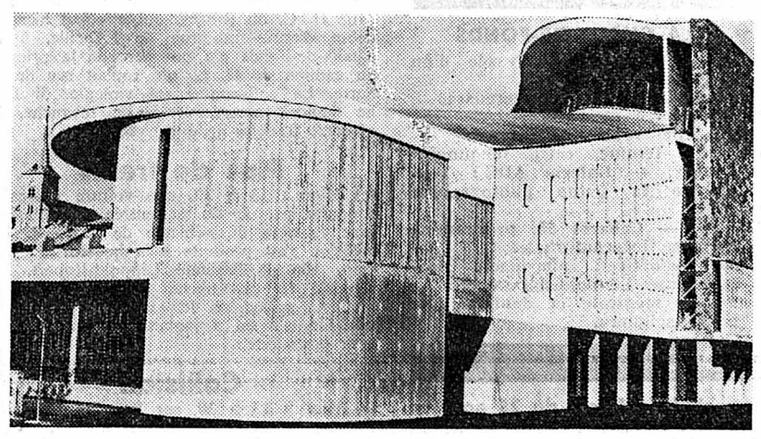

Vue latérale de la nouvelle église.

(Avipress Bévi)

Troisième force : Mise au point du Conseiller national Broger

Le conseiller national Raymond Broger (C.C.S., Appenzell R.I.) l'un des membres de la « commission des 4 sages », a remis une mise au point à la presse à la suite de la publication comme interview d'un entretien privé qu'il avait eu au sujet du problème du Jura. Il déclare que cette interview ne reflète pas exactement son dire d'autant plus que le choix des sous-titres n'est pas très heureux.

« Tout d'abord, précise-t-il, ce n'est pas le programme publié dernièrement par la Troisième force que j'ai chaleureusement salué, mais bien le fait qu'une Troisième force se soit enfin constituée. La constitution d'une Troisième force réellement organisée pourrait vraiment être un facteur très précieux dans l'élaboration d'un statut du Jura, car elle pourrait toucher tous ceux qui sont prêts à trouver la solution de l'unité du Jura par la voie d'un statut du Jura. »

« Il n'existe encore aujourd'hui aucune idée claire et nette sur la teneur d'un statut du Jura, ce dernier peut être plus ou moins étendu. Dans tous les cas, il reste encore beaucoup à faire avant d'arriver à une concrétisation de son contenu. L'idée de créer un organisme jurassien, auquel seraient confiées les compétences de décision incombant jusqu'alors aux communes, dont les plus petites ne sont plus capables de faire un usage moderne, devrait être en tous cas examinée. Un plébiscite sur la question de la séparation ne devrait être en aucun cas organisé prématurément. »

TRAMELAN

Nonagénaire

(c) Aujourd'hui jeudi 28 août 1969, Frédéric Mathez, maître secondaire retraité, fête son 90me anniversaire. Très connu non seulement à Tramelan, M. Mathez fut notamment directeur de l'école commerciale, de l'école professionnelle et de l'école secondaire. Il fut directeur de la Chorale, organiste émérite, membre du comité de l'Union des chanteurs jurassiens et membres des Armes réunies.

Le Chœur mixte de l'Eglise nationale lui a donné hier une sérénade et les autorités locales lui ont présenté leurs compliments.

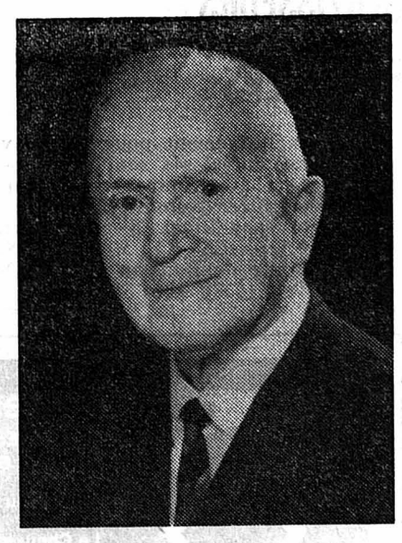

SAINT-IMIER

Perte de maîtrise

(c) Mercredi, à 6 h 20, un automobiliste qui descendait le col du Mont-Crosin, a perdu la maîtrise de son véhicule en dérapant sur du gravillon. Il fit une embardée de plus de 100 mètres et vint s'arrêter contre un arbre. Sa machine est hors d'usage, quant au conducteur, un habitant de Tavannes, il a été conduit à l'hôpital de Saint-Imier.

FRIBOURG - FRIBOURG

Votation sur les jours fériés : situation courtelinesque

De notre correspondant :

« Le Conseil d'Etat a pris connaissance d'une décision de Monseigneur Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, au sujet de la fête de l'Immaculée conception (8 décembre). Mgr Charrière annonce que les évêques suisses ont demandé au Saint-Siège et obtenu la faculté de renvoyer cette fête au deuxième dimanche de l'Avent.

» En raison du motif qui a inspiré essentiellement la demande de référendum relative à la loi sur les jours fériés du 22 novembre 1968, soit le maintien de la fête de l'Immaculée conception au 8 décembre, de nombreuses demandes ont été adressées au Conseil d'Etat pour savoir si la votation cantonale du 14 septembre 1969 concernant ladite loi n'était pas, de ce fait, devenue sans objet.

» Si l'on peut admettre que, pratiquement, tel est bien le cas, le Conseil d'Etat doit toutefois constater que, la demande de référendum ayant abouti, ni la constitution cantonale, ni la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 juillet 1966, ne lui permettent d'annuler la votation. En conséquence, cette dernière doit être maintenue ».

Ce communiqué du Conseil d'Etat, daté du 28 août, sera accueilli avec un grand intérêt, tant parmi les partisans de la loi de 1968 (qui ne compte plus le 8 décembre au nombre des jours fériés) que parmi ceux qui lancèrent le référendum afin d'empêcher le report de la fête de l'Immaculée conception sur un dimanche. Il est piquant de constater que les évêques suisses viennent de choisir très exactement la solution préconisée par M. Pierre Dreyer, directeur de l'intérieur, et taxée de « matérialiste ».

« Lorsque les milieux intéressés sont venus nous entretenir de ce problème, c'était pour nous dire que le maintien de la fête de l'Immaculée conception, dans le canton de Fribourg, au jour fixé jusqu'ici, entraînerait l'impossibilité d'assurer par la loi à l'ensemble des ouvriers la troisième semaine de vacances. Constatant que le problème était posé sur le plan économique et social, et ne voulant pas faire obstacle aux légitimes demandes des milieux ouvriers, nous avons laissé les autorités civiles prendre leurs responsabilités.

» La suite des événements a montré qu'une grande partie de notre peuple fribourgeois souhaitait le maintien de nos fêtes religieuses et spécialement de celle du 8 décembre. Nous y voyons un signe réjouissant de l'esprit de foi de nos populations. Cependant, il est incontestable que pour un nombre toujours plus grand d'ouvriers et d'employés catholiques, dans l'ensemble de la Suisse plus encore que chez nous, la célébration de la fête du 8 décembre, lorsqu'elle a lieu un jour de semaine, est rendue très difficile. C'est la raison qui a amené la conférence des évêques suisses, en juillet dernier, à solliciter du Saint-Siège l'autorisation de fixer la célébration de cette fête, pour notre pays. au deuxième dimanche de l'Avent.

» Beaucoup seront surpris de ce changement. Cela ne nous étonne pas, car, au moment où le problème fut posé, nous pensions nous-mêmes que ce changement était irréalisable. En effet, jusqu'ici, en vertu des lois générales de l'Eglise, promulguées il y a quelques années, on ne substituait jamais une fête des saints aux dimanches de l'Avent, absolument privilégiés. L'autorisation du Saint-Siège vient de permettre une solution qui nous paraît heureuse. Mais, que ceux qui ont courageusement marqué leur attachement au mystère et à la fête de l'Immaculée conception soient bien persuadés que leurs démarches n'ont pas été inutiles. On ne touchera pas de sitôt à nos fêtes religieuses dans le canton de Fribourg.

» De plus, c'est parce que nous pouvons compter sur la foi de notre peuple que nous lui demandons de comprendre les nécessités spirituelles de ceux qui sont moins favorisés. La fête de l'Immaculée conception sera célébrée désormais par un plus grand nombre de fidèles. Cette certitude nous est une consolation ».

QUE VA-T-IL SE PRODUIRE ?

Si la loi est acceptée, tout rentrera dans l'ordre sans histoire. En revanche, dans le cas d'un refus, l'ancienne loi subsisterait, de sorte que le 8 décembre serait encore un jour férié officiel, mais plus une fête d'obligation religieuse. Tant à la direction de l'intérieur qu'à l'évêché, on n'est pas en mesure de se prononcer sur l'attitude qui serait alors observée....

M. GREMAUD

Lire d'autres informations fribourgeoises en pages neuchâteloises.

Un des trois évadés de Thorberg repris dans le canton de Lucerne

EMMENBRUECKE (LU) (ATS). — Un des trois détenus, qui s'étaient évadés dans la nuit de dimanche à lundi du pénitencier de Thorberg, a été repris hier par la police cantonale lucernoise dans la région de Reussbuehl près de Lucerne. Il s'agit d'Elmuth Schwendener, d'origine allemande, âgé de 34 ans.

Ainsi que les premières recherches permirent de constater, Schwendener quitta ses deux compagnons déjà dans les environs de Thorberg. Il vola ensuite une bicyclette et se rendit à Ostermundigen, où il s'introduisit dans deux caves, se procura des vêtements et brisa l'appareil à monnaie d'une machine à laver afin de se procurer quelque argent. Il se dirigea ensuite vers Thoune toujours à bicyclette. Il brisa à nouveau un compteur pour augmenter son pécule. Enfin, il se rendit à Oberdiessbach où il échangea sa bicyclette contre une motocyclette, plus pratique pour se rendre à Werthenstein (LU) en passant par l'Entlebuch. Dans le village lucernois il se débarrassa de sa menue monnaie qu'il échangea contre des billets à un kiosque. L'évadé ne s'imaginait cependant pas que la gérante du kiosque put soupçonner quoi que ce fut. Elle annonça immédiatement l'incident à la police, qui installa des barrages afin de contrôler les usagers de la route, si bien que Schwendener put être repris dans la région de Reussbuehl.

OFFRES D'EMPLOIS ★ OFFRES D'EMPLOIS ★ OFFRES D'EMPLOIS

A. SCHILD S.A.

fabrique d'ébauches

— Conseiller et assister notre clientèle,

— préparer et réaliser la documentation technique relative à nos calibres,

telles sont les tâches principales que nous désirons confier au collaborateur que nous cherchons pour notre département

„Service technique à la clientèle."

Le candidat choisi pourra, en cas de convenance, devenir **le remplaçant du chef de ce département.**

Ce poste conviendrait à un

HORLOGER ou HORLOGER-RHABILLEUR

possédant une bonne culture générale, une formation technique ainsi que plusieurs années d'expérience comme chef de fabrication ou situation analogue.

La pratique des langues allemande et française est nécessaire.

Le titulaire de ce poste doit savoir également entretenir des contacts et visiter nos clients qui font partie de son champ d'activité.

Les intéressés voudront bien adresser leurs offres complètes, avec curriculum vitae, photo, prétentions de salaire, etc., à

A. SCHILD S. A.
FABRIQUE D'ÉBAUCHES
2540 GRANGES (SO)

CISAC S. A., CRESSIER (NE)

Fabrique de produits alimentaires

cherche

TÉLÉPHONISTE

(Une personne non initiée sera mise au courant.)

Adresser offres écrites, avec renseignements usuels et prétentions de salaire.

CARACTÈRES S. A. NEUCHÂTEL

cherche :

mécaniciens faiseurs d'étampes
mécaniciens-outilleurs

mécaniciens et
aides-mécaniciens

pour différents travaux tels que

POINTAGE
FRAISAGE
RECTIFIAGE
TOURNAGE
MONTAGE

Nous offrons un travail très varié et la possibilité de permuter sur les différentes machines de notre atelier de mécanique.

Les candidats de nationalité suisse ou étrangers au bénéfice du permis C ou hors plafonnement sont invités à adresser une offre manuscrite au chef du personnel ou à se présenter à notre usine, jeudi excepté, rue du Plan 30.

ÉBAUCHES S.A.

Département Oscilloquartz

cherche un

MÉCANICIEN

qui serait chargé de la fabrication d'outillage et d'appareils pour la fabrication des quartz, ainsi que de l'entretien des machines.

Etranger avec permis C accepté.

S'adresser à Ebauches S. A., département Oscilloquartz, Brévards 16, 2001 Neuchâtel, téléphone (038) 5 85 01, interne 22.

LA NEUCHATELOISE

Compagnie Suisse d'Assurances Générales à Neuchâtel

désire engager

UNE SECRÉTAIRE

de langue maternelle allemande, avec, si possible, de bonnes connaissances du français.

Si vous aimez la correspondance variée et intéressante, si vous avez l'habitude du dictaphone et possédez une orthographe sûre, vous êtes la personne que nous cherchons.

Nous vous offrons une place stable et les prestations sociales modernes d'une grande entreprise.

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos offres, à nous téléphoner ou à vous présenter à

LA NEUCHATELOISE
Compagnie Suisse d'Assurances Générales
16, rue du Bassin
2001 **Neuchâtel**
Tél. (038) 5 74 44, interne 208.

Incendie
Chômage
Vol
Bris des glaces
Dégâts des eaux
Accidents
Responsabilité civile
Transport
Bagages

La Société de Banque Suisse

1872

engagerait pour son
SIÈGE A BÂLE
quelques

EMPLOYÉS

et

EMPLOYÉES qualifiés

de nationalité suisse, de langue maternelle française.
Semaine de cinq jours.

Caisse de pension.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leurs offres de service, avec curriculum vitae, références, copie des certificats et photographie, à

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE
Secrétariat du personnel
Aeschenvorstadt 1 - **4000 Bâle.**

Grâce à notre
TRAVAIL à domicile
vous aussi pouvez gagner notre machine à tricoter vous-mêmes. Dès que vous avez reçu les instructions nécessaires, nous vous passons des commandes de tricots. Veuillez demander sans engagement la visite de notre représentant.
Giso, Gilgen + Somaini, 4563 Gerlafingen.

Brasserie-dancing la Petite Cave
cherche
SOMMELIÈRE
Tél. (038) 5 17 95.

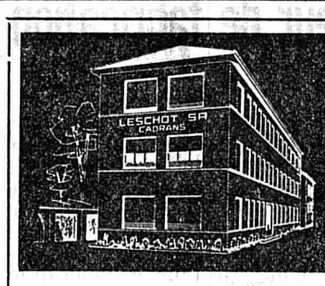

LESCHOT S. A.
Fabrique de cadrans
Mail 59
2002 NEUCHATEL
Tél. (038) 5 84 44

engage

zaponneur

ou homme habile désirant acquérir cette formation, ainsi que des

ouvrières

pour travaux propres et intéressants ; étrangers hors contingent acceptés. Entrée immédiate ou à convenir. Faire offres ou se présenter. Tél. (038) 5 84 44.

MONTEURS OUTILLEURS CONTRÔLEURS
RECTIFIEURS FRAISEURS TOURNEURS
MANŒUVRES D'ATELIER

A la suite d'une nouvelle extension de nos affaires, nous cherchons des collaborateurs

— pour l'usinage de pièces de petites séries et prototypes, pour nos machines transfert.

Nous fabriquons des machines automatiques de haute précision, vendues dans le monde entier. Nous disposons d'une organisation stable et vous assurons une atmosphère agréable et un travail varié. Notre entreprise est encore à l'échelle humaine, ce qui facilite les rapports sociaux.

Faire offre à MIKRON HAESLER S. A.
Fabrique de machines transfert
rue du Collège 73, 2017 BOUDRY
Tél. (038) 6 46 52.

MIKRON HAESLER

Feuilleton de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

LA FEMME DU LAIRD

ROMAN

par 40

RUTH FLEMING

Traduction de Mireille Dejean

Jan disparut dans le cabinet de toilette, elle l'entendit se déshabiller. Froide comme une statue, elle attendit son retour. Il se débarrassa de sa robe de chambre et se mit au lit, sans la regarder. Elle se déshabilla lentement. Jan dit tout à coup.

— N'aie aucune crainte, je ne te toucherai pas.

Elle éteignit la lampe et se coucha. Jan fit un geste et elle retint sa respiration, mais elle n'avait rien à redouter, ils étaient aussi éloignés l'un de l'autre que si un mur se dressait au milieu du lit.

CHAPITRE XVI

Pour fêter le vingt et unième anniversaire de leur fils aîné, les MacDougal donnaient un bal. Un matin, au petit déjeuner, Jan tendit l'invitation à Rosemary en disant :

— Tu peux accepter, ce sera un beau spectacle, tout le voisinage viendra. En écrivant, n'oublie pas de dire que Gervase, étant à Londres, ne pourra pas venir.

— Quelle toilette dois-je mettre ? demanda la jeune femme en espérant que son mari lui donnerait un avis ou exprimerait un désir.

— Celle que tu voudras. Je désire que tu sois élégante, le reste m'importe peu.

Elle monta dans sa chambre et avec l'aide de Mme Meg inspecta sa garde-robe, qui après avoir sorti les toilettes de Rosemary déclara :

— En vérité, il vous faudrait une robe neuve.

— Si j'écris à Edimbourg, je recevrai un choix à temps, s'écria Rosemary.

Elle ne parla pas de ce projet à Jan. Elle lui parlait fort peu et depuis le départ de Gervase, elle trouvait l'atmosphère de Drumcorrie bien triste. Elle s'efforçait d'organiser les journées afin qu'il ne lui reste que peu de loisirs. L'éloignement entre elle et son mari ne faisait qu'augmenter. Tout d'abord désespérée, Rosemary finit par s'employer de son mieux à s'adapter au nouvel état de choses. Malgré tout, l'existence conservait pour elle mille attraits, la lecture, le jardin, Neville, les voisins aimables et son devoir de maîtresse de maison.

Elle attendit avec impatience l'arrivée du choix de robes. En les sortant, l'une après l'autre de leur enveloppe de papier de soie, Rosemary se rappela le jour où elle avait accompagné Gervase chez Mme Paulette. En dépit de ses soucis d'argent et de son angoisse pour le lendemain, elle avait le cœur plus léger qu'aujourd'hui. Comme elle était loin de supposer que bientôt l'amour lui apprendrait ce qu'est une vraie souffrance !

Mme Meg, bras tendus, lui montrait une robe de soie noire. Très élégante, elle découvrait le dos, mais toutes deux décidèrent qu'elle conviendrait mieux à une femme plus âgée. Elles écartèrent également une robe vert feuille. La troisième était une robe gaie en georgette vieux rose, avec un décolleté carré, elle plût sur-le-champ à Rosemary qui l'essaya et dansa dans la pièce sous les regards admiratifs de la gouvernante.

— Elle vous va à ravir, dit-elle, c'est celle qu'il faut choisir, Mme Elliot.

— Oui, je la mettrai avec mes souliers argent. Emballez les autres et renvoyez-les, je vous prie.

Les jours longs et lumineux de juin se succédaient. Il faisait un été sec et chaud. Déjà les flancs des montagnes brunissaient. Dans les champs les avoines et les orges mûrissaient. Au jardin s'épanouissaient d'énormes roses rouge foncé. Rosemary en avait rempli un vase et l'avait déposé sur la table de la salle à manger. Jan se pencha et enfouit son visage dans les fleurs, puis il en glissa une à sa boutonnière. Il en aimait le parfum et la teinte sombre. Tout en mangeant, il annonça à sa femme.

— Je toucherai l'argent de la vente de la lande du Sud la semaine prochaine. Je paierai d'abord les dettes de Gervase, puis j'emploierai aussi judicieusement que possible le reste. Corbiestone a besoin de réparations, ainsi que d'autres bâtiments. Et puis nous penserons à Jane. De nos jours, les filles coûtent presque aussi cher que les garçons.

Neville leva les yeux de son assiette et demanda :

— Es-tu content de n'avoir pas d'autre enfant, papa ?

— Mêle-toi de tes affaires, répliqua un peu trop rudement Jan.

Il jeta un coup d'œil à Rosemary et lut dans ses yeux une expression douloureuse qui le surprit. Comme il la regardait plus attentivement, le sang afflua au visage de la jeune femme et la fit ressembler à une rose. Elle se détourna et se baissa pour caresser Jock. La question de Neville l'avait-elle blessée ? Jan se rappela que, dans la félicité du début de leur amour, ils avaient décidé de rester au moins une année sans avoir d'enfant... afin que rien ne vienne troubler leur délicieuse intimité...

De quelle intimité jouissait-ils à présent ? Même lorsque la nuit les rassemblait dans le vaste lit, c'était pour leur faire sentir plus douloureusement à quel point ils étaient loin l'un de l'autre.

— Jane revient à la maison la semaine prochaine, dit Rosemary ; en août j'aimerais aller quelque temps au bord de la mer avec les enfants, cela leur ferait certainement plaisir. Quand pars-tu pour la chasse aux canards ? A la fin du mois ou en septembre ?

— Pas avant octobre, répondit-il. Les canards sauvages abondent dans notre région. Je pourrais inviter quelques amis.

— Quand aurai-je un fusil ? demanda Neville. Quand j'irai à l'école ? Pourquoi ne vais-je pas à l'école ? Charles Grieson y va et il a neuf ans. Pourquoi ne puis-je pas aller à l'école du village ?

— Il faudrait, en effet, qu'il commence à étudier, déclara Rosemary, s'il ne va pas à l'école, il lui faudrait une institutrice. Il est trop grand pour rester toute la journée à ne rien faire. Pourquoi ne le mettrais-tu pas à l'école du village ? Il y recevrait une bonne instruction de base.

— Et il apprendrait également les bonnes manières, dit Jan d'un ton ironique. Non, je ne l'y enverrai pas, mais je puis lui céder Donald quelques heures par jour.

— Donald ?

— Oui, il a fait quelques semestres de philosophie, ne le savais-tu pas ?

Rosemary le regardait avec tant d'étonnement qu'il sourit.

— Les gens de ce pays étudient pour l'amour de la science. Donald est le fils du cordonnier. Lui et un autre garçon sont allés à l'université. Ils ont quitté le village emportant avec eux un sac de flocons d'avoine... cela a constitué la plus grande partie de leur nourriture, pour le reste, ils ont fait divers métiers. Donald donnera à Neville une bonne base en latin et en anglais. Quand la santé de l'enfant sera parfaite, je l'enverrai au collège. De toute manière, il apprendra mieux avec un homme qu'avec une femme. Je ne veux pas de femme ici.

— Pourquoi ?

— Cela créerait des complications, dit-il en se servant une copieuse tranche de roastbeef. As-tu besoin de la voiture cet après-midi ?

— Non, je pensais aller au bord de l'eau avec Neville.

(A suivre)

(Copyright Miralmonde)

propre & pratique

et toujours actuel:

le petit tablier pur coton, uni ou imprimé, avec grandes poches cousues.

4.–
(prix Migros!)

Maintenant à la Migros, de tout nouveaux modèles!

MARCHÉS MIGROS
et principaux libres-services

OFFRES D'EMPLOIS ★ OFFRES D'EMPLOIS ★ OFFRES D'EMPLOIS

CHEF D'ATELIER

— de nationalité suisse,

— ayant l'habitude de diriger du personnel,

— organisateur, consciencieux et dynamique,

serait engagé par entreprise de la branche mécanique à Neuchâtel.

— Situation stable et intéressante pour candidat aimant les responsabilités.

— Avantages sociaux et salaire en rapport avec les capacités.

Adresser les offres manuscrites, avec curriculum vitae, sous chiffres JE 2080 au bureau du journal.

Nous garantissons une entière discrétion.

LA NEUCHATELOISE

Compagnie Suisse d'Assurances Générales à Neuchâtel

Nous aimerions engager, dès que possible,

UNE SECRÉTAIRE

de langue maternelle française.

Nous demandons : dactylographie rapide et précise, très bonnes connaissances des langues anglaise et allemande. Sténographie pas indispensable.

Nous offrons : place stable, activité variée et intéressante. Conditions d'engagement et prestations sociales modernes.

Adresser offres, avec copies de certificats et photographie, téléphoner ou se présenter à

LA NEUCHATELOISE
Compagnie Suisse d'Assurances Générales
16, rue du Bassin
2001 **Neuchâtel**
Tél. (038) 5 74 44, interne 208.

Incendie
Chômage
Vol
Bris des glaces
Dégâts des eaux
Accidents
Responsabilité civile
Transport
Bagages

Nous cherchons, pour notre département construction,

un constructeur

ou

un dessinateur en machines

dynamique et enthousiaste auquel nous aimerions confier tous les travaux d'un domaine bien défini où il devra exercer son activité de façon indépendante. Notre nouveau collaborateur doit déjà avoir de la pratique dans la construction de machines en général ou dans la construction de véhicules.

Prière d'adresser offres de service à la direction de

moser burgdorf

E. MOSER S. A.
Fabrique de véhicules
et de machines
3400 Burgdorf (Berthoud)

Etude de la ville engagerait

SECRÉTAIRE

immédiatement ou pour date à convenir.
Semaine de 5 jours.
Adresser offres écrites à MH 2083 au bureau du journal.

Fabrique d'horlogerie

INVICTA S.A.

engage

personnel féminin

pour travaux propres dans ateliers modernes. Débutantes seront mises au courant.

Ecrire à INVICTA S. A., fabrique d'horlogerie, av. Léopold-Robert 109, 2300 la Chaux-de-Fonds, ou téléphoner au (039) 3 11 76.

Fabrique d'horlogerie de moyenne importance, en pleine expansion, cherche à engager

employé supérieur de fabrication

(de formation commerciale)

connaissant à fond l'horlogerie et capable d'assumer d'une façon autonome la responsabilité de son bureau des achats et de l'acheminement.

Il s'agit d'une fonction de cadre exigeant une parfaite moralité, de l'initiative et un sens de l'organisation très développé ; en outre le titulaire devra faire preuve d'une forte capacité de travail doublée d'un esprit de collaboration très ouvert et d'un caractère souple et agréable.

Le poste à repourvoir offre d'excellentes conditions de travail et des perspectives d'avenir très intéressantes.
Age préféré : 24 à 36 ans.
Date d'entrée : 1er novembre 1969 ou à convenir.

Les candidats sérieux et remplissant les conditions de base requises sont invités à soumettre leurs offres manuscrites, accompagnées des documents usuels et d'une photographie, à case postale 572, 2501 Bienne.
Discrétion absolue garantie.

FABRIQUE DE MONTRES AVIA Degoumois & Cº S.A.

cherche

OUVRIÈRES

pour travaux en atelier ; mise au courant.

Se présenter à la Place-d'Armes 3, Neuchâtel.

Nous engageons tout de suite :

MONTEURS

et

AIDES qualifiés

pour chauffage central. Places stables. Semaine de cinq jours.

S'adresser à **NAGEL**, fbg de l'Hôpital 31, Neuchâtel.
Tél. 5 35 81.

Commerce de matériaux de construction de la place cherche

EMPLOYÉ (E) DE BUREAU

pour travaux suivants : facturation, correspondance et divers.
Semaine de 5 jours.
Entrée dès que possible.
Prière de faire offres, avec prétentions de salaire et date d'entrée, sous chiffres ET 2027 au bureau du journal.

Entreprise de la place en pleine expansion cherche, pour entrée immédiate ou à convenir,

SECRÉTAIRE

de langue maternelle française ou allemande.

Aptitudes nécessaires :
— solide culture générale
— esprit d'initiative
— rapidité et précision dans le travail

Langues exigées :
— allemand et français de manière approfondie

Sont offerts :
— place stable, avantages sociaux
— conditions de travail agréables dans bureaux modernes et bien situés
— semaine de 5 jours.

Adresser offres manuscrites, avec curriculum vitae, copies de certificats et photographie sous chiffres IB 2061 au bureau du journal.

On cherche

sommelière
fille de salle

débutante acceptée. Entrée immédiate ou date à convenir.

Renseignements : Restaurant D.S.R., fbg du Lac 17, Neuchâtel.
Tél. 5 15 74. Samedi fermé.

HOTEL BRASSERIE PIZZERIA FLEUR DE LYS
NEUCHATEL

cherche

sommeliers (ères)

pour le 1er septembre.
Se présenter ou téléphoner au 4 30 30.

ELECTRONA

cherche pour son **département d'accumulateurs**

ouvriers

et pour son **atelier de presses pour matières plastiques.**

ouvriers pour travail en 2 équipes

(horaire 04 h - 13 h 18 ou 13 h 18 - 22 h 36.)

Service de transport pour le début de l'équipe du matin assuré par nos soins.

Possibilités d'avancement pour personnes capables.

Entrée immédiate ou à convenir. Semaine de 5 jours.

Prière de se présenter ou de téléphoner à **Electrona S.A., 2017 Boudry (NE).**
Tél. (038) 6 42 46.

ÉBAUCHES S.A.

Département Oscilloquartz

cherche un

AIDE-MAGASINIER

pour des travaux de stockage, d'emballage et d'expédition.

Etrangers avec permis C acceptés.

S'adresser à Ebauches S. A., département Oscilloquartz, Brévards 16, 2001 Neuchâtel, téléphone (038) 5 85 01, interne 22.

MOVOMATIC

NOUS CHERCHONS
pour notre usine de Peseux-Corcelles

contrôleur

et

mécanicien de précision

Personnes de nationalité suisse ou étrangères au bénéfice d'un permis C, ou hors contingent.

Faire offres ou téléphoner à :
MOVOMATIC S. A., 2034 Peseux (NE)
Téléphone (038) 8 44 33.

Electronique · PRÉCISION · Mécanique

USINE DECKER S. A., cherche, pour son département de tôlerie et serrurerie industrielle,

OUVRIERS

pour travaux sur machines, Suisses ou étrangers avec permis de travail hors plafonnement. Faire offres ou se présenter à l'USINE DECKER S. A., Bellevaux 4, 2000 Neuchâtel.

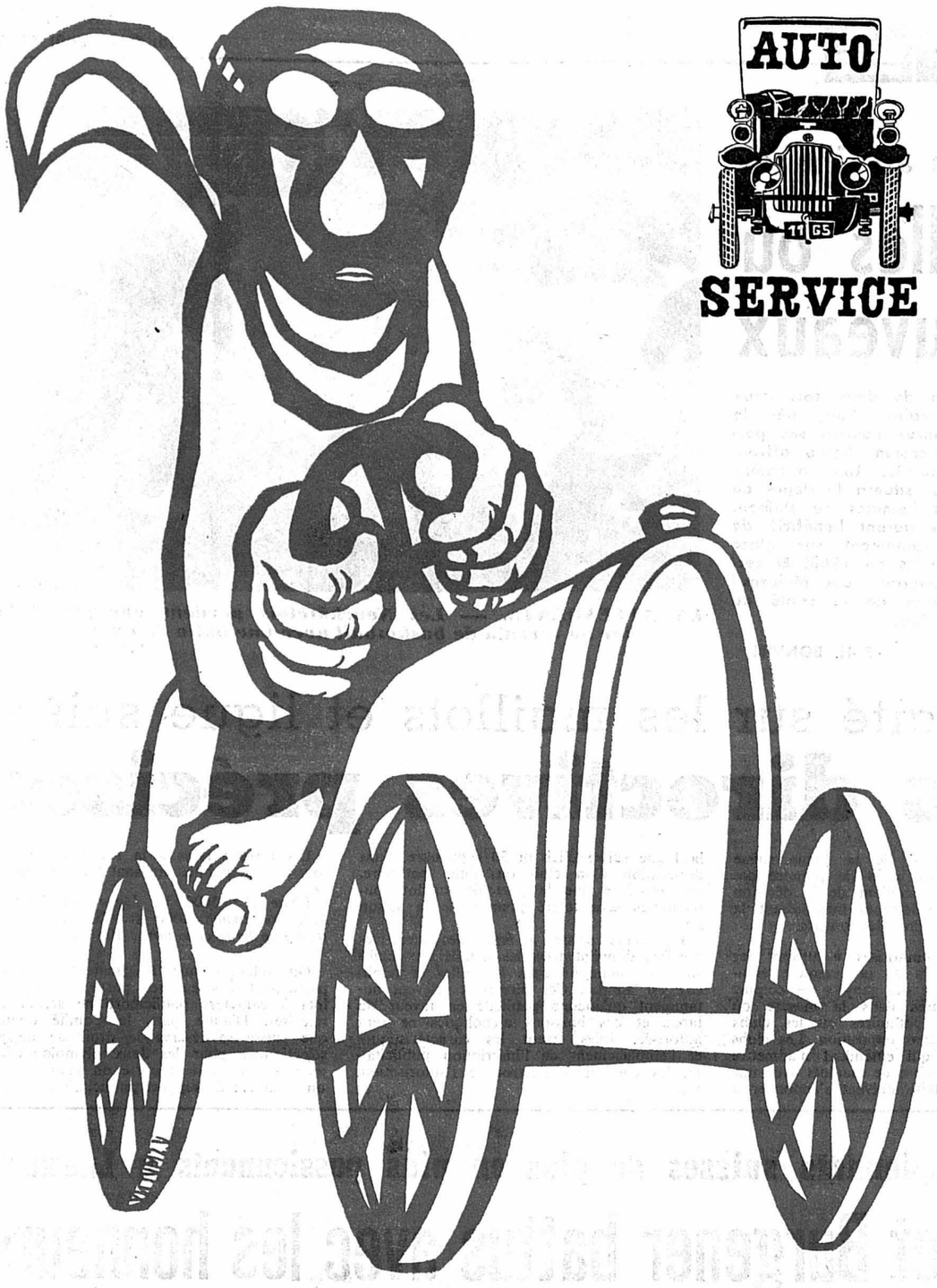

AUTO SERVICE

Seul un automobiliste sur dix dépasse les vitesses conseillées sur l'autoroute GENÈVE-LAUSANNE

De notre correspondant :

Pour la plupart les spécialistes des questions routières sont, on le sait, résolument contre le principe équivoque des « vitesses conseillées », qu'ils jugent propres à semer la confusion.

Les automobilistes, quant à eux, grognent également contre cette mesure mi-figue mi-raisin, appliquée depuis quelques années, mais la respectent néanmoins avec une discipline touchante, tout en proclamant :

— Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, donc qu'une vitesse soit autorisée ou interdite.

A Berne, on estime que les conseils valent mieux que des ordres formels, mais que, s'il le faut, les autorités n'hésiteraient pas à imposer des limitations de vitesse.

Cette épée de Damoclès suspendue sur la tête des conducteurs a-t-elle fait réfléchir ceux-ci ? Toujours est-il que les usagers — loin de mettre du fauve dans leur carburateur — semblent s'être finalement assagis...

Plus de tortues que de lièvres...

Un contrôle privé, à mi-chemin entre Genève et Lausanne, a permis de faire d'étonnantes constatations. On a établi ainsi qu'un conducteur sur dix seulement circule à une allure supérieure à 120 kilomètres à l'heure, ce qui constitue la limite supérieure des fameuses « vitesses conseillées ».

En revanche, 16 % des véhicules évoluent en dessous de la limite inférieure, soit à moins de 80 kilomètres à l'heure... sur une autoroute !

Il y a donc davantage de tortues que de lièvres.

Des traînards oublient qu'ils enfreignent tout autant les « conseils fédéraux » en flânant à 60-70 kilomètres à l'heure, qu'en fonçant à « tout va », et qu'ils contribuent ainsi à créer des bouchons qui nuisent à la fluidité du trafic.

Si les autorités en arrivent, par malheur, à la limitation impérative de la vitesse, l'application stricte de la loi fera un devoir aux policiers de verbaliser les nonchalants autant que les « nerveux ». Est-ce à dire qu'il faudra interdire l'accès de l'autoroute aux véhicules-escargots ? Et aux poids lourds ?

Peut-on pénaliser une majorité de sages ?

Si, dans l'esprit des promoteurs, le système des vitesses conseillées ne constitue qu'une étape sur la voie d'une limitation pure et simple, une sorte de transition destinée à mettre l'automobiliste en condition, on va au-devant d'un cas cornélien.

Pourra-t-on, osera-t-on, pénaliser les conducteurs sages ? Ils sont 74 %, soit 3 sur 4, à se conformer strictement aux « recommandations » officielles, à manifester une discipline exemplaire.

Certes, on objectera qu'il n'y aurait rien de changé pour eux, qu'ils n'auront qu'à continuer à faire preuve d'autant de « civisme » autoroutier..

N'empêche que cette majorité de sagesse se sentira brimée. Personne n'aime la contrainte. Un tel tour de vis soulèverait un tollé général.

Tout laisse donc à penser que ce système actuel sera maintenu, malgré son ambiguïté, d'autant plus que l'on observe que les « pas pressés » sont au volant de petites cylindrées, tandis que les « roule-vite » pilotent des voitures puissantes.

Preuve que les conducteurs savent adapter leur allure aux possibilités de leurs machines.

René TERRIER

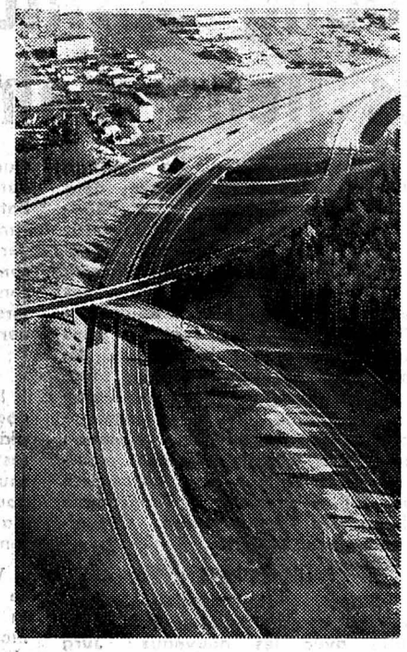

L'autoroute Lausanne - Genève : rapide pour les grosses cylindrées, lente pour les petites... (Keystone)

Les automobilistes qui se rendent derrière le rideau de fer seront bien inspirés d'emporter des pièces de rechange

Jusqu'au seuil des années 60, le tourisme au-delà du rideau de fer n'avait aucun succès.

Depuis, cela va mieux. Les Occidentaux ont pris confiance, notamment les Allemands de l'Ouest, ces insatiables « pigeons voyageurs », les Anglais, les Scandinaves et les Suisses. Les Français, eux, sont moins enthousiastes. On en rencontre moins sur les plages de la mer Noire ou sur les boulevards moscovites.

Le tourisme « organisé » dans les pays de l'Est ne constitue plus la « grande inconnue ». C'est devenu une aventure bien banale, qui n'apporte pas de grandes émotions... et qui fait que l'on est bien content de rentrer au bercail, l'expérience tentée !

L'aventure, pourtant, elle existe toujours... mais elle est réservée aux audacieux qui se rendent là-bas à bord de leur voiture personnelle !

Que voilà donc un voyage pavé d'aléas ! Qu'il s'agisse de la République démocratique allemande, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie, de la Bulgarie, de la Yougoslavie de la Roumanie, le problème est le même. Il est plus sérieux par contre en URSS.

Où sont les risques ? Où sont les inconvénients ?

Ils sont de plusieurs ordres.

Considérons tout d'abord qu'un voyage à Léningrad ou à Kiev devient une véritable expédition. Cela représente, aller et retour, environ huit jours au volant ! Un vrai marathon qui n'a rien à voir avec des vacances !

La vitesse étant limitée partout à 100 voire 80 kilomètres à l'heure il ne faut pas espérer réaliser une « moyenne ». Les étapes quotidiennes sont forcément restreintes.

Les routes principales sont d'une honnête qualité, sans plus, tandis que les routes secondaires se révèlent presque impraticables.

En URSS, il n'est d'ailleurs pas question de s'écarter d'itinéraires tracés à l'usage des touristes étrangers.

Le prix de l'essence est généralement raisonnable. Il oscille de 30 à 60 centimes le litre, selon les Etats. La Roumanie et la Bulgarie vont jusqu'à offrir 200 litres d'essence, gratuitement, à titre de propagande touristique, au visiteur étranger qui vient passer deux semaines dans le pays avec son véhicule personnel.

En cas de panne... ou d'accident, tout se corse !

La première précaution que doit prendre l'automobiliste qui se rend derrière le rideau de fer, c'est de contracter une assurance responsabilité civile à la frontière du pays visité, car les compagnies suisses, en règle générale ne couvrent pas les accidents qui peuvent se produire dans les Etats de l'Est européen.

Cette « garantie » est d'ailleurs plus théorique que pratique. En fait, si un accident se produit, ou même une simple panne, la voiture sera immobilisée pour un temps indéterminé.

Les pièces de rechange n'existent pas. Il faut les apporter avec soi, ainsi qu'un manuel du parfait bricoleur, et retrousser ses manches pour tenter de se « débrouiller » par ses propres moyens.

De fâcheuses expériences ont été faites dans ce domaine, qui laissèrent quelques touristes suisses et français complètement ulcérés et jurant mais un peu tard qu'on ne les y reprendrait plus.

Si la panne ou l'accident est d'une certaine gravité, il n'y a plus qu'une seule solution : rapatrier la pauvre limousine ! Cela coûtera les yeux de la tête et prendra parfois plusieurs mois...

Telles sont les joies du tourisme automobile outre-rideau de fer !

Il est donc plus prudent de se résigner à prendre l'avion, dans le cadre d'un voyage organisé (formule d'ailleurs infiniment plus économique) et à participer aux excursions « surveillées », comme à Kiev, et menées au pas cadencé, au rythme du « tourisme utilitaire » tel qu'il est conçu là-bas... *René TERRIER*

La relève de la garde sur la place Rouge : mieux vaut aller y assister en avion qu'en voiture, si l'on tient à s'éviter des ennuis. (Photopress)

Garer correctement sa voiture

Pour éviter aux dames les sempiternelles plaisanteries sur leur incapacité à garer correctement une voiture dans un garage, un constructeur allemand offre aux conductrices un objet aussi simple qu'efficace.

Cet objet est composé d'une simple balle de tennis suspendue à une corde. Il est placé dans le garage, suspendu au plafond, de telle façon que lorsque la voiture est correctement placée, la balle de tennis vienne effleurer le pare-brise de la voiture.

De cette manière, les conductrices ne courent plus le risque de buter dans le mur : dès que la balle touche le pare-brise, il suffit d'arrêter la voiture, on est sûr d'occuper le bon emplacement.

Les feux de position sont-ils bien allumés ?

Grâce à des « câbles » en fibres de verre enfermés dans un petit tube et qui jouent le rôle de « conducteurs » de la lumière, il est possible de savoir si tout l'éclairage d'une voiture fonctionne correctement, sans avoir à se déplacer.

L'extrémité des câbles est placée à proximité des ampoules, et lorsque celles-ci s'allument, la lueur se propage le long des fibres de verre, jusqu'au tableau de bord où aboutit le câble.

Ce dernier joue le rôle d'une lampe de faible intensité et fournit alors l'indication désirée.

Liquide antigel pour obturer les fissures du radiateur

La société américaine « Dupont de Nemours » lancera sur le marché, au début de l'hiver prochain, un liquide antigel qui sert également à colmater les fissures qui peuvent se produire dans les radiateurs de voitures.

Ce liquide contient des particules sphériques de polymère de différentes tailles, qui se coincent dans les fissures ou les crevasses du radiateur et arrêtent ainsi les fuites du liquide de refroidissement.

Cependant, ces particules de polymère sont trop petites pour bloquer les canalisations du système de refroidissement lui-même, ou pour gêner la circulation du liquide.

BIENTÔT L'AUTOMOBILE « TOUT PLASTIQUE »

Déjà les matières plastiques sont utilisées pour l'intérieur de la plupart des automobiles modernes. Elles constituent l'essentiel du tableau de bord ; elles gainent la plupart des conducteurs électriques et elles constituent la majorité des boutons et des leviers de commande.

Mais, en Grande-Bretagne, on est en train de préparer la voiture en plastique qui sortira vers 1973 et dont le moteur comportera des pièces en plastique thermo-résistant. Les experts estiment que d'ici à trois ans, la proportion d'acier utilisée pour la fabrication des automobiles diminuera de façon appréciable.

Le remplacement de l'acier par le plastique ne s'effectura pas seulement pour des raisons économiques ; il est certain que les plastiques apporteront à la construction automobile des qualités nouvelles. On atteint aujourd'hui la limite de l'amincissement des tôles d'acier formant les parois des automobiles. L'épaisseur de ces tôles oscille de 3,6 mm en Grande-Bretagne, à 2,8 et même 2,4 mm en Europe occidentale. Avec les matériaux plastiques, on peut dépasser la solidité mécanique de la carrosserie et des pièces du moteur ou de la transmission, tout en maintenant une faible valeur du poids total de l'automobile.

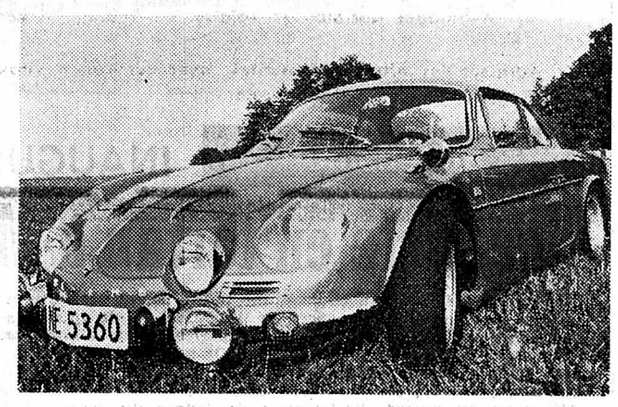

La berlinette « Alpine-Renault » est l'une des rares voitures de série à être équipée d'une carrosserie en polyester, très légère et aussi solide que de la tôle d'acier. Equipée d'un moteur de 1500 centimètres cubes, elle ne pèse à vide que 635 kg.

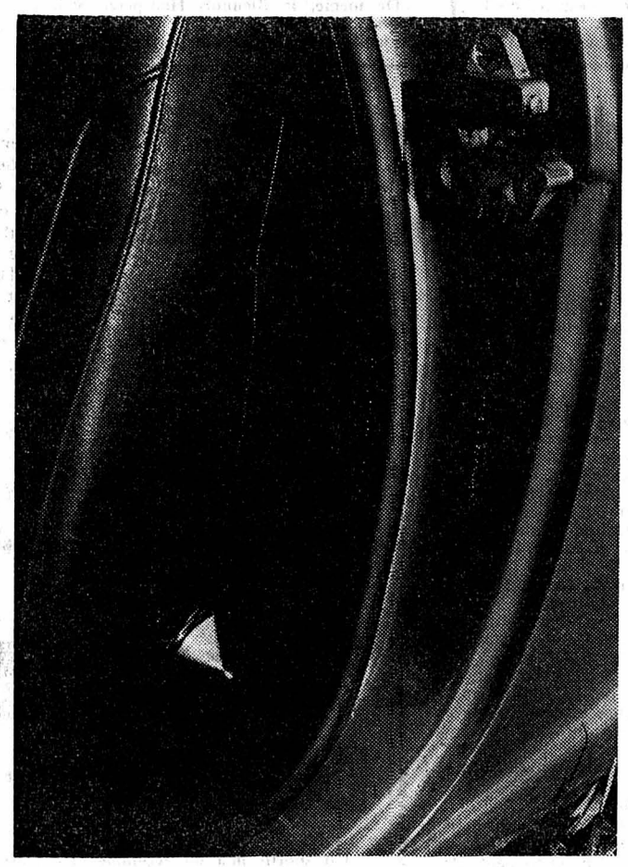

Le détail d'un encadrement de portière : le plastique moulé permet une finition impeccable sans augmentation des frais, évite les soudures disgracieuses. Et ça ne rouille jamais... (Avipress - Baillod)

De nouvelles techniques de fabrication des grands éléments en plastique, notamment celles du moulage par injection permettent de réaliser de vastes panneaux de la carrosserie dont la robustesse dépassera celle des éléments correspondants en acier. Une firme allemande a mis au point des panneaux de plastique à base de résine phénolique qui est renforcée par des armatures de coton. En Grande-Bretagne, les ingénieurs britanniques ont réussi à obtenir une carroserie complète d'automobile à partir de deux demi-carrosseries qui ont été accolées en enceinte sous vide.

D'abord, une voiture de sport...

Selon les spécialistes britanniques, la première automobile tout plastique qui sortira de leurs ateliers sera vraisemblablement une voiture de sport avec toit ouvrant et deux portes ; après quoi, on procédera à la construction de voitures de tourisme. C'est pourquoi, les Britanniques sont en train d'expérimenter un nouveau système de moulage par injection permettant d'obtenir d'un seul coup l'ensemble du plancher d'une voiture de tourisme.

Cette méthode fait appel à une presse dont la pression totale est seulement de 1300 tonnes, alors que les techniques conventionnelles exigeaient, il n'y a pas si longtemps, une pression d'au moins 3000 tonnes.

En Allemagne occidentale, une importante société a mis au point un prototype d'automobile qui comporte l'emploi de plastiques en remplacement de l'acier du châssis. Ainsi, le plancher de la voiture fait de mousse de polyuréthane renforcée de deux plaques de plastique dur ne pèse que 170 kg.

Nous n'en sommes pas encore à la fabrication de série, mais on peut dire que l'avènement de la voiture « tout en plastique » est relativement proche. La France, de son côté, a déjà livré sur le marché un avion léger dont le fuselage et les ailes sont entièrement en plastique et qui n'a recueilli que des éloges parmi les utilisateurs.

Problèmes de stationnement sur les bords de la Limmat

Un million et trois cent vingt et un mille francs. Le tout en pièces de 10 et 20 centimes représentant un poids total de 39 tonnes ! C'est ce que les automobilistes ont glissé pendant l'année 1968 dans les parcomètres de la ville de Zurich. Sans compter l'argent que les automobilistes ont également dépensé pour délaisser leur voitures pendant quelques heures dans les neuf garages souterrains ou silos à voitures répartis dans la ville, au tarif variant entre 50 centimes et 1 franc l'heure.

Ces garages offrent, suivant les cas, de 45 places à 484 places, soit près de 2000 places au total, plus les 5230 emplacements (à durée limitée) recensés dans les rues. Même pas 8000 emplacements pour plus de 200,000 voitures. C'est peu évidemment. Trop peu.

Raison pour laquelle, de plus en plus, des entreprises privées, et notamment les grands magasins, construisent eux-mêmes des silos à voitures pour leurs clients. Un grand magasin de la ville a le sien et un deuxième grand magasin s'apprête à en construire un. Il aura six étages et sera, bien sûr, souterrain. Mais cela ne suffit pas, d'autant plus que les silos à voitures de la ville sont occupés régulièrement pendant neuf heures par jour. Taux d'occupation : quatre-vingt pour cent. Par ailleurs, il n'existe pas de zones bleues et les parcomètres permettent une durée de stationnement de 30 minutes à trois heures ! On envisage l'implantation de parcomètres autorisant un temps de stationnement de quatre heures. C'est dire que la rotation sur les emplacements de stationnement est nettement moins favorable que dans les villes ayant introduit la zone bleue...

De plus en plus, les autorités recommandent aux automobilistes qui viennent de la banlieue ou de l'extérieur, de laisser leur voiture dans les grands parkings périphériques et de prendre le tramway jusqu'au centre de la ville. C'est plus simple peut-être mais très peu pratique. Le Zuricois de l'Oberland qui vient faire ses emplettes une fois par semaine n'a aucune envie de faire 30 minutes de tram les bras chargés de paquets. Tout le monde est d'accord, il faut trouver une solution. Oui, mais laquelle ?

On cherche une épée bien affûtée pour trancher ce nœud gordien...

B.H.

hockey sur glace

Delnon et Quinche préparent l'équipe neuchâteloise au Chanet

Young Sprinters : le temps des retrouvailles où les liens d'amitié se forgent avec les nouveaux

A peine la saison de football a-t-elle repris ses droits que déjà celle du hockey se profile à l'horizon. Entraînement d'été certes, mais déjà on établit un calendrier d'entraînement sur glace. Dans un peu plus d'un mois, Monruz ouvrira ses portes. Pour l'heure, les « poulains » de Delnon perdent les quelques kilos de trop amassés sur les plages. Au Chanet, le Grison convie, une fois par semaine, ses hommes à une séance technique. Pour le physique — comme par le passé — Monmon Quinche s'en charge : longues courses en forêt entrecoupées d'exercices divers. Tel se présente le programme hebdomadaire des Renaud, Chevalley ou autres Wittwer.

LES JEUNES

Le Chanet, c'est l'occasion des retrouvailles et de souder des liens d'amitié avec les nouveaux : Jurg Probst, Burki et Gérald Wittwer. Saigné pendant l'entre-saison (six départs), Young Sprinters croit en sa bonne étoile. « Cette année, les deux jeunes, Divernois et Laubert, feront partie du contingent de la première », affirme Delnon. A eux de prouver leur valeur et de décrocher une place de titulaire parmi les quatre qui seront à disposition pour six arrières.

Cet apport de sang vivifiant, venu du club, ne peut qu'être bénéfique. Quant aux Probst, Gérald Wittwer et autre Burki, ils devraient apporter à l'attaque neuchâteloise plus de perçant, de mordant devant le but adverse. Gérald Wittwer se révélera comme le buteur qui nous manque », confie le président de Young Sprinters. Espérons que l'avenir lui donnera raison.

NIEP REPREND DU SERVICE

Pour l'heure, défense renforcée quantitativement, problème offensif placé sous d'heureux auspices, il reste la question des gardiens à résoudre. « Niep chaussera les patins pour nous rendre service, alors que Nagel sera fidèle au poste », assurent les dirigeants.

Voilà donc Young Sprinters paré, ce d'autant plus que le gardien de la seconde équipe est une valeur montante. Est-ce à dire que le pensionnaire de Monruz jouera les premiers rôles cette saison ? « Notre but n'a pas changé », affirme Delnon, qui poursuit : « Il faut se qualifier dans le groupe de promotion ; après, nous aviserons. » Raisonnement d'un homme qui met tous les atouts de son côté.

Cette saison, l'entraîneur neuchâtelois partira en championnat avec des hommes qu'il connaît. En une année il a disséqué, au fil des rencontres, les qualités et les défauts de chacun.

DEGRÉ DE PRÉPARATION

Pour l'heure, Young Sprinters en est encore à la balle de tennis sur un terrain de basketball. Demain le premier entraînement sur glace débutera (2 septembre) à la Chaux-de-Fonds, à raison de deux fois deux heures par semaine. Puis, dès le 11 octobre, Monruz ouvrira ses portes. En cette occasion, Berne affrontera l'équipe locale. Une première confrontation qui situera le degré de préparation des hommes de Delnon. Cette année, ils auront bénéficié de conditions d'entraînement sur glace supérieures à celles de 1968. Et ceci grâce à la couverture des Mélèzes ! Un signe de plus de la santé du hockey neuchâtelois.

P.-H. BONVIN

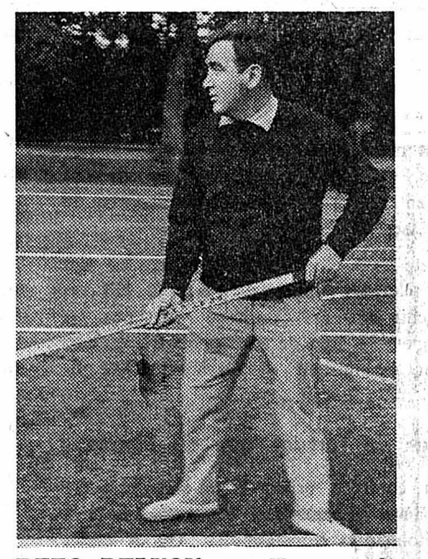

RETO DELNON. — Une année de plus... et de nouveaux problèmes. (Avipress - Baillod)

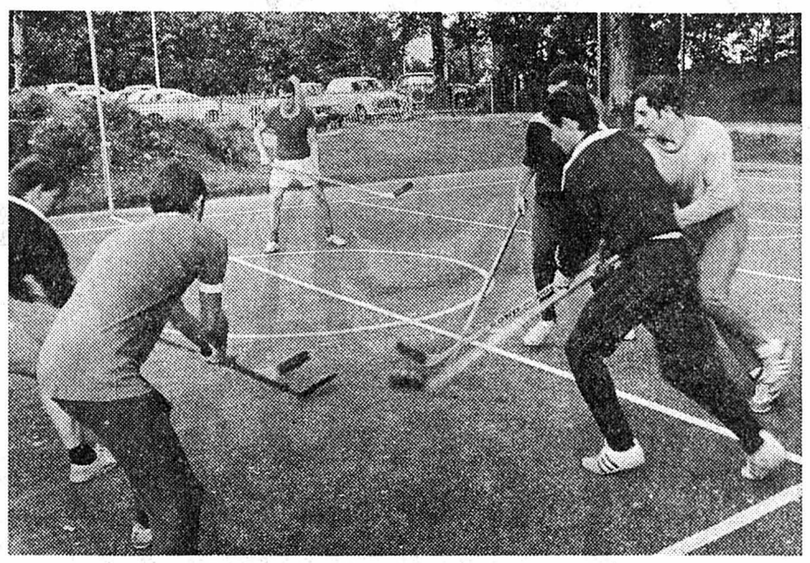

EN ATTENDANT... — Les Neuchâtelois perdent quelques kilos sur un terrain de basketball avec une balle de tennis... (Avipress - Baillod)

Publicité sur les maillots et ligue suisse

Des directives précises

Le Comité central de la Ligue suisse de hockey sur glace vient de prendre des mesures pratiques découlant de la décision de l'assemblée des délégués introduisant la publicité sur les maillots des joueurs.

Les clubs sont autorisés à utiliser les maillots des joueurs de la première équipe — à l'exception des juniors — comme supports publicitaires dans la mesure où les directions des patinoires ou les clubs recevants n'y font pas opposition. Les clubs ou les patinoires qui entendent n'admettre aucune équipe porteuse de maillots avec une inscription publicitaire doivent s'annoncer à la Ligue suisse d'ici au 30 septembre. Sans déclaration d'un club ou d'une patinoire, on considère que le port de maillots publicitaires sera toléré pour toute la saison en cours.

La Ligue suisse a émis des directives précises donnant tous les détails aux clubs sur les conditions dans lesquelles la publicité est admise. Ces directives relèvent notamment qu'aucune publicité en faveur du tabac et des boissons alcooliques ne sera autorisée. Elles fixent les caractéristiques et l'emplacement de l'inscription publicitaire, les conditions d'octroi de l'autorisation, etc.

Les taxes versées à la Ligue suisse pour tout contrat publicitaire sont les suivantes :

Ligue A : 5000 fr. *Ligue B :* 2500 fr. *Première ligue :* 1000 fr. *Deuxième ligue, troisième ligue et seniors :* 100 fr.

On relèvera que les matches auxquels participent des équipes porteuses de maillots à caractère publicitaire ne seront pas télévisés. D'autre part, le Comité olympique suisse se réserve le droit de ne pas sélectionner pour les Jeux olympiques des joueurs qui auraient porté un maillot ayant un caractère de support publicitaire.

athlétisme

INAUGURATION

Une piste en tartan à Macolin

INAUGURATION. — Au cours d'une petite cérémonie, plusieurs athlètes d'élite entourés des maîtres de sport de l'E.F.G.S. et de quelques personnalités, se réunirent en un groupe joyeux et, par un tour d'honneur, inaugurèrent la nouvelle piste en tartan de Macolin. De gauche à droite : Edy Hubacher, Walter Siegenthaler, président central de l'ANEP, Hansruedi Widmer, champion suisse du 400 m, Kaspar Wolf, directeur de l'E.F.G.S., Heinfried Birlenbach, détenteur du record d'Allemagne de lancer du poids, Philippe Clerc, Meta Antenen, Jean Studer, maître de sport E.F.G.S., Jean-Pierre Egger, Arnold Kaech, directeur de l'administration militaire fédérale, Hans Ruegsegger, chef de l'instruction E.F.G.S. et le coach Armin Scheurer.

(Lörtscher, E.F.G.S.)

tennis

Des championnats suisses de plus en plus passionnants à Lausanne

Les Valaisans Biner et Burgener battus avec les honneurs

Une grande animation n'a cessé de régner hier, des premières heures de la matinée jusqu'à la tombée de la nuit, sur et autour des courts du T.C. Lausanne-Sports où se déroulent les traditionnels championnats suisses de tennis. Cette journée, durant laquelle se déroulèrent les huitièmes de finale du simple messieurs et les quarts de finale du simple dames ainsi que de nombreux matches de doubles, attira un très nombreux public, qui suivit les compétitions avec le plus vif intérêt.

EXCELLENT NIVEAU

Au vu des matches joués jusqu'ici à Lausanne (et il n'y a pas de raisons que cela n'aille de mieux en mieux) nos joueurs et nos joueuses affichent, dans l'ensemble, de très réjouissants progrès. Aussi, les matches revêtent-ils un grand intérêt, certains d'entre eux atteignant un excellent niveau.

Aucune surprise n'a marqué les simples, mercredi, mais plusieurs rencontres furent beaucoup plus acharnées que l'on ne s'y attendait. Ainsi, Mathia Werren, tête de série numéro 3 qui avait, il est vrai un peu « chômé » au cours des premiers jours, dut se battre à fond pour venir à bout du Zermattois Peter-Anton Biner (également international de hockey sur glace) dont les progrès s'accentuent d'année en année, et qui est désormais un coriace rival pour les meilleurs joueurs suisses de série A bien qu'il ne soit que promotionnaire.

DU FIL A RETORDRE

De même, le Biennois Hanspeter Stebler donna énormément de fil à retordre au Zuricois Peter Holenstein, tête de série No 5 et grand outsider de ces championnats.

Holenstein eut d'abord de la peine à s'adapter au rythme et aux attaques incessantes de son adversaire et celui-ci se battit jusqu'à la dernière balle avec un acharnement remarquable : au 4me set, il eut même encore, avant que de devoir s'incliner, une balle de 9-9 à sa portée.

PARTIE AISÉE

François Studer encaissa lui un vigoureux 0-6 au premier set de son match contre l'espoir valaisan et romand, Michel Burgener, que l'école de recrue n'empêche décidément pas de bien jouer au tennis malgré tout. C'est seulement dès le deuxième set que l'ancien champion suisse de 1964 put enfin dompter les ardeurs de son jeune adversaire.

Les deux principaux favoris, Stalder et Sturdza, eurent la partie plus aisée. Le premier nommé rencontrera en quarts de finale le récent vainqueur du critérium national, Bortolani, et le champion suisse affrontera, pour sa part, un adversaire dont il devra se méfier : le Zuricois Blass.

CHEZ CES DAMES

Chez les dames, les demi-finales opposeront, comme prévu, les quatre premières têtes de série, Mlle Studer, championne suisse en titre rencontrant Mlle Silvia Gubler contre laquelle elle ne semble pas en danger, et Mlle Emmenegger affrontant Mlle Kindler en un match dont l'issue est beaucoup moins prévisible.

Sr.

Résultats

Simple messieurs (huitièmes de finale) : Bortolani (Zurich) bat Vogelsanger (Zurich) 6-0, 6-3, 6-1 ; Studer (Lausanne) bat Burgener (Sierre) 0-6, 6-4, 6-2, 6-3 ; Froehlicher (Zurich) bat Schoenenberger (Genève) 6-0, 6-3, 6-1 ; Blass (Zurich) bat Spitzer (Zurich) 6-1, 3-6, 6-3, 6-4 ; Werren (Genève) bat Biner (Zermatt) 6-1, 5-7, 6-8, 6-4, 6-2 ; Holenstein (Zurich) bat Stebler (Bienne) 3-6, 6-2, 6-4, 10-8 ; Stalder (Berne) bat Rapp (Lausanne) 6-2, 6-2, 62 ; Sturdza (Lausanne) bat Auberson (Genève) 6-1, 6-2, 6-1.

Simple dames (quarts de finale) : Studer (Vevey) bat Fetz (Genève) 6-4, 6-1 ; Emmenegger (Bâle) bat Froehlicher (Zurich) 6-0, 6-2 ; Kindler (Bâle) bat Félix (Aarau) 6-0, 6-1 ; Gubler (Olten) bat Oschwald (Genève) 6-4, 6-8, 6-4.

Double messieurs (huitièmes de finale) : Blass - Vogelsanger (Zurich) battent Vachoux - Viscolo (Genève) - Montana) 6-2, 6-2, 6-0 ; Bortolani - Studer (Zurich-Lausanne) battent Baudin - Mory (Lausanne) 6-4, 7-5, 6-1 ; Biner - Franzen (Zermatt) battent Dupasquier - Haefliger (Genève) 6-2, 3-6, 6-4, 4-6, 6-4 ; Stalder - Schori (Berne-Bâle) battent H.P. et L. Brechbuhl (Genève) 5-7, 8-6, 6-2, 6-4.

B. Auberson-Blondel (Genève) battent Froehlicher-Stebler (Zurich-Bienne) 6-2 6-4 4-6 3-6 6-3.

Double dames (premier tour) : Auberson-Wavre (Genève) battent Gomez - Jaton (Montana - Lausanne) 0-6, 6-0, 6-2 ; Fetz-Hufschmid (Genève) battent Gasser - Lugeon (Montreux-Lausanne) 6-3, 6-4 ; Aeberhard-Félix (Lucerne) - Aarau) battent Kyburz-Oschwald (Genève) 6-2, 6-3.

Double mixte (premier tour) :

Gomez-Biner (Montana-Zermatt) battent Gasser-Franzen (Montreux-Viège) 3-6 6-4 6-2. *Huitièmes de finale :* Kindler-Sturdza (Bâle-Lausanne) battent Duruz-Berney (Genève-Lausanne) 9-7 6-2 ; Wavre-Schoenenberger (Genève) battent Hufschmid-Spitzer (Genève-Zurich) 6-3 5-7 6-4 ; Felix-Vogelsanger (Aarau-Zurich) battent Jaton-Jaton (Lausanne) 1-6 6-4 6-3 ; Gubler-Blass (Olten-Zurich) battent Stoll-D. Auberson (Genève) 6-2 6-3.

Championnat cantonal neuchâtelois aux Cadolles

LE « PANIER A CRABES » EN SÉRIE D

Ces dex prochains week-ends se dérouleront au verger des Cadolles, sur les courts du TC Neuchâtel, les championnats cantonaux 1969 de simple. Pour les Neuchâtelois, c'est l'événement de la saison. On s'entraîne ferme, on fait du « footing », on discute dans les bars, bref, la fièvre monte.

Pourtant, il faut tout de même le relever, le niveau du tennis neuchâtelois est encore assez bas. Un exemple : aucun joueur neuchâtelois n'est admis au championnat suisse auquel participent les 64 meilleures raquettes du pays. Un espoir cependant : deux juniors de quinze et dix-sept ans ont fait de très gros progrès, et comme ils viennent de passer cinq semaines en Angleterre on peut espérer qu'ils vont bousculer un peu les « vieux habitués » des championnats cantonaux.

Examinons maintenant les différentes épreuves et leurs favoris.

SÉRIE D

C'est ce qu'on appele communément « le panier de crabes ». Il est toujours très difficile de désigner un favori dans cette catégorie où il y a au moins dix vainqueurs possibles. Quelques noms tout de même : Claude Franc, en gros progrès cette année, les frères André et Laurent Tribolet, Kiehl, Saurer, Coste, toujours très dangereux en tournoi, Gunzinger, Theurillat, un des meilleurs techniciens mais souvent trahi par ses nerfs ; puis Camin et d'autres joueurs de Cortaillod, de Saint-Aubin, du Landeron, de la Chaux-de-Fonds que nous connaissons moins bien, et surtout Matile du Locle.

SÉRIE C

Au vu des résultats de cette année c'est le tout jeune Patrice Carcani, 15 ans, qui est le favori numéro 1. En fait ce joueur n'a plus rien à prouver dans cette catégoric, ayant déjà, par de brillants résultats cette saison, largement assuré sa place en catégorie supérieure pour la saison prochaine. Ce rôle de superfavori sera d'ailleurs lourd à porter, plusieurs joueurs, piqués dans leur amour-propre, s'étant spécialement entraînés. C'est là encore une preuve de l'émulation salutaire que provoque la venue de jeunes éléments de valeur.

Personnellement, nous voyons encore deux joueurs qui peuvent briguer le titre cette année. Ce sont : Claude Cordey qui, actuellement, a beaucoup gagné en régularité et en assurance, et qui, d'ailleurs, ne cache pas ses prétentions, et Colin Wavre qui frôle la série supérieure depuis plusieurs années et devrait cette fois faire le saut.

Outsiders : Patrick Steininger, l'autre junior, que nous n'avons pas vu jouer cette année mais qui a certainement encore beaucoup progressé, Bonhôte, Jungen, Aiassa, Julia, Schwarz.

SÉRIE B

Nous déplorons dans cette série l'absence du meilleur joueur amateur du canton, André Capt. Il avait été professeur de tennis il y a deux ans, et il n'est malheureusement pas encore requalifié. C'est très regrettable et nous espérons, en passant, que la Fédération suisse admettra très prochainement, comme l'ont déjà fait la plupart des fédérations étrangères, le principe des tournois ouverts.

En l'absence de Capt les chances seront assez bien réparties entre Raymond Cattin, qui a déjà neuf titres à son actif, mais dont la participation est incertaine, Milo Golaz, qui va jouer-là son dernier championnat cantonal de simple et qui, quoiqu'il n'affiche aucune prétention, pourrait bien vouloir finir en beauté, Thévenoz, un sympathique Valaisan, à Neuchâtel cette saison, Patrice Carcani, qui, ici aussi, est sans conteste à classer parmi les favoris, et André Messerli. Incontestablement, Messerli, qui échoue au poteau depuis plusieurs années, a sa chance cette fois ; sa victoire serait accueillie avec sympathie par tous les joueurs neuchâtelois.

Enfin, en senior, le grand favori sera cette année « Titouille » Hofmann.

Risquons un pronostic : série D, Matile ; série C, Carcani ; série B, Messerli ; série senior, Hofmann.

Chez les dames, une très jeune joueuse, Martine Jeanneret, risque elle aussi de troubler l'ordre établi, ce que, d'ailleurs, nous lui souhaitons. A Mmes Graf, M. Messerli, Schwab et Mlles Zehnder, C. Messerli, Schudel et Gygax de nous démentir. Ici, pas de pronostic : avec les dames c'est trop dangereux !

Y. S.

tir

Après les championnats d'Europe, à Pilsen

Des lendemains qui déchantent pour les Suisses

Les championnats d'Europe de Pilsen, cinquième du genre, sont terminés. Sur des succès pour les uns, des échecs pour les autres. Les Suisses ne sont revenus de Tchécoslovaquie qu'avec une seule médaille, de bronze de surcroît. Le moins que nous puissions dire, sans tomber dans le chauvinisme, c'est que nous attendions mieux de leur part.

Bon ! Nous savions que l'absence de Kurt Muller et d'Auguste Hollenstein jouerait un rôle. Nous savions aussi que les néo-sélectionnés nationaux que l'on envoyait à Pilsen éprouveraient quelques difficultés à soutenir le rythme que leurs adversaires imprimeraient à la compétition. Nous n'ignorions point qu'ils n'avaient guère eu d'occasions de rencontrer, cette saison, des tireurs étrangers. D'accord. Mais, en y regardant d'un peu plus près, ce ne sont pas toujours les néophytes qui ont été victimes de chutes plus ou moins brutales. Prenons, par exemple, le cas d'Albert Spani et d'Ernest Stoll au pistolet de match. Nous ne pouvons pas dire, en vérité, que ce sont là des débutants sur la scène internationale. Et pourtant, le sort leur fut contraire, ô combien !

PLUSIEURS MOTIFS

Manque de compétition cette année ? C'est là un élément qu'évoquent certains de nos internationaux, c'est vrai. Avec raison, sans doute. Le fait est, et nous l'avons déjà relevé, que nos compatriotes ne se battent peut-être pas avec autant d'ardeur que d'autres. La vie facile qui leur est faite en Helvétie — comme à leurs compatriotes, d'ailleurs — peut l'expliquer. C'est, en tout cas, un argument que l'on avance jusque dans le domaine du tir. Et puis, nos représentants ont un cœur, on se l'imagine aisément, qui bat à coups redoublés au moment d'aborder la stalle. Pendant le tir aussi... Question de nerfs, en premieu lieu, qu'il conviendra de traiter dans le détail. C'est là l'essentiel.

Vaincus, les Suisses l'ont été davantage encore que les matcheurs de l'Allemagne de l'Est, qui ne sont revenus de Pilsen qu'avec 6 médailles, dont une d'or et deux d'argent, alors que nous les croyions en meilleure forme. C'est évidemment mieux que les Suisses, qui ont eu la chance insigne d'emmener avec eux un jeune Martin Truttmann quelque peu gâté par la « fortune » ce jour-là !

Les Russes, pour leur part, y ont gagné 15 médailles d'or, 12 d'argent et 3 de bronze, contre 4 d'or, 3 d'argent et 5 de bronze aux Tchécoslovaques, en excellente condition, surtout à l'arme de poing. En outre, 3 médailles d'or, 3 d'argent et 1 de bronze aux Allemands de l'Ouest, 3 médailles d'or et 1 de bronze aux Italiens, qui ont sans doute provoqué les plus grosses surprises de ces joutes, puis 2 médailles d'or, 2 d'argent et 1 de bronze aux Roumains.

NIVEAU TRÈS ÉLEVÉ

Ce premier bilan hautement instructif pour dire que ces championnats d'Europe ont servi de cadre à l'enregistrement de quinze nouveaux records du monde, sur les 29 possibilités offertes aux concurrents. C'est beaucoup d'une seule fois, on l'admettra, même si certaines compétitions — au pistolet standard et au pistolet à air comprimé, par exemple — figuraient pour la première fois au programme de pareilles rencontres. C'est dire que les participants réunis pour l'occasion se sont battus à une « altitude » extrêmement élevée, que personne n'aurait fixée à ce niveau il y a quinze jours.

Nous nous croirions tout bonnement revenu aux championnats du monde de Caracas, voici quinze ans, au moment où les Russes bouleversaient de fond en comble la tabelle des records de l'Union internationale. En fait, la comparaison n'est pas si mauvaise, même si les matcheurs soviétiques ont trouvé des adversaires à leur taille.

L.N.

Mon point de vue

On n'est pas président de formation On devient président par nomination

Des cours pour dirigeants ?

Un sportif m'a dit récemment : « C'est fini, j'ai quitté mon club parce que la vie n'y était plus possible. »

— Ah ?

— A cause de son président. Il a une opinion sur tout et il n'en admet jamais qu'une : la sienne. Il fait la pluie et le beau temps, à son gré, il a une autorité qui dépasse certainement ses compétences, car il ne s'est jamais occupé de sport avant d'accéder à son poste. Maintenant, il fait même partie d'une commission technique fédérale... Comprendra qui pourra. »

Je rends hommage ici à la serviabilité, à l'altruisme, au dévouement, au désintéressement de tous les hommes de bonne volonté qui se mettent à la disposition du sport, dans les secteurs divers de l'administration, et qui n'en tirent ni gloire, ni avantages financiers. Ils sont des centaines, des milliers, et ils sont indispensables.

QUESTIONS

On a besoin d'eux pour faire marcher la machine, pour accomplir les tâches ingrates. Leur fidélité est touchante.

Ils sont hors de cause.

Je pense plutôt aux dirigeants qui détiennent la puissance au niveau supérieur, dans les clubs, dans les organismes régionaux, dans les fédérations nationales.

Sont-ils préparés à assumer les responsabilités qu'on leur confie ? Questions importantes que l'on se pose rarement lors d'une nomination.

On ne se les pose pas, car on sait que tout cela relève du hasard ou de conjonctions plus ou moins heureuses.

IL N'Y A RIEN...

On a des cours pour la préparation des entraîneurs ; ils sont triés, ils doivent faire preuve de leur savoir, ils subissent des examens, et lorsqu'ils sont en activité, lorsqu'ils ont acquis une certaine expérience pratique, on les convoque à des stages de perfectionnement : on les remet sous la forme.

On est même parfois assez sévère à leur égard. Et c'est ainsi dans tous les sports qui recherchent la progression.

Mais, pour les dirigeants, pour ces personnages importants qui règnent sur des centaines de sportifs, il n'y a rien. On n'a jamais énoncé des exigences particulières.

EXEMPLE

On n'est pas président de formation : on devient président par nomination. Prenons le cas d'un club de football de ligue nationale : c'est une affaire qui tourne pourtant autour d'un budget de plus d'un million. Sans même parler des dépenses particulières relatives aux transferts et que l'on n'avoue pas dans les comptes.

Un million, même en temps d'inflation, c'est quelque chose. Une jolie petite fortune.

On dit qu'un club de football doit se gérer comme une entreprise commerciale ou financière et que, partant, il suffit d'avoir une formation commerciale pour être un bon président.

SYNTHÈSE

Ce n'est qu'une demi-vérité. Car il y a aussi le sport, et les hommes qui le pratiquent. C'est une marchandise vivante, périssable donc. Ça ne se vend ni ne s'achète comme des tonnes de charbon ou des hectares de forêt vierge.

Il faut connaître l'un et savoir traiter avec les autres. Il faut être capable de faire la synthèse, tout en respectant les prérogatives de l'entraîneur.

On admet que les dirigeants sont aptes à résoudre tous ces problèmes : ils savent tout sans n'avoir jamais rien appris.

Et, parmi les dirigeants, il y en a beaucoup qui sont persuadés que c'est vrai.

Guy CURDY

dernière SPORTS dernière

ATHLÉTISME

● Au cours de la réunion internationale de Wiesbaden, le Suisse Hans Menet a pris la deuxième place du 3000 m obstacles en 8'39"6 derrière l'Allemand Wagner (8'38"6). Son temps constitue la meilleure performance suisse de la saison.

FOOTBALL

● En match aller du tour préliminaire de la coupe des vainqueurs de coupe à Vienne, Rapid Vienne et Torpedo Moscou ont fait match nul 0-0. Match retour le 3 septembre, à Moscou.

● En demi-finale du tournoi international de Barcelone, le Real Saragosse a battu Estudiantes La Plata, champion du monde des clubs, par 3-2 après avoir mené au repos par 3-0. Dans la deuxième demi-finale, le F.C. Barcelone a disposé de Slovan Bratislava, gagnant de la coupe des vainqueurs de coupe, par 2-1 (1-1).

● Quatre jours après avoir obtenu le match nul (2-2) contre la Finlande, la Norvège a subi la loi de la Pologne, à Lodz, s'inclinant par 6-1 après avoir été menée par 5-1 au repos.

MOTOCYCLISME

● Les organisateurs de la course de côte Ollon-Villars annoncent que les Allemands Linnartz-Kuehnehund, sur BMW, quatrième du championnat du monde 1969 en sidecars, participeront dimanche à leur épreuve. En revanche, Auerbicher-Hermann, blessés, lors du Grand prix d'Ulster à Belfast, ne pourront être de la partie.

Tournoi de Forest Hills

OKKER ÉLIMINÉ

Juste deux heures après l'ouverture des championnats internationaux ouverts de Forest Hills, le Britannique Mark Cox a causé la première surprise en éliminant le professionnel hollandais Tom Okker, tête de série No 5 et finaliste l'an dernier, en cinq sets (7-9 6-3 0-6 6-4 9-7). La première journée s'est déroulée en présence de 15,000 spectateurs, parmi lesquels U Thant, secrétaire général des Nations unies.

OFFRES D'EMPLOIS

Nous cherchons un

vendeur

pour notre rayon AMEUBLEMENT

Place stable et intéressante avec les avantages sociaux d'une grande entreprise.

Semaine de 5 jours.

Faire offres ou se présenter au chef du personnel des

Grands Magasins (tél. 5 64 64)

armourins neuchâtel

Grand institut de recherche du marché cherche

ENQUÊTEUSES (ENQUÊTEURS)

ayant beaucoup de loisirs (si possible motorisées).

Gros gains à personnes persévérantes aimant les contacts avec le public.

Téléphoner à **Mme I. Buttin, Institut pour l'étude des marchés IHA, Lausanne.**
Tél. (021) 26 60 60.

MOVOMATIC

NOUS CHERCHONS
pour notre département de constructions mécaniques à Peseux-Corcelles

1 dessinateur-constructeur

pour l'exécution de travaux relatifs à la construction de nos appareils mécaniques de haute précision et à leur adaptation à des machines-outils.

Personne de nationalité suisse ou étrangère au bénéfice d'un permis C, ou hors contingent.

Faire offres ou téléphoner à MOVOMATIC S. A.
Téléphone (038) 8 44 33 2034 Peseux (NE)

Electronique · PRÉCISION · Mécanique

Entreprise spécialisée du bâtiment cherche

jeune employée de bureau

à la demi-journée. Entrée immédiate ou à convenir.

Faire offres à Asphalte et Isolations S. A.,
case postale,
2001 Neuchâtel.
Tél. (038) 4 21 80.

NORTON

Pour la vente des meules NORTON et meules diamant, nous cherchons un

représentant

consciencieux, pour toute la région de la Suisse romande.

Le postulant — parlant le français et l'allemand, avec domicile dans son futur rayon — devrait si possible disposer de connaissances de la technique de meulage, car le service de consultation auprès de la clientèle fera partie de sa future tâche. Une formation dans nos usines est cependant indispensable.

Les offres, écrites à la main, accompagnées des documents usuels, seront examinées discrètement.

L. KELLENBERGER & Co,
fabrique de machines-outils,
Heiligkreutzstrasse 28, 9009 Saint-Gall.
Tél. (071) 24 64 44.

DEMANDES D'EMPLOIS

Employé PTT cherche, pour le printemps 1970, pour sa fille de 16 ans,

place en Suisse romande

pour une année, à Neuchâtel ou environs, dans famille avec 1 ou 2 petits enfants.
Faire offres sous chiffres **T 302,784, à Publicitas S. A., 3001 Berne.**

Jeune fille

libre pour quelques semaines cherche emploi dans bureau de la ville.

Adresser offres écrites à HA 2060 au bureau du journal.

Dame cherche à
faire le ménage
d'un monsieur.
Adresser offres écrites à DX 2065 au bureau du journal.

Chauffeur

permis A et B, cherche place, (fixe ou remplacement).
Tél. 4 12 91, dès 18 heures.

Jeune dame,

INFIRMIÈRE

cherche travail à temps partiel, éventuellement à domicile. Tél. 8 77 60, en dehors des heures de bureau.

Mécanicien

branche horlogerie, petite et moyenne mécanique, cherche changement pour époque à convenir. Vignoble neuchâtelois. Adresser offres écrites à LG 2082 au bureau du journal.

Jeune fille

de 17 ½ ans, ayant travaillé comme aide de bureau, cherche travail similaire ou travail varié en atelier pour la demi-journée, le matin si possible. Adresser offres écrites à NZ 2084 au bureau du journal.

COMPTABLE

expérimenté se charge de la tenue de votre comptabilité, encaissements, décomptes, bouclement, etc.
Faire offres sous chiffres EX 2057 au bureau du journal.

CHAUFFEUR-LIVREUR

cherche place sérieuse pour le 1er septembre. Références. Permis A.
Faire **offres sous chiffres P 22 131 N à Publicitas S. A., 2001 Neuchâtel.**

Employé de commerce

diplômé, 24 ans, ayant fonctionné comme journaliste, cherche emploi de correspondancier ou travail analogue, pour une durée d'un an, à Neuchâtel.
Adresser offres écrites à KF 2081, au bureau du journal.

MENUISIER

possédant diplôme de maîtrise fédérale, cherche emploi à Neuchâtel ou dans la région.
Adresser offres écrites à ID 2079, au bureau du journal.

REPRÉSENTANT

marié, Français, 6 ans d'expérience, cherche place stable dans la représentation, pour cantons de langue française. Sera en Suisse du 15 au 20 septembre. Adresser offres écrites à HC 2078, au bureau du journal.

A VENDRE

A vendre
magnifiques chiots
Braque bleu d'Auvergne
(blancs mouchetés noir), poils court, pedigree. Collaud, poste,
1566 Saint-Aubin (Fr).
Tél. (037) 77 11 25.

A vendre
BERGER ALLEMAND
mâle, 1 année, magnifique sujet.
Tél. (021) 34 28 36 ou 34 28 67.

A vendre
chienne BERGER ALLEMAND
8 mois ; pedigree.
Tél. (021) 34 28 36 ou 34 28 67.

FUMIER BOVIN

à vendre ou à échanger contre paille ou vin.
S'adresser à
M. Charles Sommer,
2416 les Brenets.
Tél. (039) 6 10 89.

A VENDRE

porte de garage basculante, fabrication Hartmann, à l'état de neuf. Largeur 2 m 80. Hauteur 2 m 43. S'adresser à Ferdinand Krügel S.A., Travers.
Tél. (038) 9 63 20.

A vendre
tourbe horticole
à 3 fr. le sac ou au m3.
Tél. (039) 5 54 14.

BERGER ALLEMAND
10 mois, à vendre. Pedigree.
Tél. **(021) 34 28 36** ou 34 28 67.

AVIS DIVERS

Transformation et réparation de manteaux et vestes de

DAIM et CUIR

R. POFFET, tailleur,
Ecluse 10. Neuchâtel.
Tél. 5 90 17.

PRÊTS
express
de Fr. 500.– à Fr. 10000.–

- Nous accordons un crédit toutes les 3 minutes
- Garantie de discrétion totale
- Pas de caution : Votre signature suffit

Banque Procrédit
1211 Genève, Cours de Rive 2, Téléphone 26 02 53
1701 Fribourg, rue Banque 1, Téléphone 2 64 31

NOUVEAU:
Service express

Nom
Rue
Endroit

PRÊTS
sans caution

EXEL

BANQUE EXEL
2001 NEUCHATEL
Av. Rousseau 5 ✆ (038) 5 44 04
Ouvert le samedi matin

Nous vous présentons à notre
stand spécial
toutes les dernières nouveautés de la saison
AUTOMNE-HIVER
Une visite s'impose!
Galeries du Vallon
Fleurier

Philatélistes

Dans le cadre du prochain Salon des 3 Dimanches, l'Association pour le développement de Cressier émettra une enveloppe spéciale numérotée à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle oblitération de propagande du village.

CARACTÉRISTIQUES : Enveloppe numérotée avec effigie de la Maison Vallier et timbres-poste spéciaux II (—.20, —.30, —.50)

COMMANDES : Prix : Fr. 2.— à verser au CCP de l'A.D.C. 20 - 3127, jusqu'au 15 septembre dernier délai.

Des enveloppes non numérotées peuvent être obtenues au prix de 50 c. la pièce plus frais de retour (à préciser lors de la commande).

Association pour le développement de Cressier

la ROTONDE
BAR - DANCING - ATTRACTIONS

Congélateurs

270 l. Fr. 495.—
370 l. Fr. 640.—
470 l. Fr. 740.—
5 ans de garantie.

A. Fornachon
2022 Bevaix.
Tél. (038) 6 63 37.

AUTOCARS CHRISTINAT FONTAINEMELON

Mercredi 3 septembre
FÊTE DE SAINT-LOUP
Départ : 7 h 45. Prix Fr. 14.—.
Inscriptions et tél. (038) 7 22 86 ou 7 13 14.

VÉHICULES A MOTEUR ET ACCESSOIRES

A vendre
Morris 1100
1966
Austin 1100
1964
Expertisées, garanties. Facilités de paiement.
Tél. (021) 95 62 53.

A échanger
BATEAU
8 places acajou ; moteur marin, 6 cylindres, contre voiture ou autres marchandises.
Tél. 5 31 60, heures de bureau.

Occasion
VW 1300
modèle 1966, 40,000 km, très bon état. Expertisée.
Tél. (038) 3 15 22, heures de travail.

Pour cause imprévue, particulier vend
Ami 6 Break
neuve, 1300 km, bleu cristal, intérieur simili, fort rabais. Tél. 5 48 16, heures des repas. L. Buet.

A vendre
« AUSTIN 1100 »
modèle 1966 limousine 5 places première main
Expertisée
Garantie 3 mois
Grandes facilités de paiement.
Garage R. Waser
Seyon 34-38
2000 Neuchâtel
Tél. (038) 5 16 28

RICARDO VOITURES

Occasions
Echanges - Crédit
Achats - Ventes

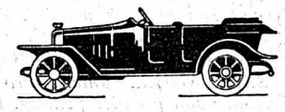

POUR SPORTIFS

Aston Martin	1964	39,000 km
Marcos 1600	1968	14,000 km
MG/B 1800	1969	240 km
MG/B 1800	1967	19,000 km
Triumph Spitfire	1968	36,000 km
Triumph TR 5	1968	14,000 km
Triumph TR 4	1964	80,000 km

POUR GRANDES FAMILLES

Mercedes 220 SE	1964	116,000 km
Mercedes 200 D	1966	96,000 km
Autobianchi Primula C	1969	6,000 km
Fiat 124 Coupé	1968	40,000 km
Fiat 124 Coupé	1968	17,000 km
Peugeot 404 Familiale	1964	90,000 km

POUR JEUNES

Fiat 850 Coupé	1967	36,000 km
Fiat 850 Coupé	1966	68,000 km
Porsche SC	1960 moteur	15,000 km
Morris Cooper	1964	74,000 km
Morris 1100	1966	51,000 km
VW 1200	1964	74,000 km
VW 1300	1966	6,700 km
Fiat 1500	1962	126,000 km
Fiat 1500	1963	130,000 km
Fiat 1500	1964	86,000 km
Dyane 6	1969	2,400 km

TOUTES AUTRES VOITURES DANS UN DÉLAI DE 4 A 5 JOURS

Rue des Tunnels, la Cuvette ✆ 4 19 38
5 78 50
(Gilbert Ebner)
Permanence totale assurée

En cas de départ, votre voiture sera achetée aux meilleures conditions

OCCASIONS
AVANTAGEUSES - EXPERTISÉES

DAF 750 1962 4 CV, blanche, 2 portes, intérieur simili.

DAF 33 LE 1966 4 CV, blanche, 2 portes, intérieur simili.

DAF 33 LE 1967 4 CV, blanche, 2 portes, intérieur simili.

FORD CONSUL 1960 10 CV, grise, 4 portes, intérieur simili.

FORD CORTINA 1965 7 CV, grise, 2 portes, intérieur simili.

ROVER 2000 1966 11 CV, verte, 4 portes, intérieur cuir.

VW 1500 1962 8 CV, bleue, 2 portes, intérieur drap.

VW 1500 1963 8 CV, rouge, 2 portes, intérieur drap.

SIMCA ARONDE 1959 7 CV, verte, 4 portes, intérieur drap.

CITROËN ID 19 1964, 10 CV, grise, 4 portes, intérieur simili, radio.

Facilités de paiement
Essais sans engagement

GARAGE DU LITTORAL

SEGESSEMANN & FILS — NEUCHATEL
Pierre-à-Mazel 51 — Tél. (038) 5 99 91 / 92

ALFA-ROMEO
Giulietta TI 1963

80,000 km, accessoires, bon état (expertisée), à enlever pour 2200 fr. Tél. 5 69 21, heures de bureau.

OCCASIONS

ALFA ROMEO 1600 GTV 1967 gris métallisé, intérieur cuir.
TRIUMPH Spitfire 1967, cabriolet 2 places.
ALFA ROMEO 1600 Super 1967 4 portes, 5 places.
ALFA ROMEO 1600 GT 1966 Prix intéressant.
ALFA ROMEO 1300 Sprint, moteur entièrement révisé.
CITROËN 2 CV 1962 très soignée. Bas prix.
Voitures expertisées et en parfait état.
GARAGE ÉLITE
29, fbg du Lac
Neuchâtel, tél. (038) 5 05 61

Particulier vend
VOLVO 123 GT
modèle 1967, 49,000 km, blanche, en parfait état, garantie non accidentée. Overdrive, ceinture de sécurité, phare longue portée, pneus Cinturato + 4 pneus neige à clous.
Prière de téléphoner dès 19 heures au (038) 5 43 86.

Pour cause de départ à vendre
Fiat 124
état de neuf.
Tél. 3 30 25, après 19 heures.

A vendre
Simca 1501
modèle 1968, 29,000 km, expertisée, garantie. Facilités de paiement.
Reprise.
Tél. (021) 95 62 53.

COMMERCES

A remettre à Neuchâtel

BAR A CAFÉ

Affaire très intéressante.
Durée du bail : 15 ans.

Pour tous renseignements, écrire sous chiffres P. 11. 950,060 à Publicitas S. A., 2300 la Chaux-de-Fonds.

A remettre, à la Chaux-de-Fonds, pour l'automne 1969,

restaurant

avec terrasse et appartement destiné au tenancier, situé à proximité immédiate de la ville, sur une route principale, dans un cadre agréable et une région très fréquentée.

Très bonne affaire, jouissant d'une excellente renommée.

Faire offres à l'étude de Me Roland Châtelain, avocat, avenue Léopold-Robert 42, à la Chaux-de-Fonds, tél. (039) 2 44 26.

A remettre, pour époque à convenir,

important restaurant

situé dans les Montagnes neuchâteloises.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence immobilière Francis BLANC, avenue Léopold-Robert 102, tél. (039) 2 94 66.

REMERCIEMENTS

Profondément touchée par les témoignages de sympathie et d'affection reçus lors du décès de

Monsieur Pierre BIANCHI

sa famille remercie de tout cœur les personnes qui ont pris part à son grand deuil par leur présence, leurs messages ou leurs envois de fleurs. Elle les prie de trouver ici l'expression de sa vive reconnaissance.

Neuchâtel, août 1969.

La famille de

Monsieur Alexandre SUNIER

profondément touchée par les témoignages de sympathie et d'affection qui lui ont été adressés lors de son récent deuil, remercie toutes les personnes qui l'ont entourée par leur présence, leurs messages ou leurs envois de fleurs, et leur exprime sa vive reconnaissance.

Un merci tout spécial à Monsieur le docteur Hermann Moll.

Hauterive, août 1969.

L'important c'est...

BÉCAUD

au Nid-du-Crô

Son show Bravo!

Vendredi 29 août, à 20 h 30

Studio de ballet

Faubourg de l'Hôpital 26

ACHILLE MARKOW

membre de l'Académie royale de danse, à Londres

REPRISE DES COURS

mercredi 3 septembre

Inscriptions les mercredis et samedis, au studio.

A vendre
Hydro-pelle

PINGON, Modèle 12 A

1966, deux godets 300 l et 200 l, avec rétro, bon état de marche.

MBA Maschinen + Bahnbedarf AG
8600 Dübendorf.
Tél. (051) 85 00 21
ou (029) 2 60 23.

---

fête de la Montre
La Chaux-de-Fonds

LOCATION
pour le
grand corso fleuri
du 7 septembre

ÉCONOMISEZ Fr. 2.— à 3.— par famille...

Prix des places :
Fr. 4.—, tribunes Fr. 10.—, places assises Fr. 7.—, entrée comprise
Les enfants jusqu'à 16 ans ne paient pas

Fr. 1.— DE RÉDUCTION

à toutes les places si vous prenez vos billets dès maintenant et jusqu'au 5 septembre à midi

LOCATION à Neuchâtel : Librairie Berberat, Hôpital 20, tél. (038) 5 28 40
La Chaux-de-Fonds : Voyages + Transports, Ld-Robert 84, tél. (039) 3 36 10 et dans les divers magasins de tabacs.

Pavillon des Falaises
Tél. 5 84 98

Friture et palée en sauce

A toute demande de renseignements, prière de joindre un timbre pour la réponse.

Feuille d'avis de Neuchâtel.

Toa

...plus 13 autres raffinements* sans supplément de prix

La nouvelle Toyota Corona MK II 1900 est une voiture vraiment complète.
Car elle est le résultat du perfectionnisme japonais.
La preuve! Les 13 extras que l'on n'obtient normalement que moyennant un substantiel supplément, sont compris dans le prix de base. Toyota – synonyme de perfection, de qualité, de fiabilité.

La Toyota Corona est équipée, de série, avec des **vitres teintées,** plus:
* radio avec antenne semi-automatique
* dégivreur de la lunette arrière, avec ventilateur et 2 orifices réglables
* compteur journalier
* moquette moëlleuse
* 2 phares de recul
* quatre phares
* montre de bord
* pneus Dunlop à carcasse radiale
* essuie-glace à 2 vitesses
* lave-glace électrique
* sièges-couchette individuels à triple ajustage
* console centrale
* allume-cigare

Toyota Corona MK II 1900
limousine, 4 portes, 5 places, coffre de 420 l; moteur de 4 cylindres, 1900 cm³, 108 CV, arbre à cames en tête, vilebrequin à 5 paliers; boîte à 4 vitesses synchronisées, avec levier au plancher; freins à disque assistés à l'avant, freins à tambour à l'arrière auto-réglants, alternateur, équipement 12 V; rapport poids/puissance 9,2 kg/CV, vitesse max. 165 km/h. Fr. 10 650.–.

Toyota Corona MK II Coupé
Coupé avec hardtop, dérivé de la limousine Corona 1900, 2 portes, 5 places. Fr. 11 500.–.

Toyota Corona MK II 1600
limousine standard 4 portes, moteur 1600 cm³, 92 CV, rapport poids/puissance 10,5 kg/CV. Fr. 9350.–.

Toyota, le plus grand fabricant d'automobiles du Japon.

Ne faites votre choix qu'après avoir essayé la Toyota

TOYOTA CORONA

Toyota S.A., représentation générale pour la Suisse, Bernstrasse 127, 8902 Zurich-Urdorf, téléphone 051 984343

Liste complète des agents chez le représentant général. Dans votre région:
BE Auswil: Samuel Flückiger – **Baggwil-Seedorf:** Gilgian Schranz – **Bern:** Autohalle Sempachstrasse AG, Sempachstrasse 28/30 – **Bethlehem:** Ernst Vetter, Bethlehem-Garage, Murtenstrasse 257 – **Biel:** Hermann Spross, Südstrasse 2 – **Biel-Scheuren:** H. Rudel-Mühlheim – **Brienz:** Jakob Mattmüller & Sohn, Tracht – **Büren an der Aare:** Walter Peter, Jurastrasse 15 – **Burgdorf:** Emil Anderegg AG, Steinhofgarage, Bernstrasse 33 – **Courtemaiche:** Rob. Crétin, Garage de la Plaine, Route de Porrentruy 195 – **Diesse:** Ernest Bourquin – **Frutigen:** Gebr. Trachsel, Garage Tellenburg – **Interlaken-Unterseen:** Fritz Zimmermann, Touring-Garage, Seestrasse – **Krauchthal:** Fritz Lüthi – **Langenthal:** Emil Meier, Untersteckholzstrasse 6 – **Liebefeld-Bern:** Paul Gerber, Könizstrasse 178 – **Lyss:** Ernst Hürzeler, Bernstrasse 39 – **Münchenbuchsee:** H. Junker & Sohn, Meisenweg 16 – **Oberbipp:** Samuel Frei, Baselstrasse – **Schwarzenburg:** Paul Zbinden, Bernstrasse – **Thun-Uetendorf:** Fritz Stucki, Central-Garage – **Wynau:** Willi Gloor – **Zollbrück:** A. Meyer-Stalder, Garage Bomatt – **Zollikofen:** BP-Bahnhof-Garage, Bernstrasse 150 – **FR Kerzers:** Ad. Mattmüller, Murtenstrasse – **Lully (Estavayer-le-Lac):** H. Koller – **Marly-le-Grand:** Garage de Marly S.à.r.l., Berset & Marti – **Pfaffeien:** Eduard Zahnd, Telmoos – **Schmitten:** Josef Schnyder – **Siviriez:** Gabriel Marchon, Garage Moderne – **GE Genève:** Grand Garage des Nations S.A., Rue de Lausanne 20 – **NE Boudevilliers:** H. Vuarraz, Garage du Val de Ruz – **Couvet:** Gilbert Masson, Rue Emer-de-Vattel 13 – **La Chaux-de-Fonds:** Henri Vuarraz, Charles-Naine 33 – **Peseux:** Garage de la Côte, Rue de Neuchâtel 15 – **VD Aigle:** Agence TOYOTA, Succ. Lanz, Route d'Ollon 1 – **Bursinel:** Roger Blanchard – **Epalinges:** Roberto Brughera, Route de Berne 8 – **Lausanne:** Garage de Chauderon S.A., Place de Chauderon 26; E. Marquet, Garage de l'Ancien Stand, Plains du Loup; Garage Max Keller, Alois-Fauquex 116 – **Nyon:** Garage Pertems, G. Magnenat, Rue Juste Olivier – **Orient:** Jacques Wenger, Rue Central 48 – **Ste-Croix:** Willy Besse, Garage Bellevue, Avenue des Alpes 35 – **Villars-sur-Ollon:** J.-Fr. Besson – **VS Brig-Glis:** Hermann Schwery, Saltina-Garage – **Martigny:** Sud-Garage S.A., Rue de Léman – **Saiquenen-Sierre:** Gérard Montani, Rue de la Gemmi – **Vétroz:** Charles Bonvin.

Agence principale Toyota pour le canton de Neuchâtel, vente et service :

Henri Vuarraz, Garage du Val-de-Ruz, Boudevilliers (NE)

Tél. (038) 6 91 90

Agence B pour Neuchâtel et environs : **Garage de la Côte S.A., Peseux** Téléphone (038) 8 23 85

Course Coop à Cavi au bord de la Méditerranée...

Samedi 13 et dimanche 14 septembre

Organisation Popularis Tours

90.-

Prix forfaitaire au départ de Neuchâtel contre remise du bon Coop No 17.

Réduction de Fr. 12.— pour titulaires de l'abonnement demi-tarif.

coop

Renseignements — Inscriptions :
Coop relations publiques Neuchâtel
rue de la Treille 4, tél. 4 02 02.

Faites durer les bienfaits procurés par les vacances...

Vous trouvez à Neuchâtel

Au Friand

SOUS LES ARCADES

un grand assortiment de produits d'alimentation naturelle et de diététique moderne.

LEVURES ALIMENTAIRES
CÉRÉALES COMPLÈTES
SUCCÉDANÉS DE CAFÉ
HUILES DE BONNE SANTÉ

Toutes les spécialités pour régime sans sucre.

Nous vous conseillons judicieusement.

COMMINOT

deux yeux... pour toute une vie! Confiez vos ordonnances au maître opticien, Hôpital 17

SOLITAIRES

Cette invitation s'adresse à vous!

IC
INTER-CONTACT S.A.
Choix moderne du conjoint
4, rue des Terreaux
1003 LAUSANNE.
Tél. (021) 23 68 42

organise, dans une ambiance de gaieté et d'amitié, un

DINER DANSANT AUX CHANDELLES

le samedi 6 septembre 1969, de 20 h à 3 h du matin
vous offrant ainsi toutes les possibilités de réaliser un

HEUREUX MARIAGE

Les semaines, les mois, les années passent et vous restez là solitaires, vous enlisant jour après jour dans votre solitude qui vous retranche du monde. Vous aussi, pourtant, plus que tout autre, vous aspirez aux joies de la vie, à la chaleur d'un foyer et, ce rêve, nous le réaliserons rapidement en vous faisant rencontrer, parmi nos nombreux adhérents, celui ou celle que vous cherchez et qui vous cherche.
Renseignez-vous immédiatement pour adhésion, documentation, inscription directement.

Veuillez m'adresser discrètement et sans engagement de ma part la documentation I. C.
Nom :
Prénom : Année de naissance :
Rue : Localité : NF

Beau choix de cartes de visite à l'imprimerie de ce journal

BOUCHERIE-CHARCUTERIE Margot
TEL. 5.14.56 5.66.21
SEYON 5

Pour accompagner les haricots :

Lard fumé - Lard de bajoue - Fumé sans os Saucissons

Prêt comptant à 7½%

tel est le coût maximum aujourd'hui de nos crédits personnels (7½% par an calculé sur le montant initial du prêt, soit max. 0,625% par mois).
C'est de l'argent à bon compte pour vous permettre de réaliser vos projets raisonnables.
Nous finançons l'achat de: voitures, bateaux, appareils ménagers, téléviseurs, meubles, machines agricoles etc. sans réserve de propriété.

Si votre situation financière est saine et ordonnée, utilisez nos crédits personnels avantageux et discrets
- de Fr. 1 000.– à Fr. 25 000.–
- remboursable jusqu'à 60 mensualités
- basé uniquement sur la confiance.

Assurez-vous la possibilité de bénéficier d'une réduction moyenne de 20% du taux d'intérêts autorisé en nous retournant le coupon ci-après:

Le nouveau Crédit Renco, avec garantie de réduction d'intérêts m'intéresse. Envoyez-moi, sans engagement, votre documentation.

Nom: Prénom:
Adresse:
Domicile:

Crédit Renco S.A.
1211 Genève 1, Place Longemalle 16,
téléphone 022 24 63 53 V/344

MOTS CROISES

Problème No 881

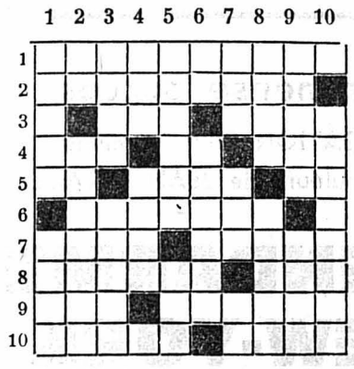

HORIZONTALEMENT

1. Enrichir d'ornements. 2. Il ne sort pas des sentiers battus. 3. Est semé sur le plat. — Tel le ventre d'un nabab. 4. Marque l'insouciance. — Article. — Plateau de prises de vues. 5. Conjonction. — Passe à Céret. — Possessif. 6. Le luth en fait partie. 7. Génie bienfaisant. — Vive réaction imprévue. 8. Le parti armé d'en face. — Non sophistiqué. 9. Quitte. — Sa légende a inspiré un célèbre tragique grec. 10. Cruel tyran. — Qui n'admettent pas de division.

VERTICALEMENT

1. Langue sémitique. — Manœuvre, en Amérique du Sud. 2. Sur des cadrans. — Espérance. 3. Effort final impétueux. — Embellir. 4. Il rend plus léger ce que l'on porte. — En prend et en laisse. 5. Il a un petit grain. — Possessif. 6. Pronom. — On la reconnaît sur la route au maillot et à la casquette. 7. Repaire. — Exprime le doute. — Non réglé. 8. Patrie d'Anacréon. — Il fournit une térébenthine. 9. Manières d'aller. — Pigeon. 10. Tablettes superposées.

Solution du No 880

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	P	O	L	I	S	S	O	N	N	E
2	A	R	A	D	■	E	P	I	E	S
3	L	A	■	A	R	R	E	T	■	P
4	I	C	I	■	I	I	■	R	E	A
5	■	L	O	U	A	N	G	E	U	R
6	S	E	N	S	■	S	A	U	R	■
7	A	S	■	T	E	■	I	S	A	R
8	I	■	V	E	R	O	N	E	S	E
9	S	O	U	R	I	R	E	■	I	L
10	I	R	E	■	E	S	S	I	E	U

HOROSCOPE

JEUDI 28 AOUT 1969

De nombreux problèmes financiers seront tranchés au cours de la matinée. En fin d'après-midi, de violentes discussions sont à prévoir.

Naissances : Les enfants de ce jour seront francs, généreux, larges d'idées, mais inquiets, impulsifs et très nerveux.

BÉLIER (21/3-19/4)

Santé : Essayez l'homéopathie. **Amour :** Votre générosité vous fera oublier vos griefs. **Affaires :** Sachez profiter des circonstances.

TAUREAU (20/4-20/5)

Santé : Nervosité à calmer. **Amour :** Votre entente sentimentale sera excellente. **Affaires :** Soyez moins entêté.

GÉMEAUX (21/5-21/6)

Santé : Evitez la fumée du tabac. **Amour :** Bonne tournure des événements. **Affaires :** Sachez choisir l'affaire la plus favorable.

CANCER (22/6-22/7)

Santé : Vous dépensez inutilement votre énergie. **Amour :** Ne vous emportez pas. **Affaires:** Accordez une confiance limitée aux promesses.

LION (23/7-23/8)

Santé : Vous vous tenez très mal. **Amour :** Montrez votre générosité. **Affaires :** Ne tirez pas gloire de votre supériorité.

VIERGE (24/8-23/9)

Santé : Eliminez vos toxines. **Amour :** Une lettre vous causera une satisfaction. **Affaires :** Documentez-vous à fond.

BALANCE (24/9-23/10)

Santé : Ménagez les reins. **Amour :** Ne dissimulez aucun défaut. **Affaires :** Faites un bilan impartial.

SCORPION (24/10-22/11)

Santé : Nez à surveiller. **Amour :** Soyez mesuré. **Affaires :** Réfléchissez au lieu d'agir impulsivement.

SAGITTAIRE (23/11-21/12)

Santé : Le soleil vous fera du bien. **Amour :** Evitez les questions d'intérêt. **Affaires :** Ne manquez pas de confiance.

CAPRICORNE (22/12-19/1)

Santé : Faites des repas plus copieux. **Amour :** Vous êtes un peu trop exclusif. **Affaires :** Laissez vos ennemis se démasquer.

VERSEAU (20/1-18/2)

Santé : Consultez votre dentiste. **Amour :** Il faut réviser vos plans. **Affaires :** Empêchez toute manœuvre irrégulière.

POISSONS (19/2-20/3)

Santé : Vous aurez un sommeil agité. **Amour :** Montrez-vous plus sincère. **Affaires :** Ne prenez aucun retard.

BULLETIN BOURSIER

ZURICH

OBLIGATIONS	26 août	27 août
3 % Fédéral 1949	92.— d	92.— d
2 ¾ % Féd. 1954, mars	94.—	94.— d
3 % Féd. 1955, juin	89.50 d	89.25
4 ¼ % Fédéral 1965	93.50 d	93.50 d
4 ½ % Fédéral 1966	93.50	93.50
5 % Fédéral 1967	100.10	100.—

ACTIONS		
Swissair nom.	705.— d	701.—
Union Bques Suisses	4690.—	4685.—
Société Bque Suisse	3260.—	3260.—
Crédit Suisse	3310.—	3300.—
Bque Pop. Suisse	2035.—	2025.—
Bally	1280.—	1270.—
Electro Watt	1610.—	1630.—
Indelec	1500.—	1480.—
Motor Colombus	1280.—	1300.—
Italo-Suisse	220.—	220.—
Réassurances Zurich	2200.—	2230.—
Winterthour Accid.	990.—	985.—
Zurich Assurances	5900.—	5875.—
Alu. Suisse nom.	1460.—	1460.— d
Brown Boveri	2040.—	2060.—
Saurer	1420.—	1410.—
Fischer	1250.—	1260.—
Lonza	2250.—	2340.—
Nestlé porteur	3295.—	3280.—
Nestlé nom.	2055.—	2045.—
Sulzer	3720.—	3730.—
Oursina	2890.—	2960.—
Alcan-Aluminium	114 ½	115.—
American Tel & Tel	228 ½	228 ½
Canadian Pacific	289 ½	288.—
Chesapeake & Ohio	273.—	268.— d ex
Du Pont de Nemours	536.—	536.—
Eastman Kodak	332.—	325.— ex
Ford Motor	196 ½	196.—
General Electric	362.—	359.—
General Motors	311.—	310.—
IBM	1459.—	1458.—
International Nickel	148.—	147 ½
Kennecott	165 ½	166.—
Marcor	232.—	234 ½
Std Oil New-Jersey	310.—	309.—
Union Carbide	187.—	187.—
U. States Steel	164 ½	164 ½
Machines Bull	80.—	78.—
Italo-Argentina Cia	33 ¾	33.—
Philips	72 ¾	73 ¼
Royal Dutch Cy	198.—	200.—
Sodec	164.—	164 ½
A. E. G.	246.—	245.—
Farbenfabr. Bayer AG	209 ½	208 ½
Farbw. Hoechst AG	278 ½	278.—
Mannesmann	165.—	166 ½
Siemens	287.—	288 ½

BALE	ACTIONS	
Ciba, porteur	11250.—	11325.—
Ciba, nom.	9250.—	9350.—
Sandoz	8600.—	8600.—
Geigy, porteur	10300.—	10650.—
Geigy, nom.	6650.—	6625.—
Hoff. - La Roche (bj)	—	152500.—

LAUSANNE	ACTIONS	
B. C. Vaudoise	1100.—	1100.—
Crédit Fonc. Vaudois	1000.—	1000.—
Innovation S.A.	310.—	315.—
Rom. d'électricité	345.— d	345.— d
Ateliers constr. Vevey	615.—	605.— d
La Suisse-Vie	290.— d	2900.— d

Cours communiqués, sans engagement, par la **Banque Cantonale Neuchâteloise**

HORS-BOURSE		
Fund of funds	21.56	21.50
Int. inv. trust	8.59	8.58

Bourse de Neuchâtel

ACTIONS	26 août	27 août
Banque Nationale	540.— d	540.— d
Crédit Fonc. Neuchât.	740.—	720.— d
La Neuchâteloise as g.	1580.— d	1580.— d
Appareillage Gardy	230.—	230.— d
Câbl. élect Cortaillod	8500.— d	8500.— d
Câbl et tréf. Cossonay	2700.— d	2750.— d
Chaux et cim. Suis. r.	540.— d	540.— d
Ed. Dubied & Cie S.A.	1600.— o	1600.— o
Ciment Portland	3900.— o	3700.— d
Suchard Hol. S.A. «A»	1420.— o	19.20 o
Suchard Hol. S.A. «B»	7300.— d	7350.— d
Tramways Neuchâtel	390.— o	390.— o
Sté navigation lacs		
Ntel-Morat, priv.	65.— d	65.— d

OBLIGATIONS			
Etat Neuch.	2½	1938	94.50 d	94.50 d
Etat Neuch.	4¾	1965	95.— d	95.— d
Etat Neuch.	2½	1949	91.50 d	91.50 d
Com. Neuch.	3¼	1947	97.— d	97.— d
Com. Neuch.	3%	1951	94.50 d	94.50 d
Chx-de-Fds	3½	1946	94.50 d	94.50 d
Le Locle	3½	1947	94.— d	94.— d
Châtelot	3¼	1951	99.50 d	99.50 d
Elec. Neuch.	3%	1951	96.— d	96.— d
Tram. Neuch	3½	1946	93.— d	93.— d
Paillard S.A.	3½	1960	92.50 d	94.50 d
Tabacs N.-Ser	4%	1962	93.— d	93.— d
Raffinerie Cressier 66			97.— d	97.50 d

Cours des billets de banque étrangers

du 27 août 1969

	Achat	Vente
France	76.—	79.—
Italie	—.67 ½	—.69 ½
Allemagne	106.50	109.—
Espagne	6.05	6.30
U. S. A.	4.27	4.33
Angleterre	10.10	10.40
Belgique	7.70	8.20
Hollande	117.50	120.50
Autriche	16.50	16.80

Marché libre de l'or

Pièces suisses	56.—	59.—
Pièces françaises	55.—	58.—
Pièces angl. anc.	51.—	54.—
Pièces angl. Elisabeth	45.—	49.—
Pièces américaines	275.—	295.—
Lingots	5640.—	5715.—

Communiqués à titre indicatif par la Banque Cantonale Neuchâteloise

New-York

NEW-YORK. — Forte régression à Wall Street mardi. Les transactions ont porté sur 8,920,000 titres contre 8,420,000 lundi.

INDICE DOW JONES

Industrielles	823,52	(moins 7,93)
Chemins de fer	199,75	(moins 2,16)
Services publics	115,51	(moins 0,48)

LES PROGRAMMES DE LA TV

DU JEUDI 28 AOUT

SUISSE ROMANDE

18.30 Bulletin de nouvelles.
18.35 L'avenir était à vous
En février 1962, l'optique.
19.00 Trois petits tours et puis s'en vont.
19.05 Sylvie des Trois-Ormes
Feuilleton.
19.40 Carrefour.
20.00 Téléjournal.
20.20 Caméra-sport, édition spéciale.
20.50 Spectacle d'un soir
Plainte contre inconnu, de Georges Neveux.
22.30 La vie littéraire.
23.00 Téléjournal.

FRANCE 1re CHAINE

12.30 Tous les trains du monde.
13.00 Télé-midi.
13.20 Alice où es-tu ?
Feuilleton.
13.35 Cours de la Bourse.
18.25 Dernière heure.
18.30 La séquence du jeune spectateur.
19.00 Eté magazine.
19.15 Actualités régionales.
19.35 Eté magazine.
20.00 Télé-soir.
20.30 Panorama.
21.45 25me anniversaire du débarquement en Provence.
22.20 Napoléon et l'Allemagne.
23.20 Télé-nuit.

FRANCE 2me CHAINE

18.55 Colorix.
19.15 Actualités régionales
Court métrage.
19.35 Télé-soir.
19.55 Gustave.
20.00 Le mot le plus long.
21.30 Orchestre philarmonique de l'ORTF.
22.20 Coda.

SUISSE ALÉMANIQUE

17.30, vacances-jeunesse. 18.45, fin de journée. 18.50, téléjournal. 18.55, le monde inconnu. 19.25, Agence de voyage Hirondelle. 20 h, téléjournal, météo. 20.15, Le Roi du tir. 21.45, ciné-revue. 22.15, téléjournal.

ALLEMAGNE I

16.35, téléjournal. 16.40, pour les enfants. 17.55, téléjournal. 18 h, programmes régionaux. 20 h, téléjournal, météo. 20.15, Le Chapeau florentin, film. 21.45, soirée inaugurale de l'exposition radiophonique de Stuttgart. 22.50, téléjournal, commentaires, météo.

ALLEMAGNE II

17.30, informations, météo. 17.35, ciné-revue. 18.05, plaque tournante. 18.40, Ah ! ces parents. 19.10, La Résurrection d'Offland. 19.45, informations, actualités, météo. 20.15, Le Roi du tir. 21.45, bilan de la vie économique. 22.30, informations, météo.

SÉLECTION QUOTIDIENNE

Caméra-Sport (Suisse, 20 h 20) : Avec en vedette : Eddy Merckx.
Panorama (France, 20 h 30) : La revue des actualités de la semaine. Pas de vacances pour le service de l'ORTTF.
Plainte contre inconnu (Suisse, 20 h 50) : Une réalisation de Roger Burckhardt sur un texe de Georges Neveux.

J.-Cl. L.

RADIO

Sottens et télédiffusion

6 h, bonjour à tous. 7 h, miroir-première. 7.30, le bonjour de Colette Jean. 8 h, informations. 8.30, revue de presse. 9 h, informations. 9.05, heureux de faire votre connaissance. 10 h et 11 h, informations. 11.05, mon pays, c'est l'été, spécial-vacances. 12 h, informations. 12.05, aujourd'hui. 12.25, quatre à quatre. 12.30, miroir-midi. 12.45, La Reine Margot, roman d'Alexandre Dumas. 13 h, musicolor. 14 h, informations. 14.05, sur vos deux oreilles. 14.30, le monde chez vous. 15 h, informations. 15.05, concert chez soi.

16 h, informations. 16.05, le rendez-vous de 16 heures. 17 h, informations. 17.05, le micro dans la vie. 17.55, roulez sur l'or. 18 h. informations. 18.05, le micro dans la vie. 18.45, sports. 18.55, roulez sur l'or. 19 h, le miroir du monde. 19.30, photo-souvenir. 20 h, magazine 69. 20.30, micro sur scène. 21.20, communauté radiophonique des programmes de langue française. A la recherche de Lamartine. 22.30, informations. 22.35, médecine. 23 h, araignée du soir. 23.25, miroir-dernière. 23.30, hymne national.

Second programme

12 h, midi-musique. 14 h, Musik am Nachmittag. 17 h, musica di fine pomeriggio. 18 h, tous les jeunes. 19 h, per i lavoratori italiani in Svizzera, musique pour la Suisse. 20 h, informations. 20.15, disques. 20.30, les vedettes du Festival de jazz de Montreux. 21.20, légèrement vôtre. 22 h, chasseurs de sons. 22.30, Europe-jazz. 23 h, hymne national.

Beromunster et télédiffusion

6.15, 7 h, 8 h, 10 h, 11 h, 12.30, 15 h, 16 h, 23.25, informations. 6.10, bonjour. 6.20, réveil en musique. 7.10, auto-radio. 8.30, variations, Britten. 9 h, kaléidoscope municois. 10.05, Cassation, Haydn. 10.20, radioscolaire. 10.50, Suite, Köl. 11.05, l'orchestre de la radio. 12 h, ensemble H. Jankowski. 12.40, rendez-vous de midi. 14 h, l'histoire du jour. 14.30, mélodies espagnoles. 15.05, l'album aux disques.

16.05, le système solaire. 16.30, orchestre récréatif de Beromunster. 17.30, pour les jeunes. 18 h, informations, actualités. 18.15, radio-jeunesse. 19 h, sports, communiqués, informations, actualités. 20 h, grand concert récréatif du jeudi. 21.30, Sainte-Hélène. 22.15, informations, commentaires. 22.25, strictly jazz. 23.30, divertissement populaire.

CARNET DU JOUR

NEUCHATEL

EXPOSITIONS. — **Musée des beaux-arts :** rez-de-chaussée : Oeuvres de peintres neuchâtelois.

Musée cantonal d'archéologie (hôtel Du-Peyrou) : Exposition.

Musée d'ethnographie : Exposition Japon, théâtre millénaire vivant.

TPN, centre de culture : Exposition Théodore Bally.

Galerie Numaga, Auvernier : Exposition J.-E. Augsburger, graveur et sculpteur ; Aurélia Val, artiste peintre.

CINÉMAS. — **Palace :** 15 h et 20 h 30, Cartes sur table. 16 ans.

Arcades : 15 h et 20 h 30, Le Cirque. 7 ans.

Rex : 15 h et 20 h 45, Jeux de nuit. 18 ans.

Studio : 15 h et 20 h 30, Ta femme cette inconnue. 18 ans.

Bio : 18 h 40, Les Chuchoteurs. 16 ans. 20 h 45, J'ai envie. 18 ans.

Apollo : 15 h et 20 h 30, Pas de roses pour O.S.S. 117. 16 ans. 17 h 30, Le Gendarme à New-York. 12 ans.

Danse et attractions
L'Escale de 21 h à 2 h.
La Rotonde de 21 h à 2 h.

Dancing
Le Corsaire de 20 h à 2 h.
Spot bar jusqu'à 24 h.

Pharmacie d'office (jusqu'à 23 h) : J.-C. Bornand,, Saint-Maurice - Concert. De 23 h à 8 h, en cas d'urgence, le poste de police indique le pharmacien à disposition. En cas d'absence de votre médecin, veuillez téléphoner au poste de police No 17. Service des urgences médicales de midi à minuit.

PESEUX

CINÉMA. — **Cinéma de la Côte,** 20 h 30: Les Oiseaux vont mourir au Pérou.

COLOMBIER

CINÉMA. — **Lux,** 20 h 15 : On ne vit que deux fois.

Pharmacie de service : Frochaux. Fermé cet après-midi jusqu'à 18 h 30.

SAINT-BLAISE

CINÉMA. — **Royal,** 20 h 30 : Le Credo de la violence (18 ans).

LE LANDERON

CINÉMA. — **Cinéma du Château,** relâche.

la ROTONDE BAR DANCING

Vers un gouvernement «ouvrier et paysan» en Tchécoslovaquie ?

Jamais, depuis l'été des tanks, la situation du peuple tchécoslovaque n'a été aussi difficile. Sans exagérer, on pourrait affirmer qu'elle est quasi désespérée.

Les mesures d'exception prises par la direction du pays suppriment « provisoirement » toutes les garanties démocratiques subsistant encore, plus ou moins, après l'occupation. Il est possible que des hommes comme les présidents Svoboda, Dubcek et Cernik — et peut-être même M. Husak — envisagent une application modérée de ces lois d'urgence. Mais derrière eux se trouvent les ultra-conservateurs, avides de revanche surtout ce qui est libéral. Certaines résolutions adoptées par des responsables des milices populaires ou des « vieux communistes » vont jusqu'à préconiser la liquidation, par la voie armée, de la « contre-révolution ». A en croire leurs auteurs — et la propagande officielle les soutient — la situation actuelle rappelle celle régnant avant le coup de Prague de février 1948. Désormais on ne traite plus les opposants de forces de « droite » ou « antisocialistes » mais de « voyous », de « criminels », de « fascistes » et de « repris de justice ». Pourtant, parmi les patriotes qui ont manifesté courageusement le 21 à Prague, Brno et dans d'autres villes du pays, se trouvaient, affirment des témoins, dignes de foi, un grand nombre de membres du PC, écœurés par l'évolution des événements.

ÉCARTÉS

Un fait est passé inaperçu à Prague, le 21, dans l'après-midi. Un groupe de « vieux communistes », devant une foule « indifférente » scandaient : « Nous voulons un gouvernement ouvrier et paysan ! » Si ces gens ne représentaient qu'eux-mêmes, on sentait qu'ils étaient manipulés. Il semble que certains politiciens d'« extrême-gauche », aient encouragé la participation de petits groupes de provocateurs professionnels, à ces manifestations, non seulement pour les salir mais aussi dans un autre but. Celui de créer une ambiance de terreur permettant de réaliser les conditions pour exiger l'instauration d'un régime de fer. A Prague, depuis quelque temps, on dit que les hommes qui dirigeront le pays, d'ici peu, se recruteront parmi les adversaires les plus résolus de Dubcek : Indra, Kolder, Bilak et d'autres. On estime, dans ces mêmes milieux, que les survivants du printemps (Svoboda, Cernik, Dubcek, Smrkovsky, Cisar) seront définitivement écartés de toute fonction publique au moment où l'on justifiera officiellement l'intervention des Cinq.

RÉSISTANCE PASSIVE

Les nouvelles lois d'exception enlèvent tout pouvoir au mouvement syndical. Ceci indique la volonté de briser le fort courant progressiste animant jusqu'ici les organisations de base syndicales. Les ouvriers se trouveront maintenant livrés à eux-mêmes. Les mesures draconiennes prises, pour maintenir l'« ordre », en fait, ne contribueront qu'à couper définitivement la direction du pays des masses laborieuses.

Quant à l'intelligentsia, elle n'a plus les moyens de s'exprimer ni d'agir et son seul espoir réside en la résistance passive de la classe ouvrière.

Les plus lucides, ici, se rendent compte que ce peuple est loin d'être résigné. pente fatale et qu'une amélioration de la situation est impossible à prévoir avant une très longue période.

Les événements qui viennent d'endeuiller de nouveau la Tchécoslovaquie (5 morts, de nombreux blessés, un jeune homme qui s'est immolé au feu à Brno, 1350 arrestations) ont néanmoins prouvé que ce peuple est loin d'être résigné. Il est possible que l'on mise sur les mesures d'intimidation, la répression et la peur pour le museler et instaurer une période de « calme » et de « paix sociale ». « Ceux qui misent sur de tels moyens », m'a déclaré un syndicaliste, « ignorent certainement qu'il faut se méfier par-dessus tout de l'eau qui dort ».

Jaime PINTO

L'aîné des Beatles...

LONDRES (ATS-AFP). — John Lennon, l'aîné des « Beatles », apôtre de la paix et de la nudité, vient de transformer son personnage : il s'est converti en propriétaire terrien, seigneur de Tittenhurs-Park — une propriété de 25 hectares près de Windsor.

Il déclare n'avoir pas encore eu le temps de compter les chambres à coucher de sa nouvelle demeure, mais n'en cache pas le prix : 145,000 livres.

Lennon qui, il y a quelques mois, se plaignait de n'avoir « relativement pas le sou » a indiqué que sa femme, la Japonaise Yoko One, qui attend prochainement un enfant, et lui, sont décidés à ne pas suivre l'exemple d'autres grands propriétaires du royaume : leur « château » ne sera pas ouvert au public.

Avez-vous réservé vos places au

FESTIVAL de Besançon

2-14 septembre 1969

Location :
Tél. 83 54 62

?

critique TV

Evocation historique

25me ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE PARIS (France). — Dimanche passé, Paris rendait hommage à son libérateur, le maréchal Leclerc, et lui marquait sa reconnaissance en inaugurant son monument. Pour sa part, l'Actualité télévisée à demandé à Dominique Lapierre et Larry Collins, les auteurs du célèbre « Paris brûle-t-il ? », de retrouver quelques-uns des témoins, personnages de leur livre, afin qu'ils nous racontent ce que fut la libération de Paris. Des officiers de la 2me division blindée, des gardiens de la Paix, une déportée, les patrons de la résistance et des Forces françaises de l'intérieur, M. Jacques Chaban-Delmas et des Allemands du général von Scholtitz nous ont peint, chacun à leur manière, une vaste fresque relatant dix jours de lutte. Tous les témoignages étaient intercalés dans un montage d'actualités qui restituaient aussi fidèlement que possible l'ambiance de Paris au cours de ces journées dramatiques.

La conception de l'émission était intelligente car elle mêlait étroitement le document historique au témoignage humain. Malgré ces inserts parlés, elle gardait un constante unité car chacun des témoignages « illustrait » en quelque sorte ce que nous voyions. Il est évident que le problème de la libération de Paris n'a pas été traité dans son ensemble. Les auteurs s'en sont tenus aux aspects extérieurs qui pouvaient être illustrés. Cependant, le plus intéressant dans cette libération, est son aspect secret lié à la lutte pour l'hégémonie entre les factions politiques françaises et la médiation de l'ambassadeur suédois qui désirait sauver la ville de la destruction totale. De tout cela, aucun mot. L'histoire est peut-être tronquée mais l'on a voulu éviter certaines querelles. Une attitude difficilement attaquable.

LE BARON TZIGANE (Suisse romande). — Il est étonnant de constater combien, pendant la période estivale, les responsables des programmes de la Télévision suisse romande prennent soin d'inscrire dans leur grille des émissions destinées tout spécialement aux mélomanes et à des heures favorables. Pourquoi ne procèdent-ils pas de la même manière pendant toute l'année ? Tout simplement parce qu'en pleine saison, ils obéissent à des critères démagogiques !

L'opérette n'est plus un genre très à la mode et si un réalisateur ne fournit aucun effort dans sa mise en « boîte » il court à la catastrophe. Ce fut le cas lundi soir et malgré le plaisir pris à entendre certains airs célèbres, nous nous sommes tournés vers la France.

Les programmes de l'été mettent en relief les lacunes de la Télévision dans notre pays. Pour les téléspectateurs qui n'ont pas la possibilité de capter une autre chaîne de même expression, la situation doit être intenable. La couleur coûte cher et son développement nous a privés de la mise en place rapide de cette nécessaire deuxième chaîne. Service public, la télévision pourrait au moins, dans l'espoir d'atténuer les effets d'une décision regrettable, offrir à son public un programme valable, même pendant les mois de l'été.

J.-Cl. LEUBA

De tout pour faire un monde

Ascenseur pour les minerais sous-marins

Une société canadienne vient de proposer une solution originale pour la récupération des minerais des fonds sous-marins. Une drague rassemble d'abord les blocs rocheux sous une cloche métallique qui sert de collecteur. Un liquide de densité plus faible que celle de l'eau de mer par exemple du pétrole est alors injecté dans le collecteur. Grâce à la différence de densité, le liquide remonte à l'intérieur du conduit qui relie le collecteur à la surface de la mer, entraînant avec lui les blocs de minerais. Ce procédé permet la collecte des minerais sous-marins jusqu'à une profondeur de 5000 mètres.

Des icebergs vont servir de pontons pour les pétroliers

Deux îlots de glace qui se sont « posés » sur un haut-fond à proximité des côtes de l'Alaska vont être transformés en pontons d'amarrage pour les pétroliers. Ces deux îlots ont « atterri » à environ 45 kilomètres des puits de pétrole en exploitation dont la production était très difficile à acheminer jusqu'aux tankers à cause des glaces côtières. Un pipe-line va être construit pour amener le pétrole des puits jusqu'aux pontons de glace. Pour éviter que le redoux de l'été ne fasse fondre ces pontons ou que le vent ne les éloigne à nouveau de la côte, on les arrose régulièrement d'eau afin d'augmenter leur épaisseur et leur poids.

SUPERMAN

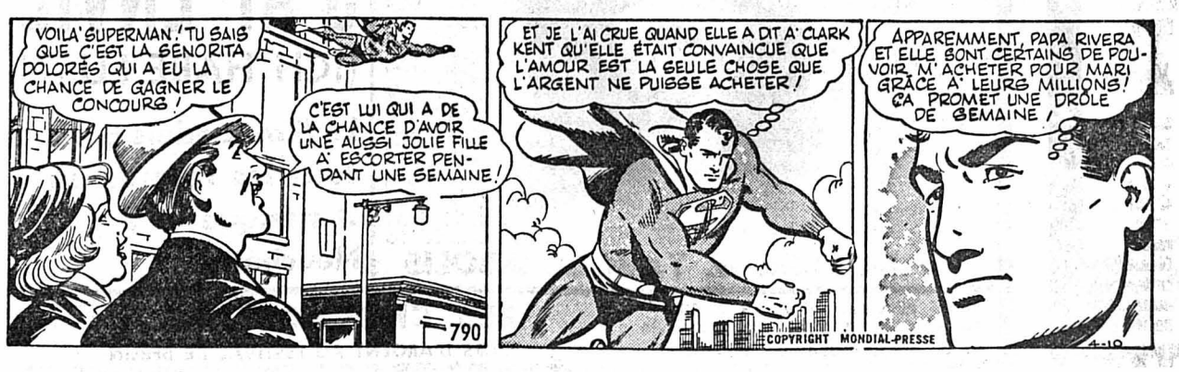

DONALD DUCK

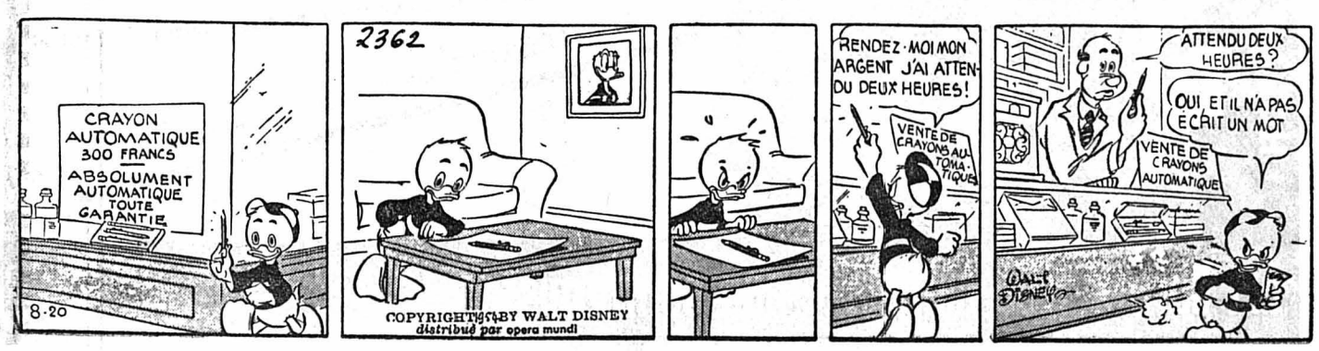

Samedi - Dimanche à 14 h 15

APOLLO
Tél. 5 21 12

Samedi - dimanche à 14 h 15

16 ANS

POUR L'OUVERTURE DE LA SAISON 1969-1970

Un tout nouveau film d'aventures tiré du best-seller de Jean BRUCE

Une super-réalisation d'ANDRÉ HUNEBELLE

avec une distribution exceptionnelle et internationale

JOHN GAVIN

Robert HOSSEIN — Curd JURGENS

Margaret LEE

●

Pour les amateurs de bons films d'action

JEUDI - VENDREDI - SAMEDI
Dimanche et lundi à 17 h 30

Vu l'immense succès

PROLONGATION 2me semaine du film en couleurs de JEAN GIRAULT

LE GENDARME A NEW-YORK

avec LOUIS DE FUNÈS
...et sa brigade du RIRE

ENFANTS ADMIS dès 12 ans

ARCADES 5.78.78

TOUS LES JOURS 20 H 30

JEUDI 15 H - SAMEDI - DIMANCHE 14 H 45 - 17 H 30 - MERCREDI 15 H

1889 - 1969

4 x 20 ANS

POUR SES 80 ANS CHARLOT A CHOISI :

LE CIRQUE

PREMIÈRE RÉÉDITION DEPUIS SA SORTIE EN 1928

COMME SON GÉNIAL AUTEUR, CE FILM EST PLUS JEUNE QUE JAMAIS !

Il y a plus d'émotion, plus d'humanité, plus de vérité, de profondeur aussi dans cette œuvre, que dans toute l'actuelle avant-garde cinématographique... (LE FIGARO)

7 ANS

STUDIO 5.30.00

TOUS LES JOURS 20 H 30

JEUDI 15 H - SAMEDI - DIMANCHE 14 H 45 - 17 H 30 - MERCREDI 15 H

EN PREMIÈRE SUISSE ROMANDE
UN NOUVEAU OSWALT KOLLE

TA FEMME CETTE INCONNUE

En l'espace de 3 mois, plus de 3 millions de spectateurs en Allemagne et en Autriche, ont vu ce film

18 ANS CONTROLE RIGOUREUX DES CARTES D'IDENTITÉ

BERNE : 10 semaines
SAINT-GALL : 11 semaines
ZURICH : en cours, succès énorme

L'AMOUR CONJUGAL TRAITÉ SANS FAUSSE HONTE

PALACE

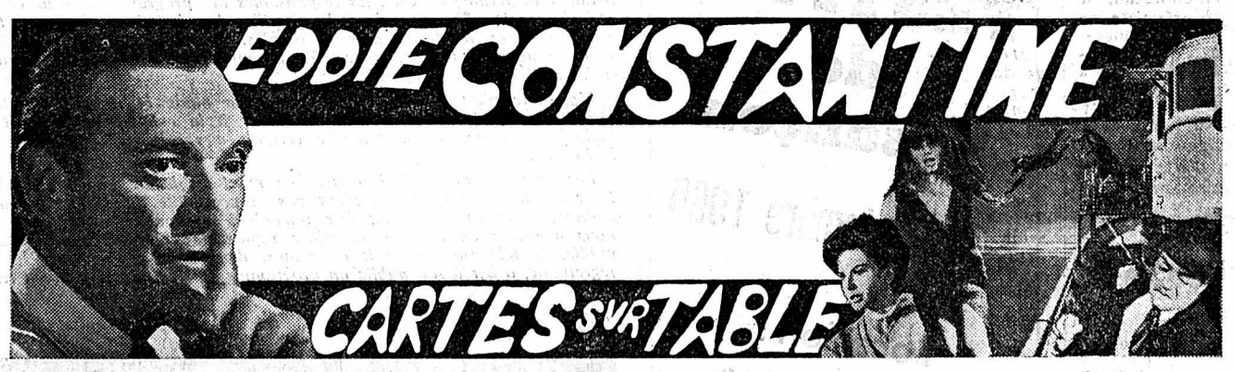

EDDIE CONSTANTINE

AGENT SECRET DE L'INTERPOL EN LUTTE CONTRE UNE ORGANISATION CRIMINELLE

CARTES SUR TABLE

avec

FRANÇOISE BRION • SOPHIE HARDY • FERNANDO REY

Un déchaînement de suspense et de sensations inédites

ÇA EXPLOSE PAR TOUS LES BOUTS

Tous les soirs à 20 h 30	Jeudi, samedi, dimanche, mercredi, matinée à 15 h	16 ans	Parlé français

---

HORAIRE D'ÉTÉ

REX

chaque soir à 20 h 45

15 h Samedi - dimanche. Et si temps incertain : jeudi + mercredi.

en V.O l'érotisme dans le monde

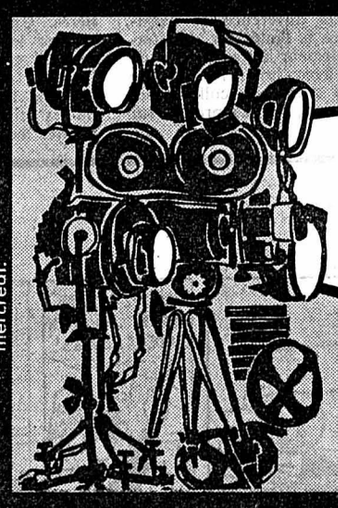

Dès aujourd'hui ★ Titré français - allemand ★ Dès 18 ans

JEUX DE NUIT

Un succès osé, annoncé comme le plus scandaleux du Festival de Venise

MAI ZETTERLING ose montrer ce que personne n'avait osé !

art libre ★ free cinema ★ non conformista à l'avant-garde du fantastique découvre et présente l'insolite

---

2me semaine
18 ANS

Cinéma **bio** Faubourg du Lac 27 · Tél. 5 88 88

PROLONGATION

Jeudi 20 h 45
Vendredi 20 h 45

En version allemande sous-titrée

DE NOMBREUX TABOUS ABOLIS

J'AI ENVIE
(ICH HABE LUST)

Le film suédois qui bat tous les records en Amérique et à Neuchâtel

Jeudi et vendredi à 18 h 40
Le film de BAYAN FORBES
v. o. angl. sous-titrée fr. - all.

LES CHUCHOTEURS 16 ANS

OURS D'ARGENT AU FESTIVAL DE BERLIN

Actualité suisse et romande

SUITE

Nouvel avion de combat

Notre flotte aérienne militaire compte 36 Mirage IIIs, 18 Mirage III rs, 94 Hunter, 216 Venom plus deux autres Mirage. En 1980, qu'en sera-t-il ? On ne le sait toujours pas.

Pourtant, d'ici là, les Venom seront parvenus au terme de leur longue carrière. Et le Conseil fédéral a décidé de les remplacer par des avions d'appui tactique, ou d'intervention au sol pour utiliser un terme plus imagé.

Hier, sous la présidence de M. Ludwig von Moos, l'exécutif « in corpore » a franchi un nouveau pas dans la procédure d'acquisition de ces nouveaux appareils. Mais ce pas n'a rien de décisif.

DES NEUF

Bien sûr, des neuf appareils en lice au départ, cinq ont été définitivement éliminés.

Il s'agit du F-5 « Northrop » américain, de l'AJ-37 «Viggen » et de l'AJ-35 « Draken » suédois, de l'A-4 « Skyhawk », fameux américain également et du AR-7/2 suisse, un développement du P-16.

Soit dit en passant, cet appareil s'est révélé l'un des plus faibles de tout le choix, à tous points de vue.

Le gouvernement a retenu, respectant en cela les volontés du département militaire, deux appareils dont on parlait abondamment depuis quelques mois : le A-37 « Corsair » américain et le G-9 « Fiat » italien.

CEPENDANT...

C'est donc sur ces deux types que le département militaire a été chargé de concentrer dorénavant ses travaux d'évaluation.

Cependant, les travaux préparatoires qui se sont déroulés jusqu'ici, à l'aide d'ordinateurs notamment, et avec le concours de l'Institut des recherches opérationnelles de l'Université de Zurich, ont amené le Conseil fédéral à garder en réserve, à toutes fins utiles, deux autres appareils, véritables outsiders.

Là non plus, pas de surprise, puisqu'il s'agit du « Milan », une version améliorée du « Mirage V » français qui a fait une apparition très remarquée au Salon de l'aéronautique du Bourget, à Paris, il y a quelques mois, et le « Jaguar », une réalisation franco-britannique.

Malgré tout, en l'état actuel des choses, ce sont le « Fiat » et le « Corsair » qui paraissent le mieux remplir les exigences principales fixées par la commission de défense militaire, savoir : être en passe de :
— combattre des objectifs terrestres importants et fortement protégés par la DCA;
— assurer une auto-défense irréprochable;
— assumer, au besoin et si possible, la protection des avions de moindre puissance encore en service, comme les Venom.

AVEC LE TEMPS

Si les conditions venaient à changer d'ici à 1970-1975, alors le « Jaguar » ou le « Milan » pourraient être remis en piste. Mais, en principe, c'est bel et bien face au choix Fiat-Corsair que le Conseil fédéral entend se placer l'an prochain, une fois terminés les derniers travaux d'appréciation des qualités respectives de ces deux appareils.

Une autre exigence tient au prix. Selon le plan financier pluriannuel du DMF, c'est une somme de 1,3 milliard de fr. que l'on pourrait affecter à l'acquisition du nouvel avion de combat, lors des années 1970-1974. Ce chiffre reste toutefois purement indicatif et sujet à revision.

EFFICACITÉ ET BESOINS

Le volumineux dossier sur lequel le Conseil fédéral s'est penché pendant plusieurs séances va passer maintenant des mains du centre des projets pour l'acquisition d'avions de combat au groupement de l'armement, la préévaluation (terme technique définissant l'examen des qualités et des propriétés d'ordre technique et militaire) étant achevée.

Cette préévaluation a d'ailleurs été menée de façon extrêmement soigneuse, depuis 1966, selon deux méthodes.

50 CORSAIR : 100 FIAT

La première a permis d'évaluer avec une certaine précision l'efficacité tactique, les besoins en entretien et en formation du personnel, la maturité technique et les perspectives d'achat, les aspects commerciaux (coût) et les facteurs de politique économique, propres à chacun des appareils.

Parallèlement, on a cherché à saisir, grâce notamment au travail des ordinateurs, toutes les phases possibles d'une éventuelle mission de combat terrestre confiée à l'aviation militaire en période de guerre, afin de parvenir à une équation relativement simple : coût - efficacité. L'efficacité étant ramenée à trois données : chance de survie, charge en armes et précision du tir.

De cette équation, on peut tirer deux enseignements, en l'état actuel de la recherche opérationnelle.

Avec les 1,3 milliard de francs en principe à disposition, on pourrait acquérir un nombre plus petit de Corsair que de Fiat. 50 contre 90 environ.

En revanche, avec 100 Fiat, on aurait une puissance de combat inférieure de 40 % à celle de 50 Corsair.

Voilà donc un critère de choix qui sera sans aucun doute déterminant ces prochains mois.

De fait, il ne suffit pas de savoir combien de tonnes de bombes tel avion peut emporter, mais aussi combien de temps et sur quelle distance il peut voler avec un chargement maximum.

Parmi d'autres bases d'évaluation, il faut mentionner encore les questions d'économie nationale ou de politique économique, voir l'importance d'une industrie aéronautique nationale pour la préparation de notre défense.

LA SUÈDE...

Effectivement, la construction en Suisse sous licence d'un avion étranger présente un intérêt évident pour la survie de notre industrie aéronautique. Toutefois, elle conduirait à une prolongation du délai de livraison et à une hausse du coût des avions.

En outre, et en raison de nos relations étroites avec la Suède, de notre commune appartenance à l'Association européenne de libre-échange, il eût été très souhaitable que le choix du Conseil fédéral puisse se porter sur le « Viggen ».

Mais, a relevé M. Gnaegi, « malgré les efforts déployés en faveur d'une coopération avec la Suède dans le domaine militaire », il a fallu se rendre à l'évidence que l'avion suédois ne correspondait pas du tout à nos besoins. Ce ne sont pas ses qualités qui sont en cause, mais uniquement sa conception générale.

Et cette réserve vaut également pour les autres appareils mis hors course.

LE MIRAGE

On sait que c'est à la suite de l'affaire « Mirage » que le Conseil fédéral avait décidé de séparer nettement la phase de l'évaluation des appareils de celle de l'acquisition.

Or, s'il avait voulu suivre à la lettre les recommandations expresses de la communauté de travail « Mirage » (commission formée de parlementaires), il aurait normalement dû demander maintenant un crédit aux Chambres pour l'acquisition d'un ou de deux modèles de chacun des deux types sélectionnés.

Or, de l'aveu même de M. Gnaegi, il est impossible de suivre ces « vœux impératifs » en tout point. Le temps presse, car nos Venom sont vraiment à bout de course.

D'ailleurs, l'acquisition d'un avion d'intervention au sol est nettement différente de celle d'un chasseur du type « Mirage III », appareil singulièrement compliqué par son système électronique.

En sautant la phase d'essais sur prototype, on gagne une année et l'on économise beaucoup d'argent, sans courir pour autant de grands risques.

AU PRINTEMPS

Alors cette première décision intervenue, que va-t-il se passer ? Au printemps prochain, le Conseil fédéral devra arrêter son choix définitif, trancher entre le « Fiat » et le « Corsair ».

Ensuite, on exécutera des essais devant permettre de confirmer l'intérêt et la valeur des modifications que la Suisse entend apporter à l'avion choisi. On achètera alors un ou deux avions, qu'on essaiera dans la troupe, puis, le Conseil fédéral adressera un message aux Chambres à l'appui d'une demande de crédit d'achat.

Conjointement, on examinera les possibilités d'une participation de l'industrie aéronautique suisse à la réalisation de l'engin.

1973... 1975

En principe, si tout va bien, les premiers appareils pourraient être remis à la troupe en 1973, au plus tard 1975.

Entre-temps, il y aura encore de nombreux « hearings » avec les commissions parlementaires (qui ont été tenues au courant du développement de l'affaire jusqu'ici), voire des débats aux Chambres. Car il est clair que le changement de tactique d'acquisition ne va pas plaire aux membres du parlement qui se souviennent de manière particulièrement aiguë de l'affaire « Mirage » et des recommandations impératives qui l'avaient suivie.

LES PRIX

Et puis, l'on peut compter avec de nouveaux coups de pouce de la part des sociétés constructrices des « Jaguar » et « Milan », même si le maintien en réserve de ces deux appareils doit être considéré avant tout comme un moyen de pression commercial sur les sociétés italiennes et américaines productrices du Fiat et du Corsair.

Comme le disait d'ailleurs M. Gnaegi, à l'issue de sa conférence de presse : l'ordinateur n'est pas tout. C'est un moyen d'appréciation technique très précieux, mais les méthodes classiques d'armement restent les meilleures.

INTÉRIM.

C'est décidé, les ceintures de sécurité seront obligatoires !

BERNE (ATS). — Le Conseil fédéral a approuvé hier la nouvelle « ordonnance sur la construction et l'équipement des véhicules routiers » (OCE). Cette ordonnance contient les dispositions techniques visant à assurer le bon fonctionnement des véhicules et leur sécurité ainsi qu'à éviter les effets nocifs ou incommodants du trafic routier. Les prescriptions correspondent à l'état actuel de la technique, dans une très large mesure, elles tiennent compte des recommandations et des normes internationales. Les freins, la direction, la carrosserie, la sécurité intérieure et extérieure notamment font l'objet d'exigences nouvelles quant aux rétroviseurs extérieurs, dispositifs lave-glace, ceintures de sécurité, dispositifs antivol, ils deviennent obligatoires. Des dispositions précises sont consacrées à la limitation et au contrôle de la fumée Diesel, à la mesure de la teneur en monoxyde de carbone dans les gaz d'échappement des moteurs à essence, ainsi qu'au déparasitage et à la mesure du bruit. L'ordonnance remplace l'ancien règlement d'exécution du 25 novembre 1932 et de nombreux arrêtés du Conseil fédéral. Des délais transitoires appropriés ont été prévus pour l'application des dispositions plus sévères que celles du droit en vigueur jusqu'ici.

POUR LE 1er JANVIER 1970

Cinq prescriptions concernent les véhicules neufs, immatriculés à partir du 1er janvier 1970 :

● Signe distinctif de nationalité (CH) obligatoire : seul le signe avec lettres noires de 80 mm de hauteur, sur fond blanc de forme elliptique de 175 mm de largeur et de 115 mm de hauteur sera désormais autorisé.

Cette prescription est valable depuis le 1er janvier 1970 également pour les véhicules immatriculés avant cette date.

● Les pneus usés, retaillés, sont interdits pour les voitures de tourisme. Les pneus regommés sont autorisés, à condition de porter le nom ou le signe de l'entreprise de regommage, les dimensions, le nombre de toiles et le genre de construction. La profondeur minimale prescrite pour le profil reste fixée à 1 mm. Cette prescription est également valable à partir du 1er janvier 1970 pour les véhicules immatriculés avant cette date.

● Gaz d'échappement : la teneur maximale en monoxyde de carbone a été fixée à 4,5 %, avec une tolérance de plus ou moins 1 %. Cette mesure est aussi valable à partir du 1er janvier 1970 pour les véhicules immatriculés avant cette date.

● Deux rétroviseurs obligatoires : ces rétroviseurs, placés à droite et à gauche, auront une surface minimale de 70 mm2 pour les véhicules légers. Cette prescription n'entrera en vigueur que le 1er janvier 1971 pour les véhicules immatriculés avant le début de l'année 1970.

● Lave-glace obligatoire sur tous les véhicules légers. Cette prescription n'est pas valable pour les véhicules immatriculés avant 1970.

Pilatus : exportation interdite à destination des Etats-Unis

Depuis quelque temps déjà, des informations parvenaient à Berne sur l'engagement d'avions suisses dans le conflit vietnamien. Des appareils du type Pilatus-Porter, construits à Stans par une filiale de Buehrle, ont effectivement été exportés aux Etats-Unis, avec les précautions d'usage. Le département politique n'autorise leur vente qu'à la condition que soit signée une promesse de non-réexportation et de non-utilisation à des fins militaires.

Toutefois, ces Pilatus-Porter, bien qu'étant destinés à un usage civil, peuvent facilement être transformés en appareils militaires. On l'a vu au Soudan, déjà : des avions de ce type avaient été achetés pour lutter contre les insectes, mais ils furent utilisés en définitive pour lutter contre des rebelles. Il suffisait de remplacer la charge de liquide déparasitant par des armes.

Le contrôle est très délicat pour nos autorités.

Ce qui n'explique pourtant pas le fait que 17 appareils aient été exportés aux Etats-Unis et, de là, détournés de leur fonction première pour prendre du service au Viet-nam.

D'autant moins que les Etats-Unis ont obtenu une licence pour fabriquer, sur leur territoire, de semblables engins.

Une enquête a été ouverte et le Conseil fédéral a pris la décision d'interdire toute nouvelle exportation de ces avions, jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, les deux appareils prêts à décoller de Stans à destination des Etats-Unis resteront-ils en Suisse.

Mais cette nouvelle affaire de trafic illégal ne manquera pas de connaître un certain retentissement. Elle va en tout cas apporter de l'eau au moulin des promoteurs de l'initiative en faveur de l'interdiction totale d'exportation de matériel de guerre. La récolte des signatures stagnait, le souvenir de l'affaire Buehrle s'étant déjà estompé. Elle pourrait bien dès lors connaître un regain de vigueur.

INTÉRIM.

Revision du traité postal entre la Suisse et le Liechtenstein

VADUZ (ATS). — La Suisse et le Liechtenstein vont ouvrir sous peu des négociations, pour revoir le traité postal de 1920. Lors de ces entretiens, on abordera probablement la question des concessions de radio et de télévision, réglée jusqu'à présent par un accord datant de 1938, et qui a donné lieu à quelques remous ces temps derniers.

C'est à la fin de l'an dernier que ce problème des concessions de radio avait fait surface. Depuis 1938, les Liechtensteinois paient leurs concessions aux PTT suisses, plus exactement à la direction de Saint-Gall. Or, un citoyen a refusé en 1966 de payer sa concession de radio, pour vice juridique. Il faisait valoir que le traité de 1920 ne prévoyait pas la question, et que l'amendement de 1938 a fait l'objet d'échanges de notes entre les gouvernements de Berne et de Vaduz, sans que le Parlement en ait été informé. On peut préciser que le Liechtenstein, en signant l'amendement de 1938, entendait se prémunir contre l'Allemagne hitlérienne, et que, pour des raisons compréhensibles à l'époque (l'Anschluss de l'Autriche venait de se produire) on avait donné le moins de publicité possible à cette affaire. Un journal de la principauté avait lancé l'idée, à la fin de l'an dernier, de boycotter le paiement des concessions, pour obtenir une clarification de la situation. Or, des 4500 concessionnaires, deux ont refusé de payer ces taxes. En règle générale, lors des années précédentes, le nombre des récalcitrants a été sensiblement égal à la moyenne suisse.

Une autre raison de cette reprise des négociations se trouve dans le fait que le Liechtenstein est depuis 3 ans membre de l'Union internationale des télécommunications. Auparavant, ses intérêts y étaient défendus par la Suisse. D'autre part, il s'agira de revoir la réglementation concernant les communications téléphoniques. Actuellement, le Liechtenstein tire de grands avantages de la situation, qui assimile ses usagers aux abonnés suisses. Le développement économique de la principauté a rendu caduque certaines dispositions de 1920-1922, prises à une époque où la situation précaire de la principauté n'exposait pas la Suisse à de grands sacrifices en faisant certaines concessions.

★ Le Conseil fédéral a donné son approbation au concordat intercantonal sur l'arbitrage, mis sur pied par la conférence des directeurs cantonaux de justice et police.

Ce concordat, dit un communiqué, représente un remarquable pas dans la voie de l'unification du droit de procédure civile, tout en tenant compte des particularités des différentes lois de procédure cantonales, dans un esprit fédéraliste.

La population de la Suisse s'accroît plus lentement qu'il n'était prévu

ZURICH (ATS). — Selon des estimations du Bureau fédéral de statistique, reproduites par le journal des Associations patronales, la population résidente de la Suisse (y compris les étrangers) atteignait au début de l'année environ 6,115,000 personnes. L'augmentation est de 79,000 personnes en une année, contre 83,000 de 1967 à 1968. Le taux de croissance a donc tendance à faiblir, car de 1963 à 1964, par exemple, l'augmentation avait été de plus de 100,000 personnes. Il est donc peu probable que la population de la Suisse atteigne dix millions d'habitants en l'an 2000, comme on l'affirme parfois. Selon une étude prospective du Bureau de statistique, on atteindrait en 1987 le chiffre de 6,850,000 habitants.

Il est également curieux de constater que la population des grandes villes n'augmente pas toujours. A Zurich, par rapport à 1964, il y avait au début de 1969 7600 personnes de moins, à Genève 5200 et à Berne 600. A Bâle, en revanche, la population a augmenté en cinq ans de 1700 unités et à Lausanne de 2500 unités.

★ Le Conseil fédéral a libéré du crédit-cadre de coopération technique avec les pays en voie de développement un montant de 2,220,000 fr. Ce montant permettra de proroger l'action entreprise en vue d'établir des réfugiés tibétains en Inde.

★ La loi sur les Ecoles polytechniques ayant été rejetée à la suite du référendum des étudiants, le département de l'intérieur a constitué une commission fédérale d'experts chargée de préparer une nouvelle loi. Son président est M. Henri Zwahlen, professeur à Lausanne, président de la conférence des recteurs. Elle comprend 28 membres.

Voici les principales données à ce sujet (par mille habitants) :

	1964	1968	1969
Suisse	5718	6036	6115
Zurich	440	432,5	432,4
Bâle	212,5	212,1	213,2
Genève	174,7	170,5	169,5
Berne	167,4	166,8	166,8
Lausanne	135,8	136,6	138,3

Si l'on considère l'évolution par cantons, de 1964 à 1969, on constate une augmentation générale (sauf Appenzell Rh-Int.) qui, en chiffre absolu, est la plus forte pour Berne (plus 71 %), puis pour Zurich (plus 63,900), pour le Tessin (plus 37,000), pour l'Argovie (plus 33,000) et pour Genève (plus 32,900).

Arrivée et départ d'enfants tchécoslovaques

GENÈVE (ATS). — Les 500 enfants tchécoslovaques accueillis en Suisse le 4 juin dernier, sous les auspices de la Croix-Rouge suisse ont quitté notre pays hier pour regagner leurs foyers, après avoir séjourné pendant près de 3 mois dans les familles suisses. La Croix-Rouge suisse saisit cette occasion pour remercier ceux qui, répondant à ses appels, lui ont permis de réaliser cette campagne dans le cadre de laquelle un second contingent de 50 enfants tchécoslovaques souffrant d'asthme sont arrivés à Zurich-Kloten vendredi dernier. Ces enfants ont été placés pour une durée de 4 mois dans des homes de l'Oberland bernois et du canton des Grisons.

SUISSE ALÉMANIQUE

Mort d'Erika Mann

ZURICH (ATS). — La première fille de Thomas Mann, l'écrivain Erika Mann, est décédée hier à l'hôpital cantonal de Zurich, après une grave opération. Erika Mann était âgée de 64 ans. Elle vivait depuis longtemps à Kilchberg, dans le canton de Zurich.

L'« Ecu d'or » pour restaurer un couvent dans les Grisons

MUESTAIR (GR) (ATS). — Le village de Muestair, dans les Grisons, possède un couvent dont les fondations remontent à l'époque carolingienne. Ce témoin du passé se trouve actuellement dans un état tel qu'une restauration est devenue nécessaire.

La fondation « Pro Kloster Saint-Johann in Muestair » a obtenu l'appui de la Confédération et du Heimatschutz, qui affectera le produit de la vente de l'« Ecu d'or », cet automne, au financement de la restauration du couvent de Mustair.

La « FERA » 1969 a ouvert ses portes

ZURICH (ATS). — La « FERA » 1969, exposition d'appareils de télévision, radio et d'enregistrement, s'est ouverte hier à Zurich-Oerlikon.

Jusqu'au 1er septembre, plus de 60 entreprises exposeront les dernières nouveautés dans le domaine des appareils audio-visuels sur une surface de quelque 15,000 mètres carrés.

Au cours de la cérémonie d'ouverture, le directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision (SSRT), M. Marcel Bezençon, a rappelé, dans le discours qu'il a prononcé que « la venue de la télévision et son développement rapide ont mis la radio sonore dans un embarras croissant ». Aussi, doit-elle « s'engager de plus en plus intensivement dans les voies où la télévision ne peut la supplanter, entre autres l'information et la musique ».

Initiative Schwarzenbach

Bientôt un rapport du Conseil fédéral

BERNE (ATS). — C'est vers le mois d'octobre que le Conseil fédéral a l'intention de publier son rapport sur l'initiative contre « l'emprise étrangère » lancée par un comité animé par le conseiller national James Schwarzenbach. Les débats parlementaires pourraient avoir lieu aux sessions de décembre et de mars, et la votation populaire pourrait intervenir le 7 juin.

Plusieurs votations fédérales sont d'ailleurs prévues l'année prochaine : arrêté sur le sucre (si le référendum aboutit), suffrage féminin, initiative pour le droit au logement. A cet effet (mais tout dépend des délibérations parlementaires), le Conseil fédéral a retenu « en blanc » les dates suivantes : 1er février, 7 juin, 27 septembre et 29 novembre.

Impôt de défense nationale et péréquation financière

BERNE (ATS). — En vertu de la loi fédérale du 19 juin 1959 concernant la péréquation financière entre les cantons, ceux-ci doivent verser à la Confédération, en vue de la péréquation financière intercantonale, 5 % de leurs encaissements au titre de l'impôt de défense nationale, soit un sixième de la part qui leur revient. Ce sixième est réparti d'une part selon les derniers chiffres afférents au produit de l'impôt de défense nationale et, d'autre part, selon le chiffre de la population établi par le dernier recensement fédéral. Les données statistiques relatives à la 13me période de l'impôt de défense nationale (années fiscales 1965 et 1966) étant maintenant dépouillées, le Conseil fédéral, en accord avec les cantons, a pris un arrêté réglant pour 1968 et 1969 la répartition du sixième de la part cantonale à cet impôt.

GENÈVE

Important cambriolage

(c) Dans la nuit de mardi à mercredi, un important cambriolage a été commis au détriment des habitants d'une villa de la banlieue genevoise, près de Chambésy-Village. Les malandrins ont pu s'introduire dans la place (momentanément inoccupée) en brisant une fenêtre. A l'intérieur, ils se sont livrés à une fouille aussi complète que systématique. Pas une pièce, pas un meuble qui n'ait échappé à leurs investigations. Ils sont repartis en emportant un butin composé de 6000 fr. en espèces, de pièces d'or et de bijoux de grande valeur. Le préjudice est évalué à 32,000 francs. Parmi les joyaux emportés par les malfaiteurs, figure une broche en or sertie de diamants, qui vaut à elle seule 20,000 francs.

Gros sinistre

GENÈVE (ATS). — Mercredi après-midi un incendie a éclaté à la ferme Vecchio, située près de l'ancien stand de Saint-Georges, non loin de Genève. Le bâtiment d'habitation, classé monument historique a pu être préservé, mais la grange dans laquelle se trouvaient cinquante tonnes de paille et de foin a brûlé. Les dégâts sont estimés à plus de 100,000 francs.

Bombe imaginaire dans un cinéma

(c) Tard dans la soirée de lundi, un coup de téléphone anonyme parvenait à la gendarmerie de la rue du Port, annonçant qu'un « pain de plastic » avait été déposé dans un cinéma voisin et que celui-ci allait sauter.

Les policiers se précipitèrent, ainsi que les pompiers. Le film fut stoppé et la salle évacuée avec la hâte que l'on devine. La fouille systématique des lieux ne donna aucun résultat. La « bombe » n'était qu'imaginaire.

VAUD

Issue fatale

AIGLE (ATS). — Hier matin, M. Joerg von Holbeck, 25 ans, de Montana, grièvement blessé lors d'un accident de la circulation survenu le 25 août sur la route Bex-Aigle dans la région d'Ollon, est décédé des suites de ses blessures à l'hôpital d'Aigle.

Il décède des suites d'un accident

AUBONNE (ATS). — M. Remy Reymond, 33 ans, instituteur à Aubonne, avait été victime le 14 août d'un accident à scooter entre Apples et Pampigny. Il vient de décéder à l'hôpital cantonal de Lausanne des suites d'une fracture du crâne.

Vers une reconstitution du drame de « La Fraidieu »

De notre correspondant :

L'enquête bat son plein pour tenter de déterminer les circonstances qui ont amené la tragédie de « La Fraidieu » et pour fixer les responsabilités. Aucun détail n'est négligé.

Le parquet de Thonon-les-Bains tient fortement à ce que toute la lumière soit faite sur cette tragique affaire. On s'apprête donc à procéder à la reconstitution du drame qui, le 18 août dernier, coûta la vie à 24 personnes dont 16 enfants.

Des sacs de sable ont été chargés à bord du bateau tragique. Leur poids total (3200 kg) correspond à la charge que supportait « La Fraidieu » le jour fatal, soit celui représenté par les 58 passagers et les trois membres de l'équipage.

Cette épreuve est destinée à apprécier l'étanchéité de la coque dans laquelle, on le sait, deux fentes ont été décelées par les experts.

L'embarcation, ainsi chargée, naviguera jusqu'à une centaine de mètres du bord et virera ensuite.

Le comportement de « La Fraidieu » en cette circonstance, sera probablement riche d'enseignements pour les enquêteurs, estime-t-on à Thonon-les-Bains où l'émotion est toujours très vive.

R. T.

AVIS DIVERS

PRÊTS
sans caution
de Fr. 500.— à 10,000.—
Formalités simplifiées. Rapidité. Discrétion absolue.
BANQUE COURVOISIER & CIE
2001 NEUCHATEL ✆ (038) 5 12 07
Faubourg de l'Hôpital 21
Envoyez-moi documentation sans engagement
Nom
Rue
Localité

Arrivage de
thon frais
De notre fumoir :
Bondelles fumées
au magasin spécialisé
Lehnherr frères
Place du Marché Tél. 5 30 92

APPRENTISSAGES

HUGUENIN
Le succès d'un bon apprentissage est étroitement lié au choix judicieux de la profession. Pour cette raison nos tests d'initiation, appelés «role-Playing» permettent aux futurs apprentis de se familiariser durant une semaine au minimum avec le métier de leur choix.
Pendant les vacances scolaires, nous acceptons des jeunes gens désireux de faire les apprentissages de :
mécanicien de précision 4 ans
mécanicien faiseur d'étampes 4 ans
Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au service du personnel de la Centrale S.A., route de Boujean 31, tél. 2 71 71.

Dem. à acheter
On cherche à acheter
écailleux et chanterelles
Tél. (028) 7 14 43 ou 7 20 93.

ACHAT et VENTE de vieux bijoux
or et argent.
Pierres fines, diamants.
Pendules anciennes aux meilleurs prix, à la bijouterie
CLAUDINE VUILLE
Portes-Rouges 46
Immeuble Marché Migros
Tél. 5 20 81
Neuchâtel.

Perdus-Trouvés
PERDU
chaînette, collier or, avec ancre or,
Auvernier - Neuchâtel.
Récompense.
Tél. (038) 5 31 79, heures des repas.

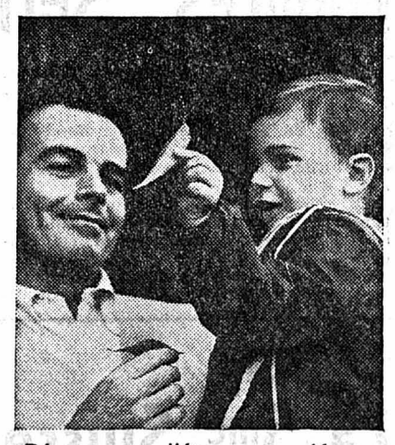
Récemment, d'étonnantes découvertes ont apporté la preuve que l'on peut développer l'intelligence d'un enfant. En effet, l'enfant montrera bientôt une intelligence sensiblement plus vive que ses camarades de jeu du même âge si ses parents suivent quelques règles d'éducation bien définies. Lisez donc dans Sélection du Reader's Digest de septembre comment vous pouvez stimuler l'intelligence de votre enfant.
Vient d'apparaître à la devanture de votre kiosque, en compagnie de 24 articles captivants.
Sélection du Reader's Digest

DERNIÈRES DÉPÊCHES DE LA NUIT

Paris : on parle d'un emprunt d'Etat et aussi d'un impôt sur la fortune

La rentrée politique s'est faite à Paris dans une atmosphère d'incertitude, de méfiance et d'irritation. Ces sentiments notables au sommet, qu'il s'agisse de l'industrie, du commerce, des syndicats ou des partis, n'ont pas encore atteint l'opinion publique qui ne se réveille que lentement de l'euphorie vacancière. Mais, ils n'épar-

Notre téléphone de Paris

gnent pas la majorité parlementaire, l'UDR et probablement le gouvernement lui-même.

On a d'abord été étonné que cette dévaluation pourtant décidée trois semaines au moins, a-t-on dit, avant le jour « J », n'ait pas été immédiatement accompagnée d'autres mesures indispensables d'ordre économique et financier qu'un blocage des prix difficile à surveiller jusqu'au 15 septembre. Ces mesures d'accompagnement devaient être prises au Conseil des ministres d'aujourd'hui. Elles sont remises à celui du 3 septembre sous prétexte qu'au lieu de mesures isolées, il s'agira d'un vaste plan de redressement.

Près d'un mois de délai de réflexion semble bien long et même dangereux pour la réussite de la dévaluation, s'il ne s'agit pas là d'un suspense destiné à une dramatisation du plan. Mais, si une dramatisation est nécessaire, ne serait-ce pas parce que les mesures envisagées tiendront, comme l'a laissé entendre M. Pompidou, davantage de la sévérité autoritaire que de l'austérité consentie.

Cette thèse est renforcée par la décision du président de la République de s'adresser à la nation pour expliquer, justifier, le plan de redressement le 3 septembre à l'issue du Conseil des ministres ou le lendemain.

HYPOTHÈSES

D'autres opinions sont avancées : le gouvernement est en retard parce que le plan n'est pas prêt, M. Giscard d'Estaing ayant participé à un safari en Afrique au lieu de mettre la main à la pâte, parce que les ministres n'arrivent pas à se mettre d'accord sur des mesures inévitables, parce qu'une crise menace le gouvernement et dans la majorité où certains se refusent à assumer la paternité d'une note à payer particulièrement lourde, parce que, enfin, les mesures suggérées ont paru à M. Pompidou manquer d'originalité ou d'efficacité voire comporter de graves dangers.

ET INDISCRÉTIONS

Ce que l'on sait, en effet, par quelques indiscrétions, des mesures envisagées déçoivent ou inquiètent. Elles ne sortent pas de l'arsenal classique et ont pour la plupart été déjà essayées sans grand succès soit en France, soit à l'étranger, notamment en Grande-Bretagne.

Aussi, commence-t-on à parler ici de l'éventualité d'un emprunt d'Etat dont les chances de couverture en France sont aléatoires et surtout d'un impôt sur la fortune, sur le capital, pour la première fois dans l'histoire financière de la France.

Les Américains partent mais le Vietcong continue à tuer

SAIGON (AP). — Le départ des 25,000 soldats américains annoncé par le président Nixon sera achevé dans les deux prochains jours, précise-t-on de source américaine.

Trois nouveaux éléments de la 9me division d'infanterie américaine ont quitté le Viet-nam hier et un escadron aérien partira aujourd'hui.

Par ailleurs, le ministre thaïlandais des affaires étrangères a déclaré que son gouvernement, au cours des conversations américano-thaïlandaises, n'exigera aucun retrait américain qui puisse compromettre les opérations des Etats-Unis au Viet-nam.

M. Khoman a fait cette déclaration à quelques jours du début des entretiens, organisés à la demande de Bangkok, et relatifs à l'évacuation progressive des 48,000 hommes de troupes américains stationnés dans le royaume.

DES MORTS, DES BLESSÉS

Quoiqu'il en soit, deux attaques menées par le Vietcong l'une à Danang, l'autre à Phy-my, dans le delta, ont fait dix-sept morts et quatre-vingt-dix-neuf blessés civils et militaires sud-vietnamiens, apprend-on à Saigon.

A Danang, l'explosion d'une charge de plastic sur la place du marché central de l'agglomération a été suivie d'une attaque contre une unité d'artillerie sud-vietnamienne installée dans la ville. Cinquante-neuf personnes — quarante-six militaires et treize civils — ont été blessées.

A Phy-my, dans le delta, un terroriste a lancé une grenade au milieu d'une réunion organisée par une équipe de pacification gouvernementale : dix-sept personnes, dont quinze civils ont été tuées et quarante autres dont vingt-huit civils, blessées.

Le procureur Dinis menacé de mort ?

BOSTON (ATS-AFP). — M. Dinis, le procureur de New-Bedford (Massachusetts) qui a décidé d'ouvrir une enquête sur l'accident survenu le 18 juillet au sénateur Edward Kennedy, aurait été menacé de mort.

Le quotidien « Boston record americain » qui publie cette information, ajoute qu'un agent de la milice de l'Etat aurait été chargé par la police d'assurer la sécurité du procureur.

La police a confirmé qu'un policier d'Etat supplémentaire avait été assigné au bureau de M. Dinis, mais elle a refusé d'en donner les raisons, se bornant à déclarer qu'il ne s'agissait pas d'un garde de corps.

La première audience, concernant l'accident survenu au sénateur Kennedy au cours duquel Mlle Jo Kopechne a péri noyée, a été fixée au 3 septembre.

M. Boyle, juge de district, a déclaré que le sénateur Kennedy devrait être présent le 3 septembre, pour l'enquête, « même si l'on doit délivrer contre lui une citation sous peine d'amende ».

Grève en Argentine

BUENOS-AIRES (ATS-AFP). — La quasi-totalité des usines et entreprises industrielles ont cessé le travail mercredi à zéro heure en Argentine où les syndicats ont décrété une grève de vingt-quatre heure pour protester contre la politique économique et sociale du gouvernement.

Le cruzeiro dévalué

RIO-DE-JANEIRO (AP). — Les autorités brésiliennes ont annoncé que le cruzeiro avait été dévalué de 1,1 %.

Officiel : Paul VI au Japon en 1970

TOKIO (ATS-AFP). — Le pape Paul VI a été officiellement invité à se rendre au Japon l'année prochaine, a annoncé un porte-parole du ministère japonais des affaires étrangères.

Le communiqué vient après que le Vatican ait fait état du désir exprimé par le pape de se rendre au Japon à l'occasion du 25me anniversaire de la destruction d'Hiroshima par la bombe atomique.

Le porte-parole du ministère des affaires étrangères a déclaré que le pape pourrait également visiter l'exposition mondiale d'Osaka, qui se tiendra de mars à septembre 1970. Une invitation à l'exposition a été transmise au pape par l'intermédiaire de l'ambassade du Japon à Rome le 2 mai, a précisé le porte-parole.

Callaghan : les frontières de l'Ulster inchangées à moins que...

BELFAST (ATS-AFP). — La remise en cause des frontières de l'Irlande du Nord est absolument hors de question, a déclaré à son arrivée à Belfast M. Callaghan, ministre de l'intérieur britannique, qui commence une visite de trois jours dans le pays.

« Pour Westminster, tant que la population ne fera pas part de sa volonté de changement, les frontières actuelles ne seront pas modifiées », a déclaré le ministre au cours d'une brève conférence de presse.

En Irlande du Nord, il y a, pour M. Callaghan, « un réel et profond sentiment d'injustice, de rancœur et de discrimination parmi la population. La question est de savoir comment le supprimer. Je ne suis pas ici pour dicter des conditions au gouvernement du major Chichester Clark. C'est à lui et au peuple qu'il appartient de savoir s'ils veulent vivre dans la paix, la justice et l'égalité, a poursuivi le ministre.

TROP D'ARMES

« Il y a trop d'armes à feu dans ce pays, a-t-il ajouté, et la paix ne peut s'instaurer tant que ces armes circulent librement.

M. Callaghan a déclaré qu'il ne voyait pas de raison « à présent » pour l'envoi en Irlande du Nord d'un membre du gouvernement britannique qui résiderait dans cette province.

Interrogé par un journaliste sur les raisons qui l'ont poussé à accepter un entretien avec le pasteur extrémiste Paisley, M. Callaghan a répondu : « C'est lui qui m'a demandé cet entretien. Il doit avoir des choses à me dire, mais j'aurai certainement, moi aussi, quelque chose à lui dire. »

« Cosmos 294 » ramené à terre

BOCHUM (AP). — Selon l'observatoire allemand de Bochum, le satellite soviétique « Cosmos 294 » lancé le 19 août, a été ramené à terre et a atterri mercredi matin en URSS.

L'incendiaire de Vienne n'a pas peur de 2000 morts...

VIENNE (AP). — Colman Losonczy, le Canadien d'origine hongroise qui, mardi, s'est accusé d'avoir mis le feu à l'ambassade du Canada a eu, hier, une réaction assez vive lorsque les policiers lui ont annoncé que l'incendie avait fait deux morts et 23 blessés, puisqu'il a eu ce commentaire : « Même s'il y avait 2000 morts, cela ne me ferait rien tant que je suis en mesure de me révolter contre le Canada ».

M. Kuso, chef des services de sécurité de Vienne, a précisé que la position de Losonczy, telle qu'il l'a expliquée est la suivante : « J'ai très bien préparé et calculé cette attaque. Ce geste contre l'ambassade canadienne est le dernier acte de ma tragédie personnelle. C'est l'acte de désespoir de l'esclave révolté contre le Canada capitaliste. Le Canada est comme l'Angleterre. Je veux tuer autant d'Anglais que possible à cause de toutes les humiliations et privations que j'ai subies ».

Cependant. M. Kuso a déclaré n'être pas absolument certain des motifs qui ont fait agir Losonczy, mais être sûr de sa culpabilité, ainsi que le prouvent deux lettres de l'incendiaire — l'une découverte dans une valise en consigne dans une gare de Vienne et l'autre expédiée mardi au ministère de l'intérieur.

Québec libre

VIENNE (ATS-AFP). — « Vive le Québec libre », déclarait notamment Colman Losonczy, auteur de l'attentat criminel qui a ravagé l'ambassade du Canada, dans une lettre d'insultes datée du 26 août et destinée au gouvernement fédéral d'ottawa.

Dans sa lettre, qui n'a pas été postée mais qui a été retrouvée dans ses bagages par la police autrichienne, Losonczy déclare aussi « Vive la révolution, vive le FLQ (mouvement nationaliste canadien - français), à bas les impérialistes ».

Tous ces slogans en français figurent au bas d'une lettre manuscrite rédigée essentiellement en anglais.

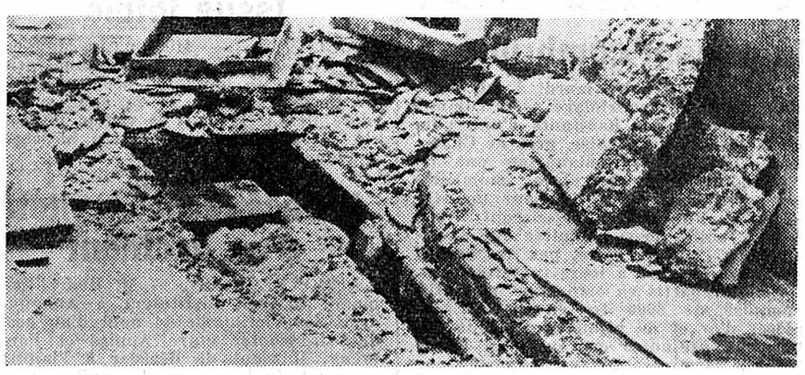

Londres : série d'explosions

LONDRES (ATS-REUTER). — Une série d'explosions souterraines s'est produite mercredi matin à Londres, dans la City, non loin du Stock-Exchange (la Bourse de Londres). Elles ont détruit plusieurs câbles d'électricité, et une sous-station électrique a pris feu.

La police et les pompiers ont immédiatement fermé plusieurs rues à la circulation et de nombreux immeubles ont été évacués.

Le feu a également pris dans un immeuble de six étages, abritant des bureaux et dont le sous-sol est constitué par la sous-station électrique.

Deux personnes, croit-on savoir, sont portées disparues. Elles auraient dû se trouver sans le sous-sol au moment où l'incendie s'est déclaré.

La sous-station alimente en électricité les banques, les compagnies d'assurance et les bureaux qui constituent les 250 hectares de la City de Londres.

C'est à quelques mètres de là qu'en 1666 éclatait, dans une boulangerie, ce qui allait être connu comme le grand incendie de Londres, et qui allait détruire, en 4 jours, une superficie de plus de 150 hectares.

(Notre téléphoto AP : une vue des dommages dans la City).

Un trésor marin

HALIFAX (ATS-AFP). — Le trésor du vaisseau français « Le Chameau », qui sombra corps et biens par 20 mètres de fond le 26 août 1725 au large du cap breton, en Nouvelle-Ecosse, alors qu'il transportait la paie de la garnison du fort de Louisbourg, tout proche, a été attribué par la cour d'appel de cette province à M. Alex Storm, 32 ans, dessinateur d'origine hollandaise.

Il s'agit de 8000 pièces d'or et d'argent, d'une valeur actuelle, selon les experts, de quelque 700,000 dollars.

Starfighter : 98me...

OSNABRUEK (ATS-DPA). — La Bundeswehr allemande allemande a perdu mercredi son 98me Starfighter. Un jeune capitaine de 29 ans a perdu la vie. Cet officier est le 52me pilote allemand tué à bord d'un Starfighter.

Sharon Tate : ni drogue ni alcool

LOS-ANGELES (ATS - REUTER). — L'autopsie du coroner a révélé que l'actrice Sharon Tate n'avait pris ni drogue, ni alcool la nuit où elle a été assassinée, ont déclaré à Los-Angeles des amis de son mari, le cinéaste Roman Polanski.

Les amis de M. Polanski déclarent que Sharon Tate a été poignardée mais démentent qu'elle ait été mutilée comme l'indiquent certaines informations.

Le résultat de l'autopsie a été envoyé à M. Polanski qui se trouve actuellement dans les îles Vierges, ont-ils précisé.

La police poursuit son enquête, mais aucune arrestation n'a été opérée jusqu'à présent.

Le meurtrier de Crespin a avoué son double crime

VALENCIENNES (AP). — Déféré hier matin au parquet de Valenciennes, le berger Alphonse Delattre a été inculpé d'homicide volontaire, et écroué à la prison de Valenciennes.

L'éleveur de Crespin avait reconnu hier matin le meurtre d'Odile et Agnès Leteneur, les deux fillettes de 11 et 14 ans, découvertes égorgées dimanche. Il avait affirmé aux gendarmes qui l'ont mené devant le juge d'instruction : « Vous m'avez eu à la fatigue, mais je verrai cela devant le juge. »

Présenté au magistrat, il a toutefois renouvelé ses déclarations.

C'est hier matin, après 12 heures d'interrogatoire à la gendarmerie de Condé-sur-Escaut, que Delattre avait reconnu s'être attaqué aux deux adolescentes alors qu'elles se promenaient en tandem dans le chemin de campagne qui débouche sur la grande route, à une trentaine de mètres de son habitation.

Dernière personne à avoir aperçu Agnès et Odile, Delattre avait attiré l'attention sur lui en raison de sérieuses divergences dans son témoignage fait aux policiers et dans son récit aux journalistes.

PRÉCÉDENT

Ces simples présomptions avaient été renforcées lorsque le berger fut confronté avec deux jeunes filles belges de 15 ans, auxquelles il s'était attaqué le 27 juillet dernier. Reconnu formellement, il finissait par avouer mardi cette tentative d'agression. Placé en garde à vue toute la nuit, le matin, Delattre passait aux aveux. Il précisait même qu'après avoir renversé le tandem, il s'en était d'abord pris à l'aînée, Agnès, la frappant à coups de couteau avec une violence décuplée par la vue du sang. Ensuite, il s'acharnait sur la jeune Odile.

HONORABLEMENT CONNU

Au départ, les enquêteurs ne disposaient d'aucun élément permettant de soupçonner Delattre, honorablement connu, bien que renfermé, et père de cinq enfants, dont l'aînée a l'âge d'Agnès.

C'était seulement un témoin, plus important que les autres, puisque, selon sa déposition, il était la dernière personne à avoir aperçu dimanche les deux victimes.

Plus de 600 personnes avaient tenu hier matin à suivre le convoi funèbre des deux petites Leteneur et l'église de Crespin était trop étroite pour accueillir la foule. Hier matin, les habitants étaient encore partagés sur la culpabilité d'Alphonse Delattre.

Heureux événement attendu

TÉHÉRAN (ATS-AFP). — L'impératrice Farah d'Iran attend un heureux événement, a annoncé la cour d'Iran dans un communiqué diffusé par Radio-Téhéran.

L'impératrice ne pourra assister au cours des semaines à venir à des cérémonies ou à des manifestations publiques longues et fatigantes, précise le communiqué.

La prochaine naissance pourrait avoir lieu en janvier ou février prochain.

Mosquée : un journal jordanien met en cause quatre juifs européens

Et, de son côté, Scotland Yard veille au grain...

AMANN (ATS-Reuter). — Le journal jordanien « Al-Difaa » écrit que quatre Juifs européens, seraient impliqués, aux côtés de Michael Rohen, dans l'incendie de la mosquée El-Aqsa, et qu'il seraient recherchés par les autorités de Jérusalem.

Le journal se réfère à une source digne de foi du secteur arabe de Jérusalem pour écrire que quatre Juifs européens et Michael Rohen ont pénétré par des portes différentes de la mosquée et se sont ensuite retrouvés au point où l'incendie a éclaté.

L'un des Juifs aurait, seul, allumé un premier foyer d'incendie qui se serait éteint, puis Rohen aurait à son tour mis le feu au bâtiment, protégé par ses acolytes. Plusieurs témoins auraient vu les cinq hommes entrer.

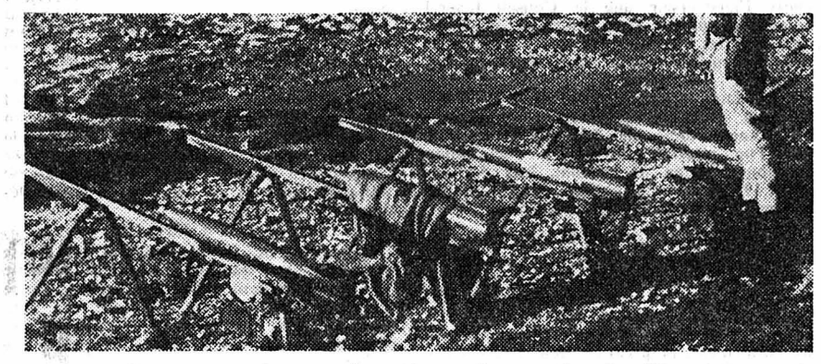

Les rampes de roquettes découvertes par les Israéliens (Téléphoto AP)

INQUIÉTUDE A LONDRES

De son côté Scotland Yard est décidé à empêcher qu'une « guerre sainte » n'éclate en Grande-Bretagne entre des factions arabes et israéliennes.

Les chefs de la « branche spéciale » ont, en effet, mis au point un plan pour contrecarrer d'éventuelles attaques par des terroristes arabes de sociétés juives, ou israéliennes en Grande-Bretagne. Ils ont également examiné les rapports sur l'attentat perpétré lundi contre les locaux londoniens de la compagnie maritime israélienne « Zim » et sur les mystérieux incendies de deux magasins juifs en plein centre de Londres. La responsabilité de l'un de ces incendies et l'attentat contre « Zim » a été revendiquée par le « Front populaire de libération de la Palestine ».

Scotland Yard s'est penché également sur les informations publiées par un grand quotidien londonien, informations selon lesquelles un groupe d'agents secrets israéliens serait formé en Grande-Bretagne pour s'infiltrer dans les organisations arabes de Londres.

Pour Scotland Yard, il s'agit avant tout de protéger les biens tant des Arabes que des Juifs.

Les tirs contre Jérusalem : une affaire très importante

JÉRUSALEM (ATS-AFP). — Les experts militaires israéliens considèrent que les tirs de roquette de mardi matin contre Jérusalem sont l'opération la plus importante — du point de vue des hommes et du matériel employés — et la plus audacieuse qui ait été menée contre la ville depuis juin 1967.

En effet, le matériel non utilisé qui a été découvert, 7 roquettes « Katioucha » de 130 mm et 6 missiles sol-air égyptiens de 80 mm transformés, donne à penser que vingt hommes au moins ont pris part à l'opération. Ces engins fonctionnaient avec des détonateurs, des batteries, des percuteurs, des câbles électriques et des appareils de tir individuels qui ont été également retrouvés sur le site de lancement, au sommet d'une crête désolée, à quelque cinq kilomètres du centre de Jérusalem.

Les experts ont maintenant la certitude que les trois engins « Katioucha » qui ont été tirés, étaient équipés d'ogives explosives de 3 kg et visaient des objectifs situés à environ 4 km 500. Deux d'entre eux ont explosé sans faire de dégâts, le troisième n'a pas détoné. L'une des explosions a creusé un cratère d'un demi-mètre à proximité d'un hôtel situé à la périphérie de la ville et a brisé plusieurs vitres de la villa de l'écrivain Samuel Agnon, prix Nobel, qui était en convalescence chez sa fille, dans la ville même.

Motion de l'ONU : rejet israélien

TEL-AVIV (AP). — Le ministre des affaires étrangères a dénoncé comme unilatérale la condamnation du raid israélien sur le Liban par le Conseil de sécurité.

En condamnant cet acte de défense légitime et en évitant toute référence directe aux attaques armées provenant du Liban qui l'ont rendu nécessaire, le Conseil de sécurité a une fois de plus éludé le problème véritable, a dit un porte-parole.

« Ayant accepté le cessez-le-feu, le gouvernement libanais a le devoir d'empêcher toutes les violations provenant du territoire libanais, qu'elles soient le fait de forces régulières ou irrégulières.

» Si le Conseil de sécurité veut que le cessez-le-feu soit maintenu dans ce secteur, il devrait s'adresser au Liban. »

Le ministre sans portefeuille, M. Begin, a déclaré au cours d'un meeting que la résolution du Conseil n'empêchera pas Israël de se défendre.

« Le temps n'est plus où l'on pouvait aisément répandre le sang juif », a-t-il dit.

SUITE

Rumeurs à Prague

Les observateurs à Varsovie s'interrogent sur le point de savoir s'il ne s'agirait pas de MM. Smrkovsky, président de la Chambre du peuple, Frantisek Kriegel (expulsé des rangs du parti le 29 mai dernier) et de Vladimir Skutina (journaliste et écrivain, ancien speaker de la télévision).

Les observateurs font remarquer à ce sujet que « Rude Pravo », organe du parti communiste tchécoslovaque, avait publié un article dans lequel il était question des « patrons » responsables des provocations qui « chassaient le daim quelque part près de Kosice ou qui prenaient du bon temps dans leur chalet de montagne et trinquaient au coin du feu ».

A DOUBLE SENS

Par ailleurs, M. Cernik, chef du gouvernement fédéral, a accusé mercredi « certains membres de la direction de 1968 » d'avoir pratiqué « une politique à double sens ».

Dans une interview accordée à M. Svestka, rédacteur en chef de l'hebdomadaire « Tribuna » et dont « Rude Pravo » reproduit des extraits, M. Cernik a affirmé notamment qu'il ne connaissait pas « le contenu et l'ampleur » des conversations personnelles de M. Dubcek, alors premier secrétaire du P.C. tchécoslovaque, avec les dirigeants soviétiques à la conférence de Cierna-Nad-Tisou.

Il a également révélé que le présidium du P.C. tchécoslovaque avait en juillet dernier donné l'ordre à M. Dubcek de dénoncer personnellement à la télévision tchécoslovaque, le « manifeste des deux mille mots » et que celui-ci ne l'avait pas fait.

AMBITIEUSE

« Certains membres du comité central du P.C. tchécoslovaque, a déclaré M. Cernik, ont commencé, à partir du mois de mars 1968, à agir avec une extrême irresponsabilité en violant les décisions du comité central. Ils ont commencé à pratiquer une politique irresponsable et ambitieuse — et on peut dire aujourd'hui une politique antiparti — qui a semé le doute parmi les membres du parti sur le sérieux et l'honnêteté de la politique de la direction. »

Interrogé sur la leçon à tirer des événements de l'année 1968, M. Cernik a répondu : « La cause principale de nos difficultés était le fait que nos décisions, nos résolutions et nos conclusions ont été mises en application d'une manière désunie et que certains membres de la direction les ont même boycottées. »

« Certains membres de la direction, a conclu M. Cernik, faisaient vraiment une politique à double face. »

Vnoukovo : le pilote serait responsable

MOSCOU (ATS-AFP). — Une enquête a été ouverte au sujet du comportement du pilote de l'avion « Sotchi-Moscou » qui s'est écrasé sur l'aérodrome de Vnoukovo, apprend-on de source bien informée. Ce pilote serait rendu responsable de l'accident.

D'autre part, outre les quinze victimes de l'accident, tous les autres passagers de l'avion ont été blessés plus ou moins grièvement. L'appareil a été seulement vu par un correspondant de l'« AFP », arrivé lui-même à Vnoukovo, venant de Sotchi, dans l'avion qui ramenait à Moscou l'équipe française junior d'athlétisme. Le correspondant a constaté qu'il s'était posé sur le ventre au bord de la piste.

Il se confirme, d'autre part, qu'aucun étranger ne se trouve parmi les victimes.

SUITE

La 5me Suisse

Il serait également judicieux de soutenir les associations et entreprises fondées par les Suisses à l'étranger eux-mêmes, comme les écoles, les œuvres d'entraide, voire les Eglises animées par des Suisses. La Confédération le fait dans une mesure toujours plus large et les grandes entreprises se montrent également généreuses à cet égard. C'est de l'argent bien placé, puisqu'il maintient vivant parmi nos compatriotes exilés l'attachement à la patrie. On pourrait procéder de manière plus systématique encore dans cette voie.

Bref, il apparaît bien qu'il est dans l'intérêt immédiat et à long terme d'exploiter plus largement le capital de savoir de nos compatriotes fixés à l'étranger, capital doublé d'une bonne volonté évidente et d'un désir net de servir le pays sur ses marchés extérieurs.

René BOVEY

UN FAIT PAR JOUR

Washington et Moscou

Alors qu'au Biafra, on continue de mourir le plus discrètement du monde, pendant que la guerre du Viet-nam n'en finit pas de finir, et que, décidément, au Moyen-Orient, rien ne change, quoi de neuf en URSS, et qu'y a-t-il de nouveau aux Etats-Unis ?

A l'Est, il y a que Moscou s'est décidé à ratifier le traité de non-prolifération des armes nucléaires. Cela veut dire que l'URSS a fait un premier pas, et que l'on voudrait bien au Kremlin, que les Etats-Unis en fassent un autre.

Car enfin, ce traité, c'est un peu l'Arlésienne de la politique. On en parle toujours, personne ne le signe. Jadis, sous Johnson, ce traité était la tarte à la crème de la politique américaine. Il faut croire que Nixon est moins porté sur la pâtisserie.

Or, les gâteaux de ce genre-là, l'URSS les adore. Ainsi, le sacro-saint traité d'interdiction des explosions nucléaires dans l'atmosphère, que de sanglots, et que d'embrassades à son propos. Quels morceaux d'éloquence. C'était le début de la sagesse pour un XXe siècle finissant...

Mais, à l'expérience, y a-t-il eu détente quelque part ? S'est-on moins trahi, moins tué ? Y a-t-il eu sur un champ de bataille un survivant pour sonner quelque part l'armistice ? Non. Le traité de Moscou, était, comme nous l'avons toujours dit, un gobe-mouches. Les Etats-Unis et l'URSS en étaient au temps des serments éternels. Les démocrates américains rêvaient d'aller sur la Lune avec les Soviétiques. Ah ! le joli rêve...

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Jamais l'URSS n'a été militairement plus puissante. Jamais elle n'a paru plus dangereuse, et l'on sait depuis l'an passé, comment elle s'y prend quand elle a envie de mordre. Partout où l'on jette le regard, sur la terre, dans toutes les mers, partout où l'on fomente, où l'on ourdit, ou l'on saigne, et où l'on tue, il y a un petit drapeau rouge qui flotte au vent du désespoir.

Traité de Moscou sur qui l'ont fit tomber tant de morceaux d'éloquence... A-t-il empêché armements classiques et nucléaires de s'entasser à Moscou ?...

Les Etats-Unis grâce à « Sauvegarde » et à Nixon tentent de rattraper le temps perdu. Et pas plus tard que mardi, M. Laird, secrétaire américain à la défense faisait ce terrible aveu : « Dans le domaine des forces stratégiques offensives et défensives, l'URSS dépense deux fois plus que les Etats-Unis. »

Le traité de non-prolifération des armes nucléaires est lui aussi d'inspiration démocrate. Plus d'explosions qui se voient d'abord, ce qui d'ailleurs n'empêcha nullement Washington et Moscou d'astiquer leur arsenal. C'était pour les démocrates américains comme pour les communistes de Moscou un moyen de régner. De régner à deux. Il fallait faire mieux. Il fallait empêcher les alliés des uns, les sujets des autres, de posséder l'arme atomique. Et comment l'empêcher sinon en leur interdisant de la fabriquer et en veillant de près à ce qu'ils ne puissent pas le faire.

Les seigneurs d'une curieuse paix pourraient de cette façon peser d'un poids encore plus lourd sur le destin de leurs amis ou de leurs vassaux. Le traité de non-prolifération c'était deux fois Yalta. Le monde à deux. Les autres pays ? L'intendance qui, comme l'on sait, serait bien obligée de suivre. L'URSS n'avait plus qu'à attendre.

Malheureusement, pour elle, ce fut Nixon qui vint. Voici qu'une voix venue des Etats-Unis parlait « d'agir sur la base d'une entière consultation et coopération avec ses alliés ». Voici que cette même voix déplorait que « cette attitude n'eût pas toujours été suivie dans le passé » et qu'elle prenait l'engagement « de procéder avec les alliés de l'Amérique à des consultations véritables avant toute négociation avec l'URSS ». C'était un rocher dans la mare.

On lit trop vite les choses intéressantes. Ainsi, qui se souvient du récent cri d'angoisse lancé par M. Laird : « Quand nos fusées Minutman auront été bloquées dans leurs silos, quand nos bombardiers auront été pulvérisés, pourrons-nous au moins compter sur l'invulnérabilité de nos sous-marins nucléaires. Même pas. Eux aussi, auront été pulvérisés. »

Cela prouve à quel point l'administration démocrate avait menti à ses meilleurs amis, et que l'URSS est capable de frapper les Etats-Unis en plein cœur.

C'est pourquoi, d'ailleurs, elle est prête à signer le traité. Il ne lui manque plus une ogive.

L. GRANGER